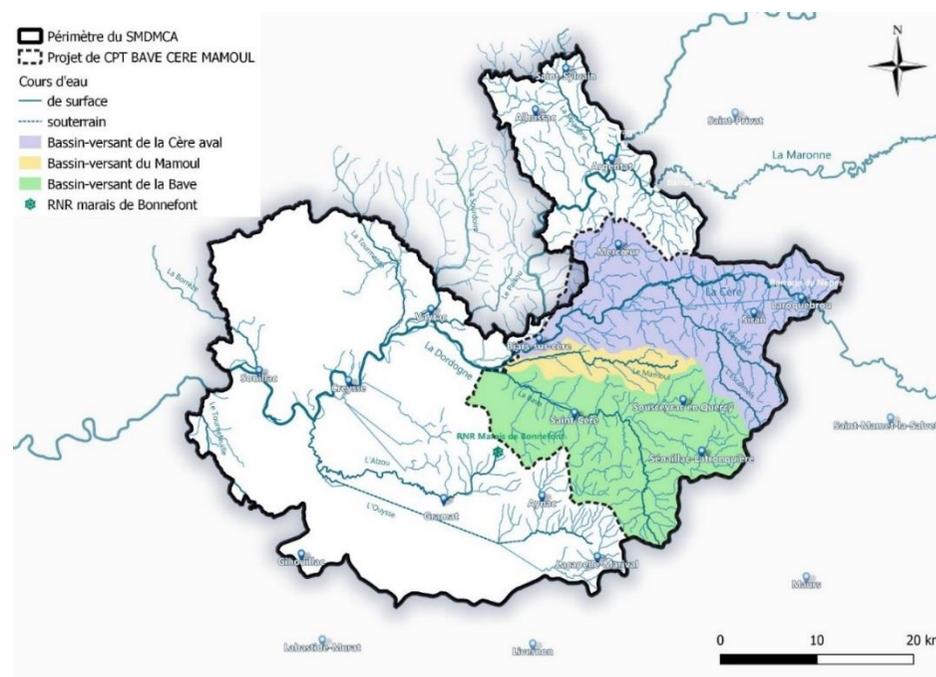


# Contrat de Progrès Territorial

Bassins versants de la Bave, du Mamoul et de la Cère aval

Fiches Action 2023-2027



**Contexte**

Les stations d'épuration de la commune de Leyme et de l'Institut Camille Miret (ICM) ont respectivement été mises en service en 1974 et en 1945. A ce jour, la vétusté des dispositifs de traitement menace la qualité des milieux aquatiques récepteurs de la Biarque. C'est en 2014 que la commune de Leyme, en partenariat avec l'Institut Camille Miret et avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage du SYDED 46, a débuté une étude de faisabilité pour la création d'une unité de traitement unique qui recevra les effluents domestiques ainsi que les effluents de l'ICM (Capacité totale : 1800 EH). L'étude projet finalisée en janvier 2023 permettra à la commune et à l'ICM de retenir une des solutions techniques proposées pour débuter les travaux en 2024.

**Contenu de l'action**

L'action consiste à réaliser les travaux de construction de la STEU communale de Leyme. la filière choisie pour l'épuration des effluents est l'épuration par filtres plantés de roseaux.

**Maîtrise d'ouvrage**

Commune de LEYME

**Partenaires techniques**

SYDED 46

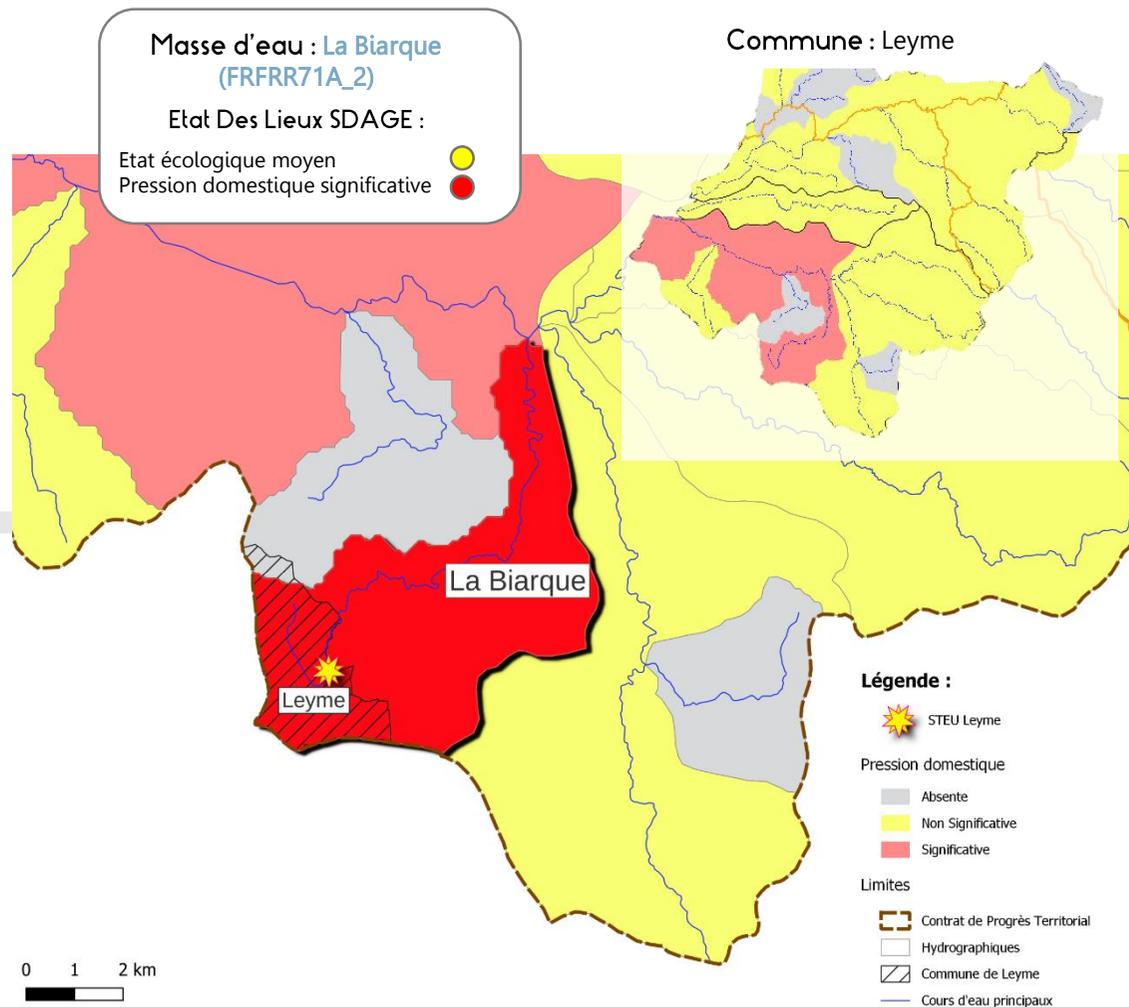
**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



**Territoires concernés par l'action**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide DETR 46 (envisagée)		Autofinancement	
2 118 000 €	1 482 600 €	70 %	211 800 €	10 %	423 600 €	20 %

**Contexte**

Le réseau d'assainissement de la commune de Leyme a fait l'objet d'études diagnostiques (2000, 2013) ayant mis en évidence de lourds dysfonctionnements générant l'entrée d'eaux claires parasites dans les réseaux, et de fait une surcharge hydraulique entraînant des déversements d'eaux non traitées. Une opération de réhabilitation du réseau de collecte a été menée en 2014. Cependant, des dysfonctionnements persistent pour lesquels des opérations de remédiation doivent être identifiées et priorisées. Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement exige qu'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de moins de 10 ans soit transmis aux services de l'Etat et à l'Agence de l'Eau avant le 21/12/2025.

**Contenu de l'action**

La réalisation d'un SDA consiste à réaliser un diagnostic exhaustif des réseaux et des ouvrages, qui permettra de réaliser un recensement des anomalies, pour ensuite définir les solutions de remédiation qui devront être chiffrées et hiérarchisées pour aboutir à un programme pluriannuel d'actions sur 10 ans. Les réseaux, les ouvrages, ainsi que les dysfonctionnements seront cartographiés et numérisés pour une meilleure connaissance et gestion patrimoniale des dispositifs.

**Maîtrise d'ouvrage**

Commune de LEYME

**Partenaires techniques**

SYDED 46

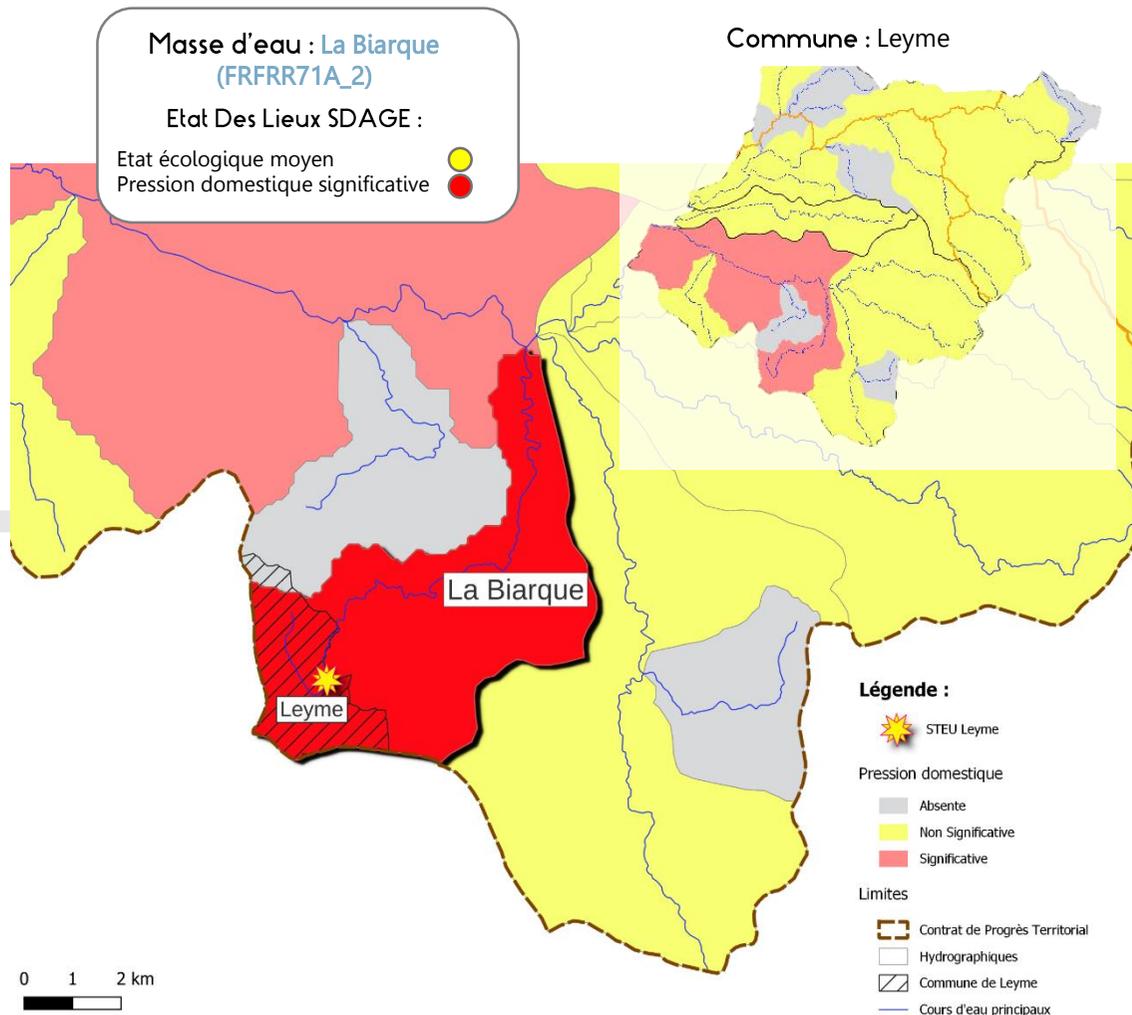
**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



**Territoires concernés par l'action**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autofinancement	
50 000 €	40 000€	80 %	10 000 €	20 %

# VOLET : Réduction des pressions domestiques

Action : VDOM-A3

## RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LEYME IDENTIFIÉS AU SDA (TRAVAUX)

**Objectifs opérationnels :** Limiter les pollutions ponctuelles  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource

Lien avec les autres actions : VDOM-A2

### Contexte

La réalisation du SDA de la commune de Leyme est prévue dans le cadre du Contrat de Progrès Territorial sur la période 2024-2025. Le SDA doit aboutir à un programme prévisionnel de travaux hiérarchisés sur 10 ans (objectif 2026-2036) et concernant les réseaux d'assainissement collectif communaux.

### Contenu de l'action

L'action consiste en la réalisation des travaux prévus le cas échéant sur la période 2026-2027 dans le SDA de Leyme.

### Maîtrise d'ouvrage

Commune de LEYME

### Partenaires techniques

SYDED 46

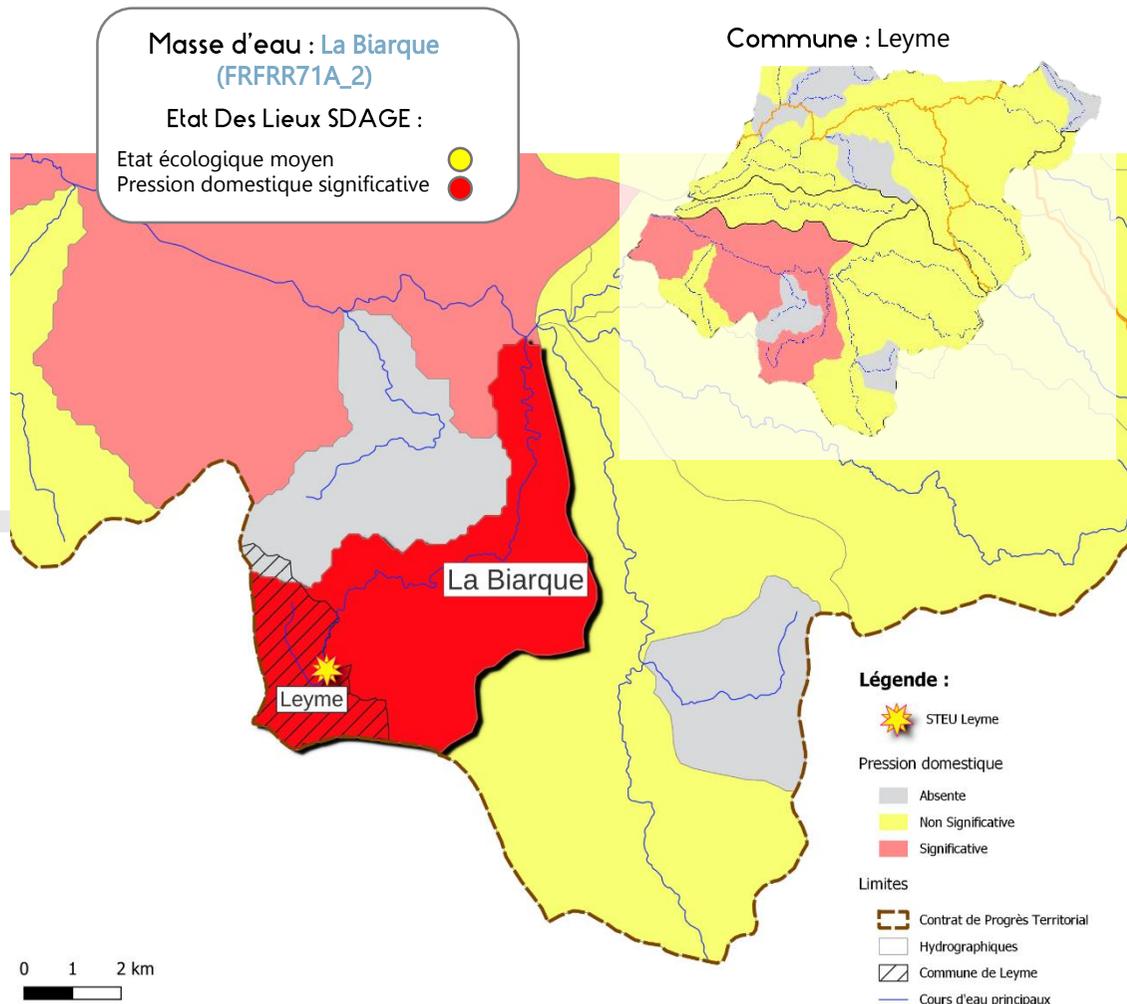
### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



### Territoires concernés par l'action



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide CD46 (envisagée)		Autofinancement	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
800 000 €	560 000€	70 %	80 000 €	10%	160 000€	20 %

# VOLET : Réduction des pressions domestiques

Action : VDOM-A4

## CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE MOLIERES (TRAVAUX)

**Objectifs opérationnels :** Limiter les pollutions ponctuelles  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource

Lien avec les autres actions : -

### Contexte

La Commune de Molières a mis en service en 2003, un réseau de collecte et deux stations d'épuration pour traiter les eaux usées du secteur Sud du Bourg (STEU Moulinal) et du secteur Stade (STEU Stade). Depuis lors, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés (dégagement d'odeurs nauséabonds, comportement anormal des boues, encrassement anormalement rapide des filtres, vieillissement prématuré des augets, colmatage des filtres), amenant à une dégradation des performances épuratoires et à une atteinte de la qualité environnementale du milieu récepteur. Une expertise technique réalisée en 2010 a conclu à un défaut de conception que le constructeur (société EPARCO) n'est pas en mesure de résoudre.

La commune de Molières, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage du SYDED 46, va recruter un maître d'œuvre début 2023 pour la création d'une nouvelle unité de traitement unique d'une capacité nominale estimée à 200 EH.

### Contenu de l'action

L'action consiste à réaliser les travaux de construction de la STEU communale Molières, sur la base de la proposition technique définie à l'issue de l'étude en cours.

### Maîtrise d'ouvrage

Commune de MOLIERES

### Partenaires techniques

SYDED 46

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



Etude / Phase administrative / Travaux / Animation

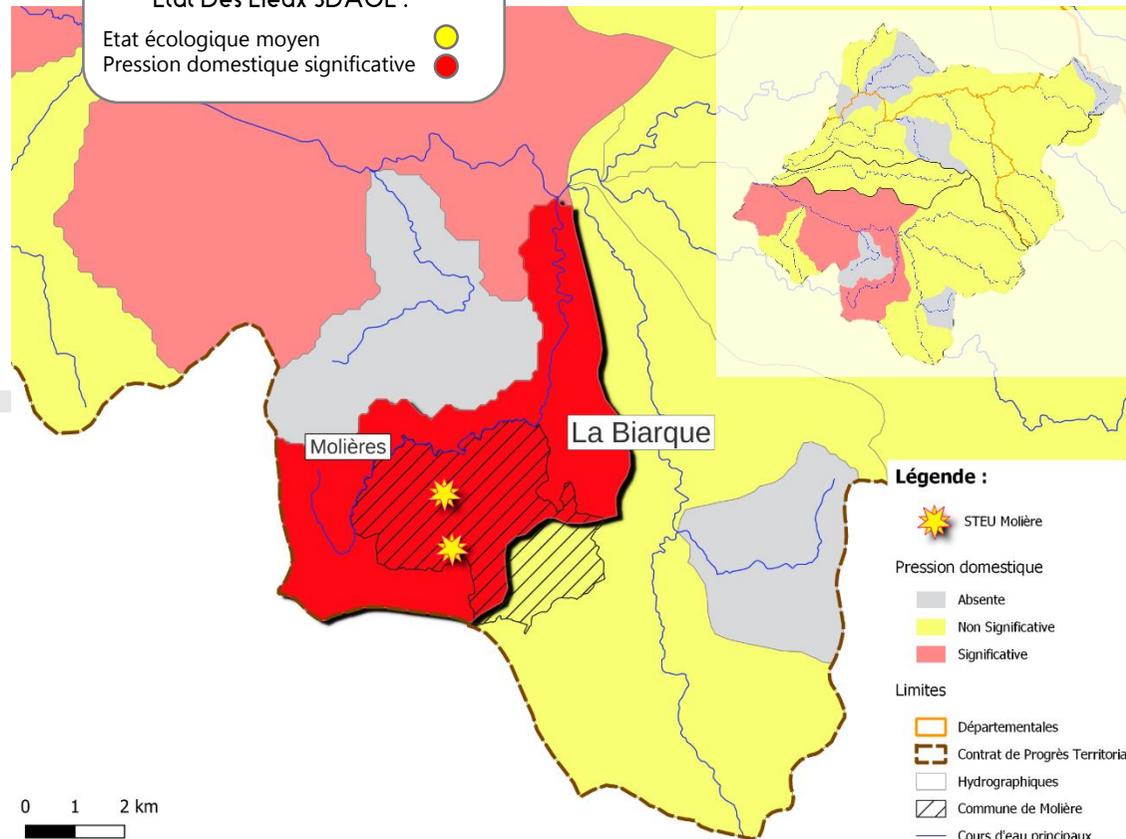
### Territoires concernés par l'action

Masse d'eau : La Biarque (FRFR71A\_2)

Commune : Molières

Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique moyen (Yellow circle)  
 Pression domestique significative (Red circle)



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG (max)	Aide DETR 46 (envisagé)	Autofinancement
300 000 €	210 000 €	70 %	60 000 €
			10 %
			20 %

# VOLET : Réduction des pressions domestiques

Action : VDOM-A5

## RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-CERE IDENTIFIÉS AU SDA (TRAVAUX)

**Objectifs opérationnels :** Limiter les pollutions ponctuelles  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource

Lien avec les autres actions : VDOM-A6, VDOM-A7

### Contexte

La STEU de Saint-Céré fonctionne correctement et son traitement est conforme à la DERU. En revanche, le réseau de collecte présente de nombreux dysfonctionnements et exerce une pression domestique sur la Bave, liée notamment aux déversements d'eaux usées non traitées par temps de pluie. Une non-conformité de la collecte au titre de la DERU est en suspens et pourrait avoir des conséquences importantes comme la fermeture à l'urbanisation. Les services de l'Etat ont donc demandé la mise en œuvre rapide d'actions correctives sur le réseau de collecte des eaux usées de l'agglomération de Saint-Céré. Pour y répondre, la commune de Saint-Céré coordonne depuis 2021 une étude diagnostique de l'agglomération d'assainissement de Saint-Céré, avec pour objectif d'aboutir à un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et à un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP).

Les résultats de cette étude sont attendus pour 2024 et permettront de disposer d'un programme pluriannuel hiérarchisé pour la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux dysfonctionnels

### Contenu de l'action

L'action consiste en la réalisation des travaux prévus le cas échéant sur la période sur la période 2026-2027 dans le SDA de la commune de Saint-Céré. Le budget prévisionnel est ici très indicatif ne pourra être précisé qu'à l'issue de l'étude

### Maitrise d'ouvrage

Commune de Saint-Céré

### Partenaires techniques

SYDED 46

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



### Territoires concernés par l'action

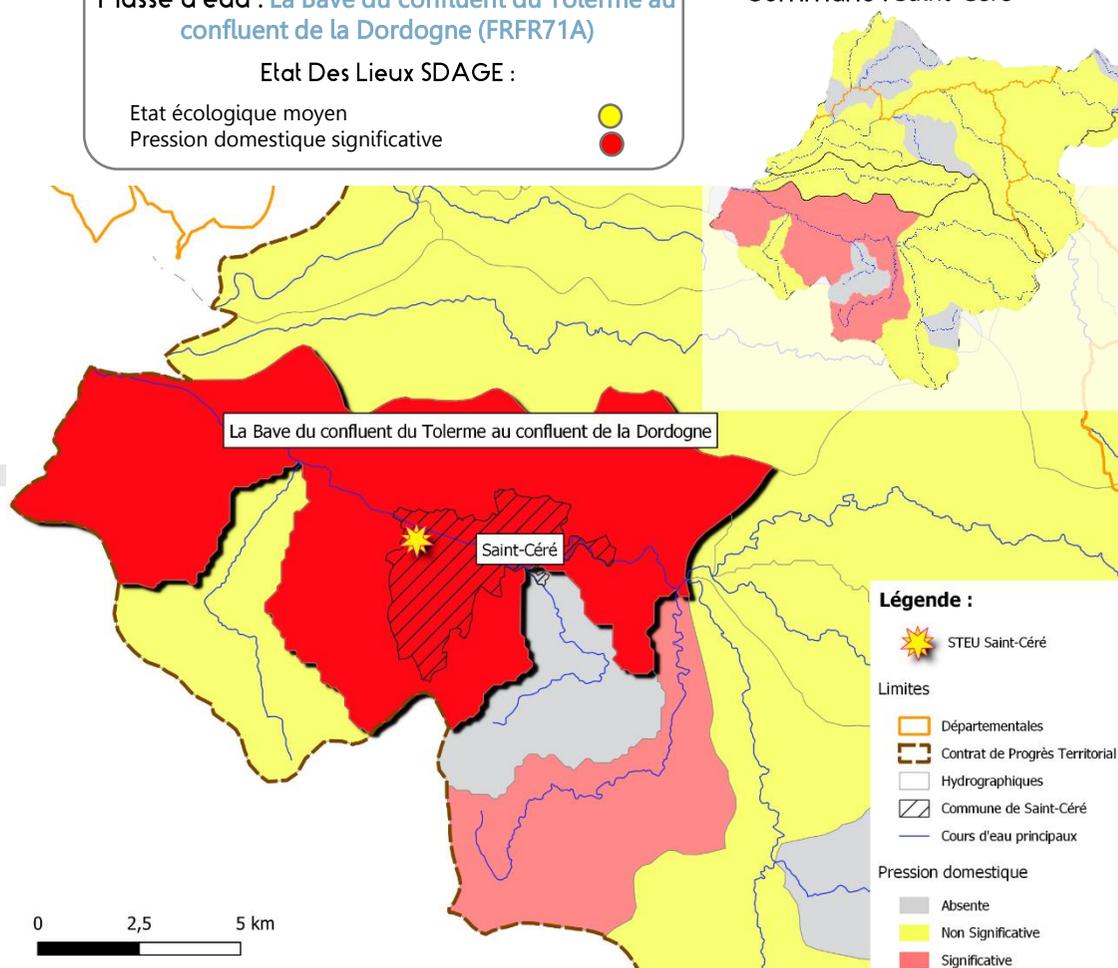
Masse d'eau : La Bave du confluent du Tolerme au confluent de la Dordogne (FRFR71A)

Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique moyen  
 Pression domestique significative



Commune : Saint-Céré



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide CD46 (envisagée)		Autofinancement	
1 500 000 €	1 050 000 €	70 %	150 000 €	10%	300 000 €	20 %

# VOLET : Réduction des pressions domestiques

Action : VDOM-A6

## RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DU RUISSELLEMENT PAR DES TECHNIQUES DE GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES (TRAVAUX)

**Objectifs opérationnels :** Limiter les pollutions ponctuelles, limiter l'érosion des sols, Favoriser l'infiltration  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource, améliorer la fonctionnalité des sols, des couverts, et des milieux aquatiques

**Compatibilité de l'action :** SDAGE, PAOT  
**Lien avec les autres actions :** VDOM-A5, VREST-A4

Action à taux bonifié\*

### Contexte

La commune de Saint-Céré a engagé une étude diagnostique de la gestion des eaux pluviales sur l'agglomération de Saint-Céré ayant pour objectif d'aboutir à un SGEIP, intégrant des préconisations de travaux. Plusieurs enjeux sont ciblés mais restent à préciser et à sectoriser, à savoir la réduction de l'apport d'eaux claires parasites au réseau d'assainissement, et une meilleure résilience aux ruissellements de versants/risque inondation. Par ailleurs, l'étude portée par le SMDMCA en partenariat avec le CEREMA (cf. VREST-A4) intègre une analyse de l'aléa ruissellement sur les versants urbanisés. Cette étude a pour objectif d'alimenter la réflexion concernant les modalités d'intervention sur le réseau pluvial et d'intégration de préconisations/règles au document d'urbanisme en cours d'élaboration (PLUiH). Par ailleurs, elle permettra d'identifier quelles solutions fondées sur la nature pourraient être mises en œuvre sur les versants pour réduire l'aléa.

### Contenu de l'action

Les travaux fléchés ici seront les travaux prévus le cas échéant sur la période 2026-2027 dans le SDA de la commune de Saint-Céré. Le budget prévisionnel est ici très indicatif et ne pourra être précisé qu'à l'issue de l'étude.

### Maitrise d'ouvrage

Commune de Saint-Céré / Commune de Saint-Laurent-les-Tours / SMDMCA / CAUVALDOR

### Partenaires techniques

SYDED 46 / SMDMCA / CAUVALDOR

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



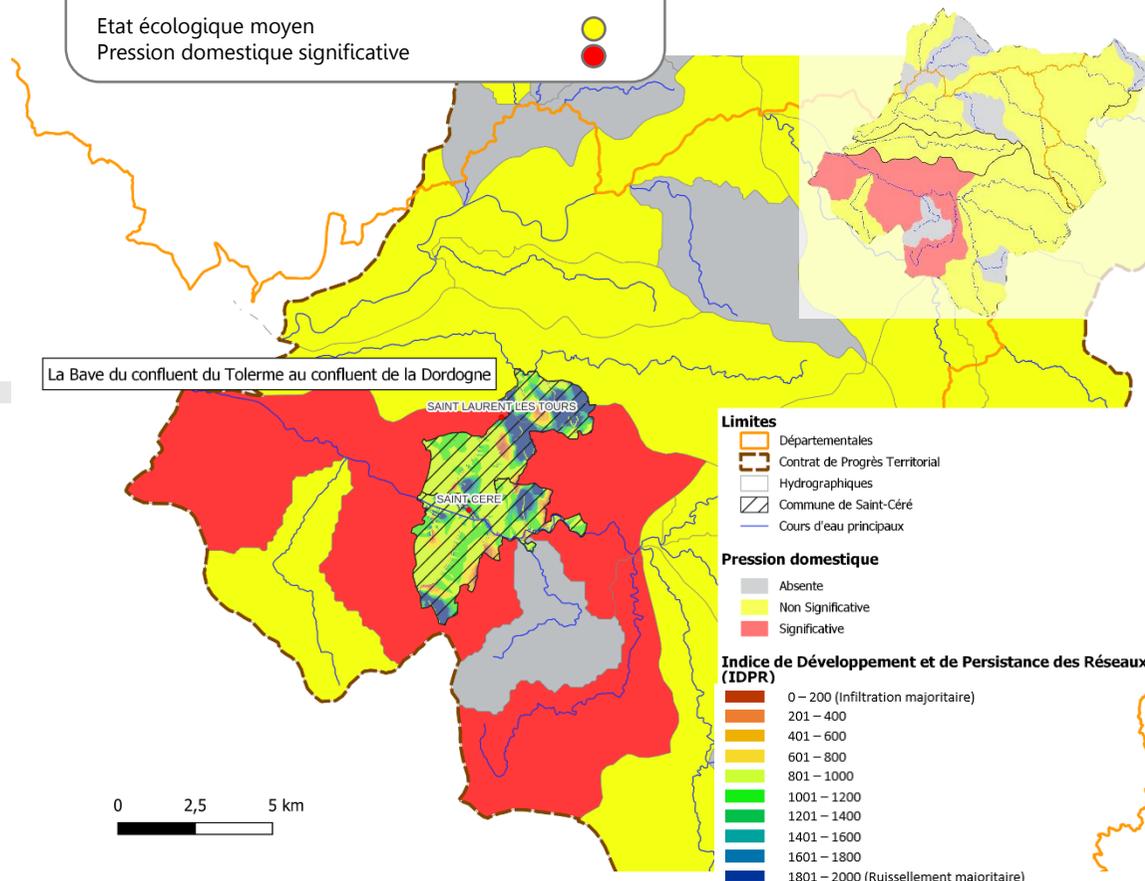
### Territoires concernés par l'action

Masse d'eau : La Bave du confluent du Tolerme au confluent de la Dordogne (FRFR71A)

Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique moyen  
 Pression domestique significative

Communes :  
 Saint-Céré  
 Saint-Laurent-les-Tours



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
150 000 €	105 000 €	70 %	X €	X %	45 000 €	30 %

# VOLET : Réduction des pressions domestiques

Action : VDOM-A7

## REHABILITATION DE LA STEP DE PRUDHOMAT (TRAVAUX)

**Objectifs opérationnels :** Limiter les pollutions ponctuelles  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource

Lien avec les autres actions : VDOM-A9, VDOM-A10

### Contexte

La STEU de Prudhomat a été mise en service le 1er janvier 1975. Elle présente une capacité nominale de 1200 EH et une filière de traitement par boues activées à aération prolongée. Certains dispositifs doivent être améliorés afin d'assurer un traitement optimal des effluents. La commune de Prudhomat a engagé une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la STEU en 2022, qui a abouti à une programmation de travaux prévue pour débuter en 2023.

### Contenu de l'action

Les principaux travaux fléchés dans la programmation concernent l'amélioration du prétraitement (dégrillage), du traitement (amélioration des dispositifs d'aération des boues), et de la canalisation de rejet à la Bave (sortie lagunes) implantée en sortie de filière, avant rejet dans le milieu récepteur.

### Maîtrise d'ouvrage

Commune de Prudhomat

### Partenaires techniques

SYDED 46

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide CD46 (envisagée)		Autofinancement	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
172 000 €	120 400 €	70 %	17 200 €	10 %	34 400 €	20 %

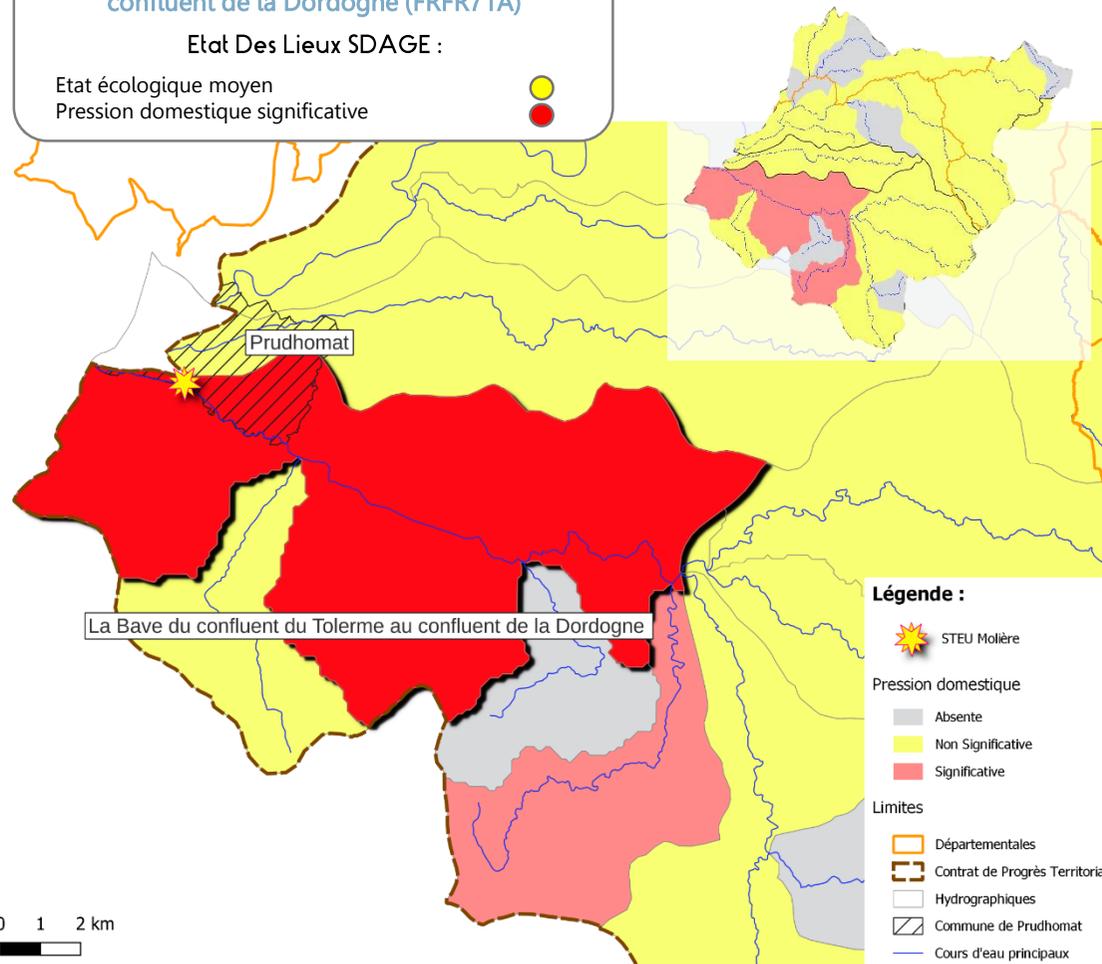
### Territoires concernés par l'action

Masse d'eau : La Bave du confluent du Tolerme au confluent de la Dordogne (FRFR71A)

Commune : Prudhomat

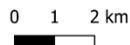
Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique moyen  
 Pression domestique significative



### Légende :

- ★ STEU Molière
- Pression domestique
  - Absente
  - Non Significative
  - Significative
- Limites
  - Départementales
  - Contrat de Progrès Territorial
  - Hydrographiques
  - Commune de Prudhomat
  - Cours d'eau principaux



# VOLET : Réduction des pressions domestiques

Action : VDOM-A8

## RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT IDENTIFIÉS AU SDA DE PRUDHOMAT (TRAVAUX)

**Objectifs opérationnels :** Limiter les pollutions ponctuelles  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource

Lien avec les autres actions : VDOM-A7

### Contexte

La STEU de Prudhomat créée en 1975, pâtit du comportement du réseau de collecte qui est très sensible aux entrées d'eaux claires parasites (ECP). Ces ECP entraînent des déversements en tête de STEU. Cette collecte concerne deux communes, Prudhomat et Loubressac.

Cet état des lieux nécessite la réalisation d'une étude diagnostique des réseaux de collecte des effluents alimentant la STEU afin d'identifier les dysfonctionnements à l'origine d'entrée d'eaux claires parasites. C'est avec cet objectif et dans le respect des obligations réglementaires découlant de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement (\*) que la commune de Prudhomat et la commune de Loubressac ont lancé en 2022 une étude diagnostique de leurs réseaux d'assainissement respectifs alimentant la STEU de Prudhomat.

*\*(SDA de moins de 10 ans devant être transmis aux services de l'ETAT et de l'Agence de l'eau avant le 31/12/2025 pour les STEP à capacité comprise entre 20 et 2000 EH)*

### Contenu de l'action

Les travaux fléchés ici seront les travaux prévus le cas échéant sur la période 2025-2027 dans le SDA de la commune de Prudhomat. Le budget prévisionnel est ici très indicatif et ne pourra être précisé qu'à l'issue de l'étude.

### Maitrise d'ouvrage

Commune de Prudhomat

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Partenaires techniques

SYDED 46

### Calendrier prévisionnel



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide CD46 (envisagée)		Autofinancement	
500 000 €	350 000 €	70 %	50 000 €	10%	100 000 €	20 %

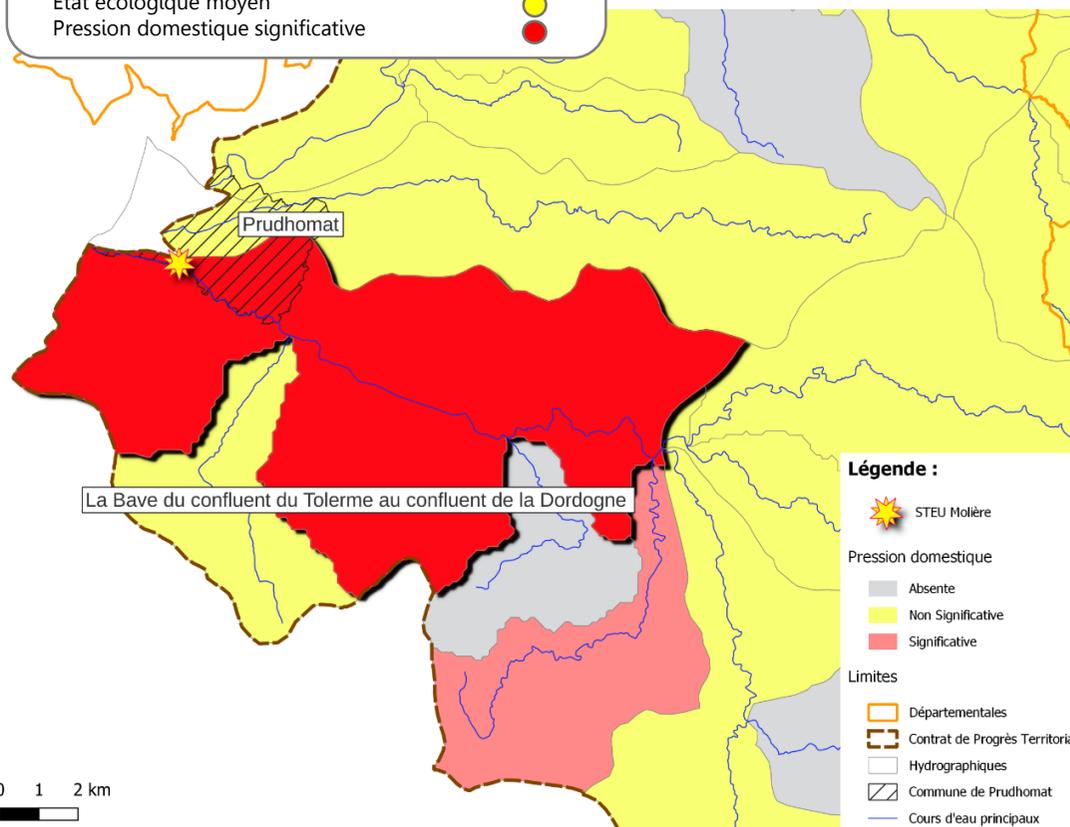
### Territoires concernés par l'action

Masse d'eau : La Bave du confluent du Tolerme au confluent de la Dordogne (FRFR71A)

Commune : Prudhomat

### Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique moyen  
 Pression domestique significative



### Légende :

- ★ STEU Molière
- Pression domestique
  - Absente (grey)
  - Non Significative (yellow)
  - Significative (red)
- Limites
  - Départementales (orange dashed line)
  - Contrat de Progrès Territorial (brown dashed line)
  - Hydrographiques (blue line)
  - Commune de Prudhomat (hatched area)
  - Cours d'eau principaux (blue line)

# VOLET : Réduction des pressions domestiques

Action : VDOM-A9

## RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT IDENTIFIÉS AU SDA DE LOUBRESSAC (TRAVAUX)

**Objectifs opérationnels :** Limiter les pollutions ponctuelles  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource

Lien avec les autres actions : VDOM-A7

### Contexte

La STEU de Prudhomat créée en 1975, pâtit du comportement du réseau de collecte qui est très sensible aux entrées d'eaux claires parasites (ECP). Ces ECP entraînent des déversements en tête de STEU. Cette collecte concerne deux communes, Prudhomat et Loubressac.

Cet état des lieux nécessite la réalisation d'une étude diagnostique des réseaux de collecte des effluents alimentant la STEU afin d'identifier les dysfonctionnements à l'origine d'entrée d'eaux claires parasites. C'est avec cet objectif et dans le respect des obligations réglementaires découlant de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement (\*) que la commune de Prudhomat et la commune de Loubressac ont lancé en 2022 une étude diagnostique de leurs réseaux d'assainissement respectifs alimentant la STEU de Prudhomat.

*\*(SDA de moins de 10 ans devant être transmis aux services de l'ETAT et de l'Agence de l'eau avant le 31/12/2025 pour les STEP à capacité comprise entre 20 et 2000 EH)*

### Contenu de l'action

Les travaux fléchés ici seront les travaux prévus le cas échéant sur la période 2025-2027 dans le SDA de la commune de Loubressac. Le budget prévisionnel ne pourra être envisagé précisément qu'à l'issue de l'étude.

#### Maitrise d'ouvrage

Commune de Loubressac

#### Partenaires techniques

SYDED 46

#### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



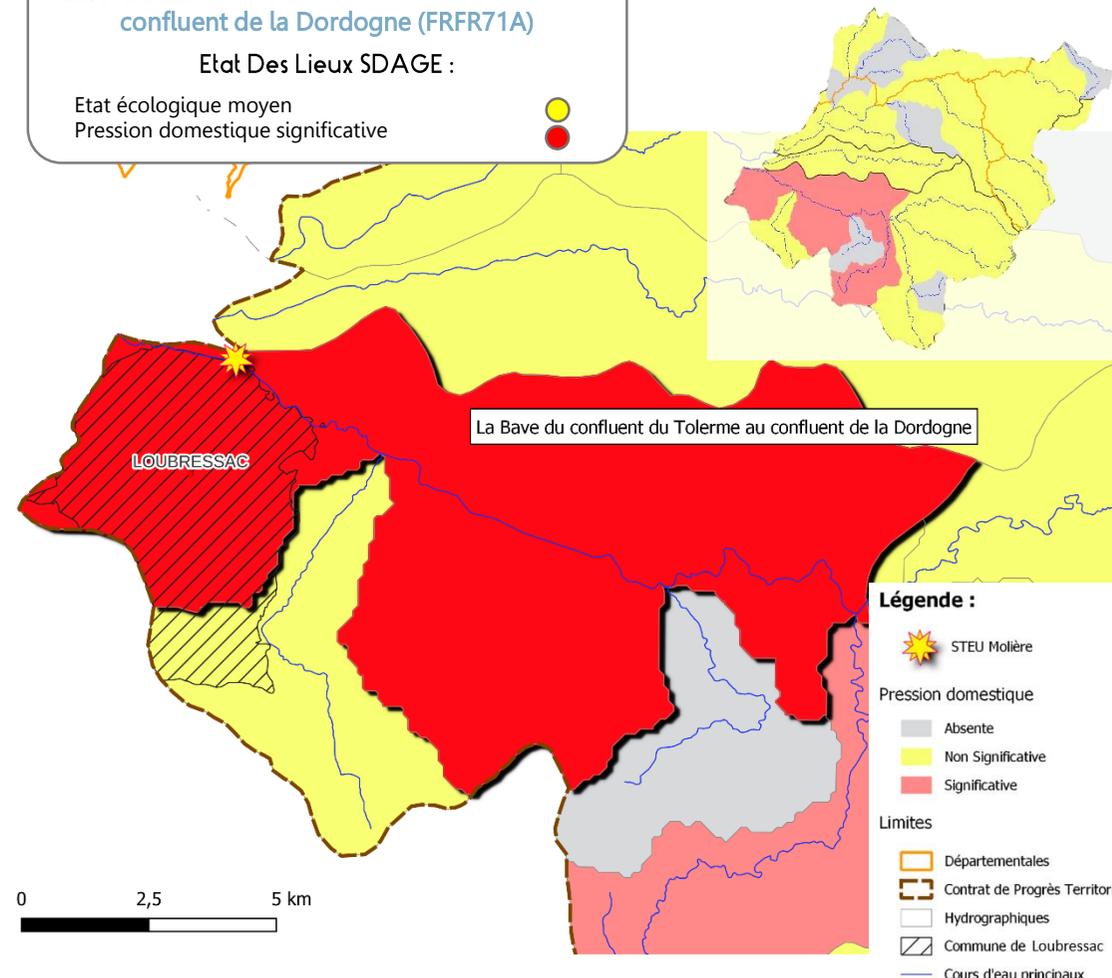
### Territoires concernés par l'action

Masse d'eau : La Bave du confluent du Tolerme au confluent de la Dordogne (FRFR71A)

Commune : Loubressac

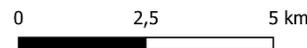
#### Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique moyen  
 Pression domestique significative



#### Légende :

- STEU Molière
- Pression domestique
  - Absente
  - Non Significative
  - Significative
- Limites
  - Départementales
  - Contrat de Progrès Territorial
  - Hydrographiques
  - Commune de Loubressac
  - Cours d'eau principaux



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide CD46 (envisagée)		Autofinancement	
250 000 €	175 000 €	70 %	25 000 €	10%	50 000 €	20 %

**Contexte**

La Biarque et la Bave « aval » sont les deux masses d'eau en pression domestique significative sur le périmètre du CPT. Au-delà de la pression exercée par les rejets des dispositifs d'assainissement collectif, une analyse des données (registres et retours terrain) des deux SPANC des EPCI concernés (CAUVALDOR et Grand Figeac) met en évidence des dispositifs d'assainissement individuels non conformes ou présentant un risque sanitaire ou de sécurité dans un périmètre proche des cours d'eau (distance inférieure à 100 mètres). L'objectif de cette action est la réhabilitation de ces dispositifs en cohérence avec celles programmées sur les systèmes collectifs, afin de traiter l'ensemble des sources de pression domestique sur les masses d'eau ciblées à l'EDL.

**Contenu de l'action**

Les ponctuels ciblés ici ont été priorisés par les SPANC des deux EPCI concernés afin d'actualiser les diagnostics si nécessaire et d'identifier les solutions techniques nécessaires à mettre en œuvre pour atteindre leur conformité. L'action fléchée ici consiste en la réalisation des travaux de mise en conformité par les particuliers. L'objectif serait d'intervenir sur 58 dispositifs (28 CAUVALDOR et 30 Grand Figeac)

**Maitrise d'ouvrage**

Particuliers

**Partenaires techniques**

SMDMCA

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

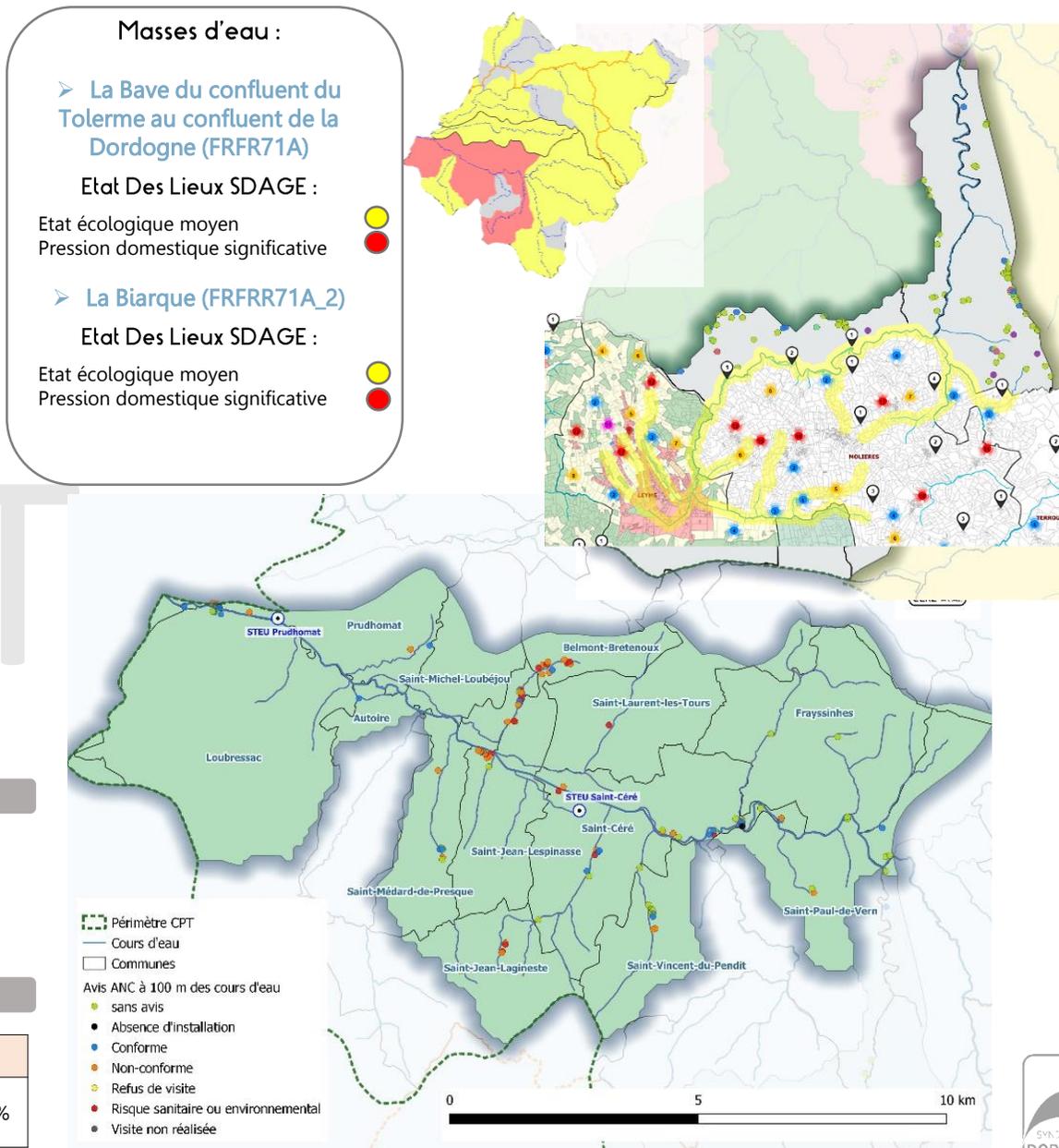
**Calendrier prévisionnel**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autofinancement	
580 000 €	290 000 €	50 %	290 000 €	50 %

**Territoires concernés par l'action**



#### Contexte

La Biarque et la Bave « aval » sont les deux masses d'eau en pression domestique significative sur le périmètre du CPT. Au-delà de la pression exercée par les rejets des dispositifs d'assainissement collectif, une analyse des données (registres et retours terrain) des deux SPANC des EPCI concernés (CAUVALDOR et Grand Figeac) met en évidence des dispositifs d'assainissement individuels non conformes ou présentant un risque sanitaire ou de sécurité dans un périmètre proche des cours d'eau (distance inférieure à 100 mètres). L'objectif de cette action est la réhabilitation de ces dispositifs en cohérence avec celles programmées sur les systèmes collectifs, afin de traiter l'ensemble des sources de pression domestique sur les masses d'eau ciblées à l'EDL.

#### Contenu de l'action

Les ponctuels ciblés ici ont été priorisés par les SPANC des deux EPCI concernés afin d'actualiser les diagnostics si nécessaire et d'identifier les solutions techniques nécessaires à mettre en œuvre pour atteindre leur conformité. L'action consiste en l'animation réalisée par les SPANC pour la mise en conformité des 58 dispositifs (28 CAUVALDOR et 30 Grand Figeac) fléchés.

#### Maitrise d'ouvrage

CAUVALDOR / Grand Figeac

#### Partenaires techniques

SMDMCA

#### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

#### Calendrier prévisionnel



Etude / Phase administrative / Travaux / Animation

#### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autofinancement	
20 300 €	11 600 €	57 %	8 700 €	43 %

#### Territoires concernés par l'action

##### Masses d'eau :

➤ La Bave du confluent du Tolermé au confluent de la Dordogne (FRFR71A)

##### Etat Des Lieux SDAGE :

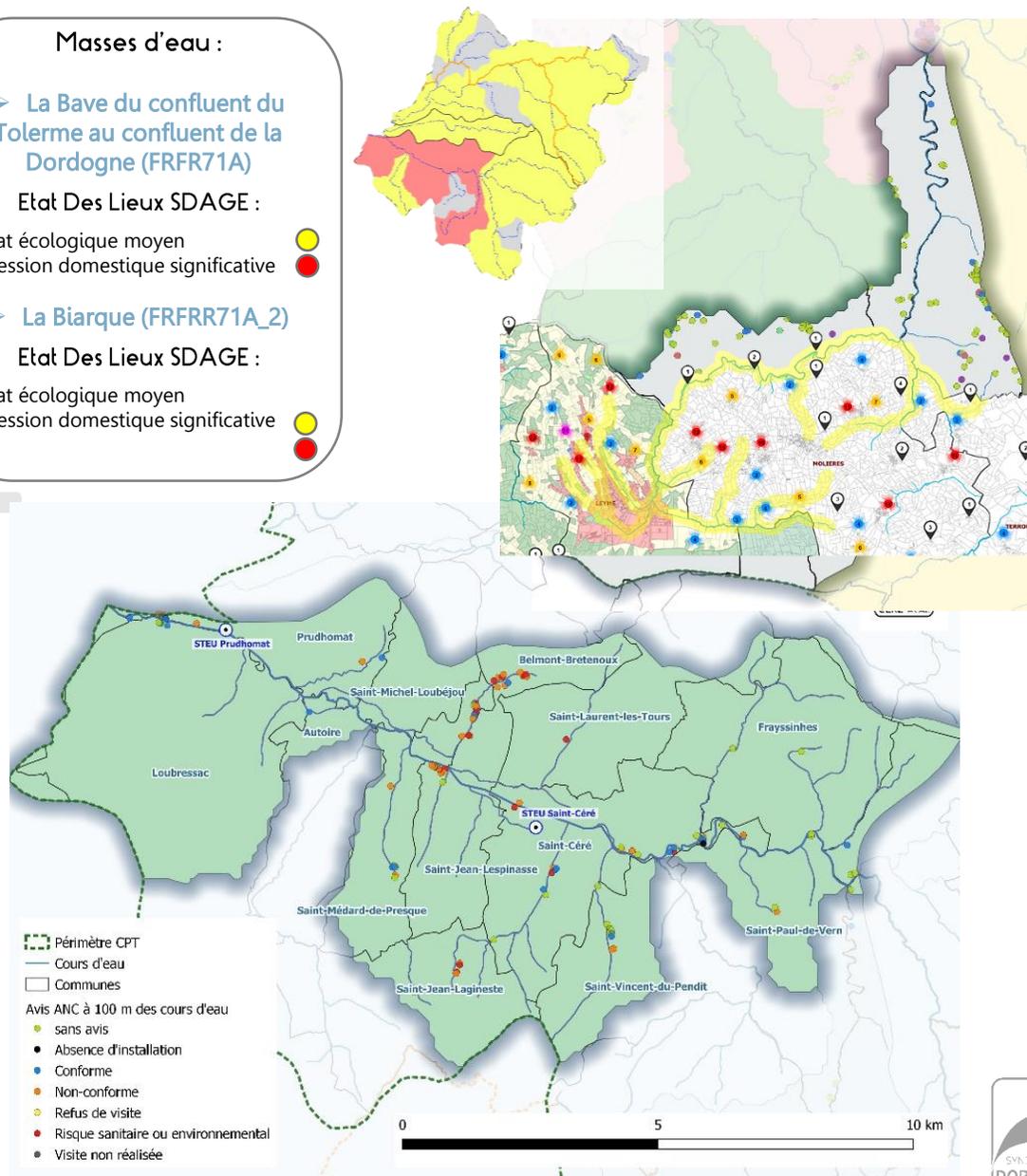
Etat écologique moyen  
Pression domestique significative



➤ La Biarque (FRFR71A\_2)

##### Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique moyen  
Pression domestique significative



**Objectifs opérationnels :** Limiter les pollutions ponctuelles  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource

**Lien avec les autres actions :** VIND-A2

**Contexte**

La communauté de communes CAUVALDOR a été sollicitée par les services de l'Etat en 2021 concernant une pollution du bassin de rétention des eaux pluviales du secteur d'activités de Biars-sur-Cère qui abrite des activités industrielles diverses (courrier du préfet du 08/12/2021) . A ce jour, la pollution n'a pas été qualifiée mais est observable au niveau du bassin et de son exutoire dans la milieu récepteur (la Cère « aval »). La communauté de communes CAUVALDOR étant propriétaire du bassin de rétention, elle souhaite s'engager dans une démarche de diagnostic permettant d'identifier la ou les cours des pollutions afin que des solutions de remédiation puissent être envisagées.

**Contenu de l'action**

L'action consiste à engager les opérations de diagnostic nécessaires à la qualification des contaminants et à l'identification des réseaux/branchements à l'origine du transfert de ceux-ci au pluvial. Ce diagnostic passe par ailleurs par une consolidation de la cartographie numérique des réseaux et une vérification des actes administratifs encadrant les déversements dans le bassin pluvial.

Le diagnostic pourra passer par une campagne d'analyses des rejets et/ou une campagne de diagnostic des réseaux le cas échéant. Par ailleurs, il devra aboutir sur des propositions techniques de remédiation.

**Maitrise d'ouvrage**

CAUVALDOR

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Partenaires techniques**

DDT 46, SYDED 46

**Calendrier prévisionnel**



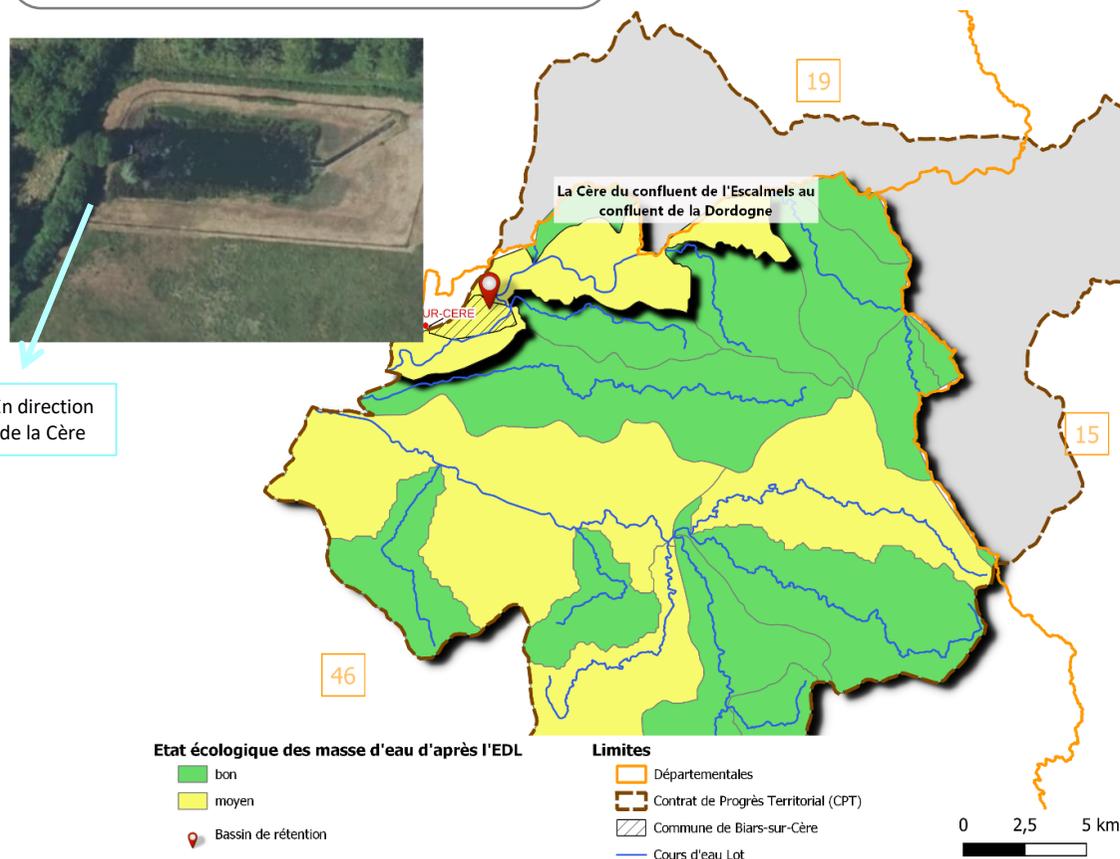
**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autofinancement	
50 000 €	15 000 €	30 %	35 000 €	70 %

**Territoires concernés par l'action**

**Masse d'eau :** La Cère du confluent de l'Escalmels au confluent de la Dordogne (FRFR86)  
**Etat Des Lieux SDAGE :**  
 Etat écologique moyen ●

**Communes :** Biars-sur-Cère



**Etat écologique des masse d'eau d'après l'EDL**

- bon
- moyen
- Bassin de rétention

**Limites**

- Départementales
- Contrat de Progrès Territorial (CPT)
- Commune de Biars-sur-Cère
- Cours d'eau Lot

# VOLET : Réduction des pressions industrielles

Action : VIND-A2

## REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES DE LA CÈRE SUR LE SECTEUR D'ACTIVITÉS DE BIARS-SUR-CÈRE (TRAVAUX)

**Objectifs opérationnels :** Limiter les pollutions ponctuelles  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource

Lien avec les autres actions : VIND-A1

### Contexte

La communauté de communes CAUVALDOR a été sollicitée par les services de l'Etat en 2021 concernant une pollution du bassin de rétention des eaux pluviales du secteur d'activités de Biars-sur-Cère qui abrite des activités industrielles diverses (courrier du préfet du 08/12/2021). A ce jour, la pollution n'a pas été qualifiée mais est observable au niveau du bassin et de son exutoire dans la milieu récepteur: la masse d'eau de la Cère depuis le confluent de l'Escalmels jusqu'au confluent de la Dordogne. La communauté de communes CAUVALDOR étant propriétaire du bassin de rétention, elle souhaite s'engager dans une démarche de diagnostic permettant d'identifier la ou les cours des pollutions afin que des solutions de remédiation puissent être envisagées.

### Contenu de l'action

L'action fléchée ici consiste en la réalisation des travaux de remédiation identifiés à l'étude diagnostique. Les sources de pollutions pouvant relever d'activités industrielles ou privées, les porteurs de projet éventuels pour les travaux ne peuvent être identifiés à ce stade;

### Maitrise d'ouvrage

A DETERMINER A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

### Partenaires techniques

DDT 46 / SYDED 46 / DREAL 46

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autofinancement	
300 000 €	90 000 €	30 %	210 000 €	70 %

### Territoires concernés par l'action

Masse d'eau : La Cère du confluent de l'Escalmels au confluent de la Dordogne (FRFR86)

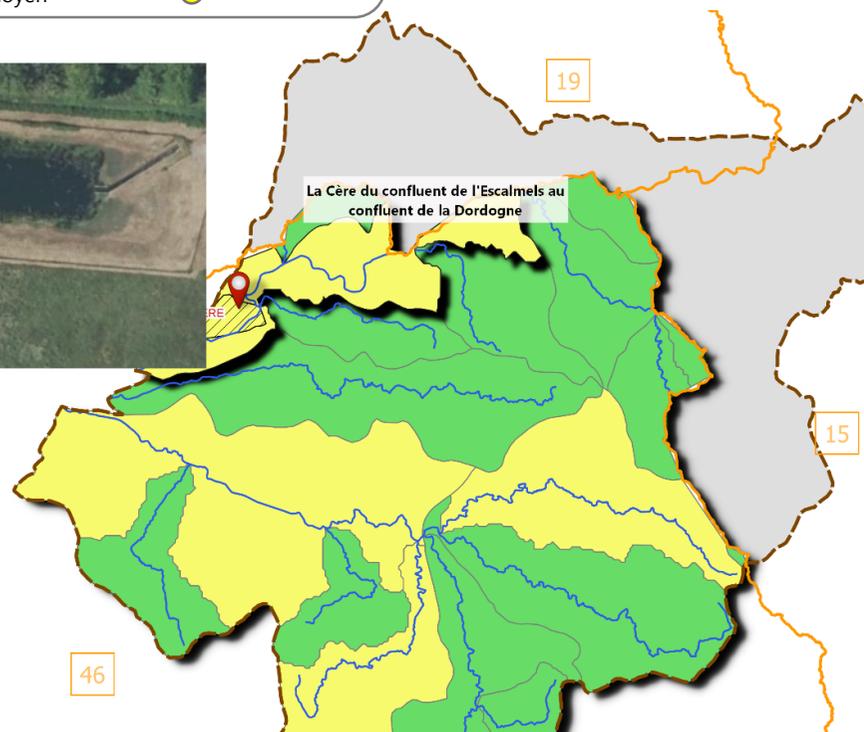
Communes : Biars-sur-Cère

Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique moyen



En direction de la Cère



Etat écologique des masse d'eau d'après l'EDL

- bon
- moyen
- Bassin de rétention

Limites

- Départementales
- Contrat de Progrès Territorial (CPT)
- Commune de Biars-sur-Cère
- Cours d'eau Lot



**Objectifs opérationnels :** Limiter les pollutions ponctuelles  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource

**Lien avec les autres actions :** -

**Contexte**

Des problématiques d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées industrielles sont présentes sur le site de l'abattoir du Pays de Saint-Céré dont la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) est propriétaire. L'établissement, situé en bordure de la Bave, est raccordé au système d'assainissement collectif de la commune Saint-Céré, après prétraitement des eaux usées par une station propre à l'abattoir. Les eaux pluviales du site, sont en partie raccordées au réseau d'eaux usées industrielles mais également directement à la Bave et au ruisseau du Tabels. En période de nappe haute et lors d'évènement pluvieux intenses, les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales montent en charge et génèrent des débordements sur le site de l'abattoir. Face à ces problématiques, une mission de diagnostic réseau avait déjà été confiée fin 2021 au bureau d'étude GETUDE afin d'identifier l'origine des dysfonctionnements et de proposer un plan d'actions correctives. CAUVALDOR a engagé en 2022 un diagnostic complémentaire élargi à l'environnement extérieur au site et notamment au Tabels, cours d'eau récepteur des rejets pluviaux du site et présentant une qualité médiocre.

Le SMDMCA finalise en parallèle une étude de renaturation du Tabels incluant sa reconnexion à la zone humide à située l'aval des abattoirs. Toute action permettant d'améliorer la qualité des rejets dans le Tabels contribuera à l'efficacité de la renaturation et à ses effets positifs sur les milieux aquatiques.

**Contenu de l'action**

L'action fléchée ici consiste en la réalisation des travaux de remédiation identifiés à l'étude diagnostique.

**Maitrise d'ouvrage**

CAUVALDOR / Abattoirs municipaux de Saint-Céré

**Partenaires techniques**

SYDED 46

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



**Territoires concernés par l'action**

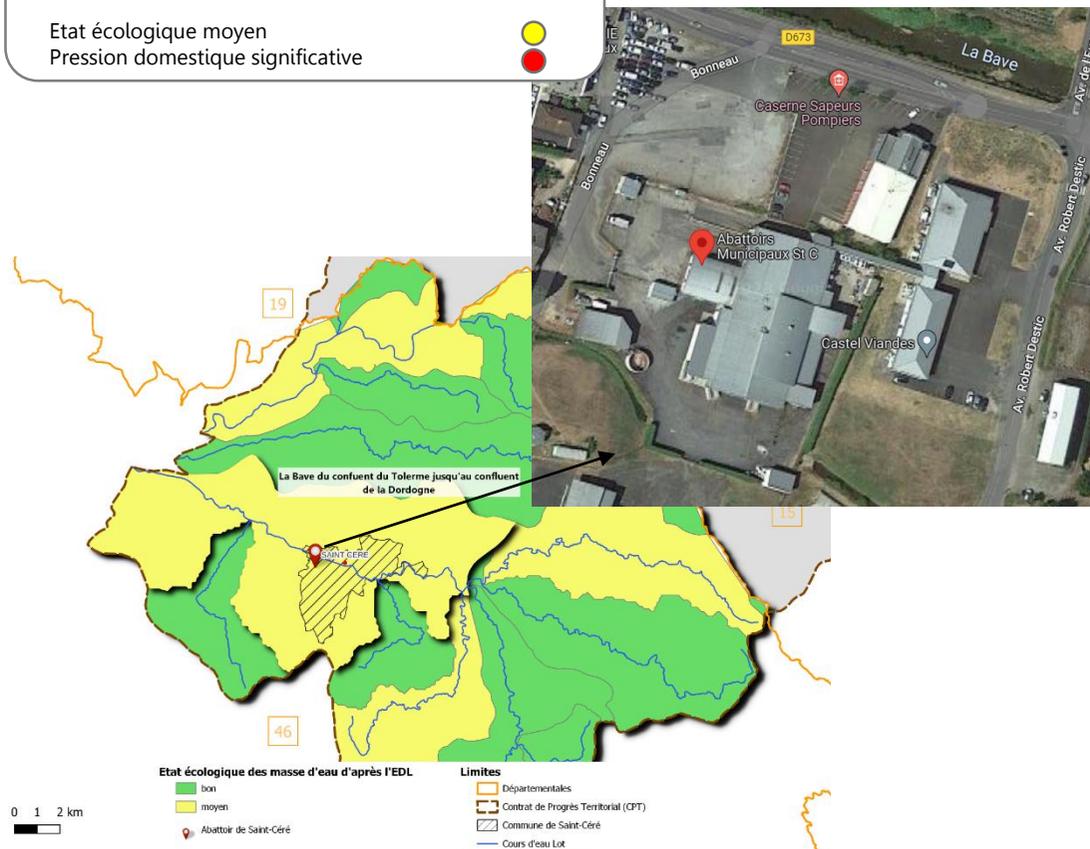
**Masse d'eau : La Bave du confluent du Tolermé au confluent de la Dordogne (FRFR71A)**

**Etat Des Lieux SDAGE :**

Etat écologique moyen  
 Pression domestique significative



**Commune : Saint-Céré**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autofinancement	
200 000 €	60 000 €	30 %	140 000 €	70 %

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A1

## EVALUATION DU RÉSEAU DE MESURES AGENCE EAU ADOUR-GARONNE ET AMÉLIORATION DE SA PERTINENCE (ÉTUDE/ANIMATION)

**Objectifs opérationnels :** Suivre la qualité de l'eau  
**Objectifs stratégiques :** Fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau

**Lien avec les autres actions :** Actions concernant l'enjeu « qualité » de la ressource et des milieux aquatiques

### Contexte

L'État Des Lieux (EDL) des cours d'eau, support de la stratégie du SDAGE, se base sur un réseau de stations de mesures représentatives de la qualité des masses d'eau diagnostiquées. Les mesures effectuées sur ces stations concernent différents paramètres qui permettent de qualifier l'état écologique et l'état chimique des cours d'eau. Cependant, certaines mesures complémentaires peuvent être effectuées lors de ces campagnes d'analyses, comme la mesure des phytosanitaires ou de certains polluants spécifiques. L'inventaire de données collectées par les stations de mesures situées sur le territoire du contrat montre une hétérogénéité des paramètres mesurés, voire certains manques au regard des enjeux identifiés localement sur les masses d'eau.

### Contenu de l'action

L'action consistera dans un premier temps à regrouper les acteurs mobilisés pour alimenter ce réseau de mesures afin de préciser le cadre opérationnel et financier (2023). Ce groupe de travail évaluera dans un deuxième temps la pertinence du réseau de mesures dans sa configuration actuelle et au regard des enjeux. Il s'agira si besoin d'identifier les compléments de mesures nécessaires à l'amélioration du diagnostic de territoire et au suivi de l'impact des actions du contrat. Dans cette optique, le groupe de travail veillera à consolider le cadre opérationnel et financier pour élaborer une stratégie d'amélioration de la pertinence du réseau de mesures (2024). C'est sur ces bases que des mesures complémentaires pourront être envisagées (à partir de 2025).

### Maitrise d'ouvrage

SMDMCA

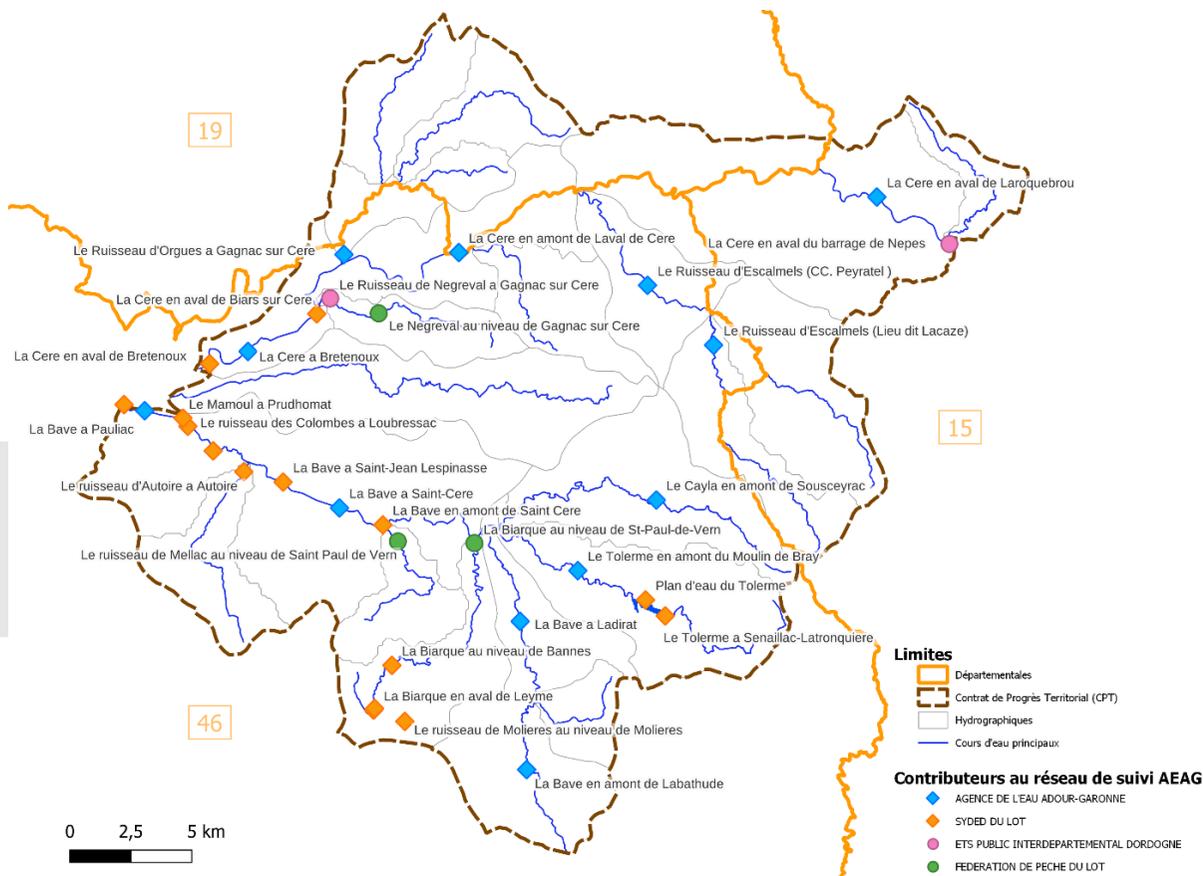
### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Partenaires techniques

CD46 / CD15 / SYDED46 / AEAG /  
Fédérations de pêche

### Territoires concernés par l'action



### Calendrier prévisionnel



### budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
300 000 €	150 000 €	50 %	X €	X %	150 000 €	50 %

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A2

## MODELISATION DE L'ÉROSION ET DU RUISSELLEMENT, PROPOSITIONS DE REMÉDIATION (SFN) (ETUDE)

**Objectifs opérationnels :** Préciser un diagnostic, alimenter une stratégie territoriale  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts

**Lien avec les autres actions :**  
 VAGR-A3, VAGR-A4, VAGR-A5

Action à taux bonifié\*

### Contexte

Le diagnostic territorial identifie un certain risque de dégradation des milieux aquatiques plusieurs pressions en lien avec les activités agricoles et sylvicoles. L'EDL 2019 flèche 4 masses d'eau en pression diffuse « phytosanitaires ». L'analyse des données des stations de mesures indique des taux conséquents ( $\pm 10\text{mg/l}$ ) de nitrates sur certaines masses d'eau de têtes de bassins. Par ailleurs, les diagnostics de terrain menée par les techniciens rivière du SMDMCA révèlent une forte pression de colmatage sur la majorité des linéaires prospectés. la pression due au piétinement du bétail et au drainage des zones humides est bien identifiée, cependant, la perte de sols due aux pratiques culturales est un phénomène non cartographié à ce jour.

Il en ressort la nécessité de mieux connaître entre autres les dynamiques d'érosion et de ruissellement sur le territoire du contrat. En effet, c'est cette dynamique qui conditionnera le transfert des particules de sols et de contaminants depuis les versants jusqu'au cours d'eau, et donc des potentiels contaminants issus des activités agricoles sur ces mêmes sols.

### Contenu de l'action

L'étude consiste à réaliser une modélisation de l'aléa érosion/ruissellement sur la base de la nature des sols, de leur utilisation et de la topographie. L'objectif sera de caractériser les zones de production, de transfert et d'accumulation du ruissellement sur le territoire de projet. Il s'agira aussi d'identifier sur la base de cette modélisation les secteurs les plus sensibles ainsi que les leviers d'action pour réduire cet aléa, notamment en termes de structures paysagères, de pratiques culturales et/ou d'exploitation forestière.

### Maitrise d'ouvrage

SMDMCA

### Partenaires techniques

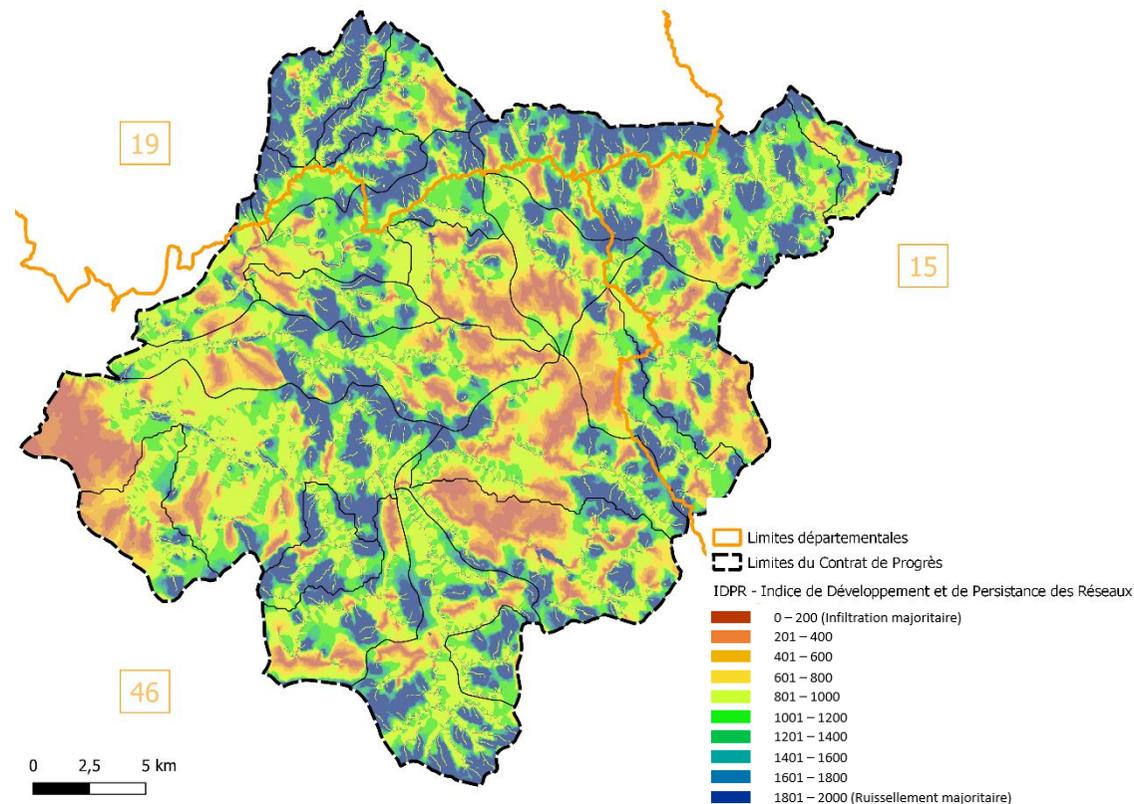
Chambres d'agriculture, CRPFs

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Territoires concernés par l'action

Masses d'eau / communes :  
 Ensemble du territoire de projet CPT



### Calendrier prévisionnel



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
15 000 €	10 500 €	70 %	X €	X %	4 500 €	30 %

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A3

## DIAGNOSTIC AGRICOLE SUR LES MASSES D'EAU PILOTES ET AUTRES SECTEURS EN PRESSION, PROPOSITIONS D' ACTIONS CIBLÉES (ETUDE)

**Objectifs opérationnels :** Préciser un diagnostic, alimenter une stratégie territoriale  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des sols, des couverts et des milieux aquatiques, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A2, VAGR-A4, VAGR-A6, VAGR-A7, VAGR-A8, VAGR-A12, VAGR-A14, VAGR-A15, VAGR-A16, VAGR-A17, VAGR-A18, VAGR-A19, VAGR-A20

### Contexte

L'Etat Des Lieux (EDL) 2019 cible 4 masses d'eau en pression en lien avec les activités agricoles (La Bave « amont », le ruisseau de Frèzes, le Tolermé et l'Escalmels « amont »). Sur territoire du CPT, bien que la pression de pollution diffuse par les nitrates agricoles ne soit pas qualifiée de significative dans l'EDL, les têtes de bassin peuvent cependant présenter des taux de nitrates approchant ou supérieurs à 10mg/l (Tolermé, Escalmels « amont »), ce qui témoigne d'une influence très nette des activités humaines sur la qualité de l'eau.

Par ailleurs, les masses d'eau de l' Escalmels « amont » ainsi que celle du Tolermé sont les sièges de captages AEP stratégiques pour le territoire, et particulièrement soumis à la pression de colmatage des cours d'eau.

Dans le cas du Tolermé, le plan d'eau représente un pôle touristique structurant au-delà de sa fonction de retenue AEP. En ce qui concerne l'Escalmels, son linéaire à l'aval de la retenue AEP (Escalmels « aval ») fait partie intégrante d'un site Natura 2000 à moules perlières.

C'est sur la base de ce diagnostic des pressions et des enjeux, que **deux secteurs pilotes ont été choisis pour mettre en œuvre les actions en lien avec l'objectif de réduction de pressions agricoles (cf. carte ci-jointe).**

### Contenu de l'action

L'action consiste en un diagnostic des pratiques agricoles sur les territoires pilotes, avec pour objectif de cibler les secteurs les plus vulnérables ainsi que les leviers d'action envisageables (techniques, opérationnels, financiers) pour diminuer les facteurs de dégradation en jeu ainsi que leurs impacts sur les milieux aquatiques.

### Maitrise d'ouvrage

SMDMCA

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Partenaires techniques

Chambres d'agriculture / ADASEA D'OC / CEN Auvergne / CEN Nouvelle Aquitaine

### Calendrier prévisionnel



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
150 000 €	105 000 €	70 %	X €	X %	45 000 €	30 %

### Territoires concernés par l'action

#### Secteur pilote 1 :

- L'Escalmels de sa source au confluent de la Cère (FRFR490 et FRFR87)
- La Ressègue (FRFR490\_1)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

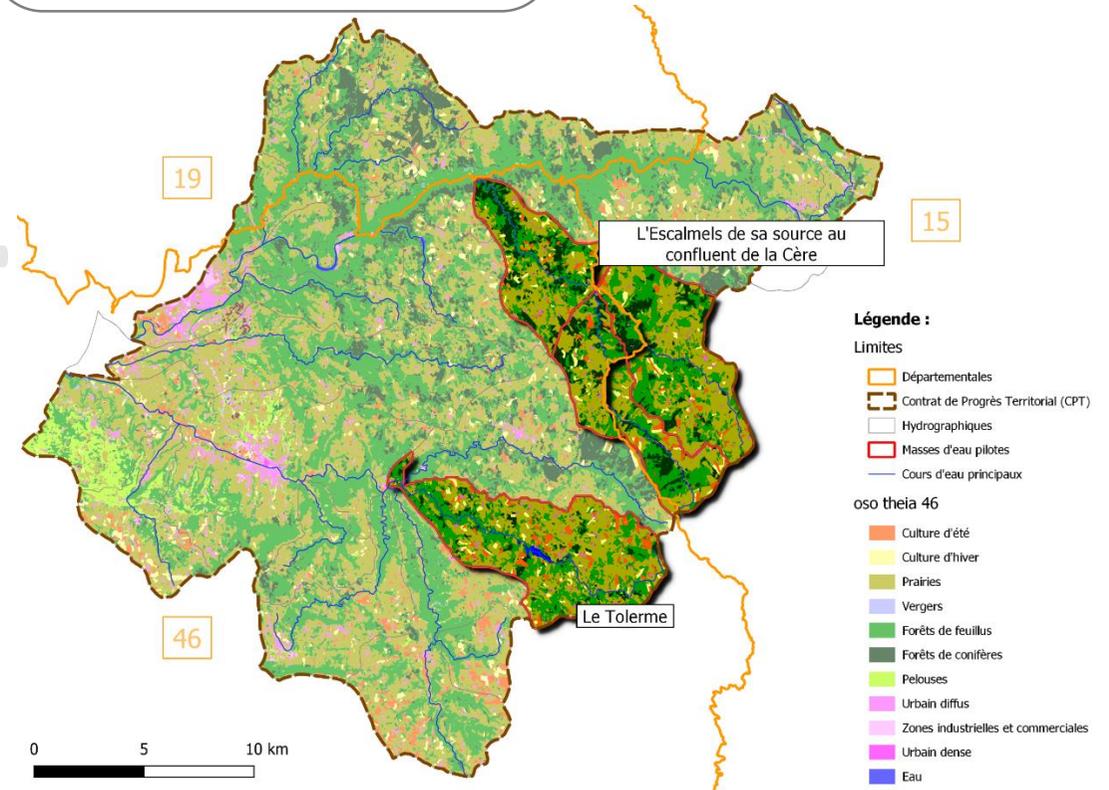
Etat écologique bon ●  
 Pression pesticide significative (FRFR490) ●  
 Pression prélèvement AEP significative (FRFR490) ●  
 Altération morphologique modérée à élevée ●

#### Secteur pilote 2 :

- Le Tolermé (FRFR518)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique bon ●  
 Pression pesticides significative ●  
 Altération morphologique élevée ●



# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A4

## DIAGNOSTIC BOCAGER SUR LES MASSES D'EAU PILOTES ET AUTRES SECTEURS EN PRESSION, PROPOSITION D' ACTIONS CIBLÉES (ETUDE)



**Objectifs opérationnels :** Préciser un diagnostic, alimenter une stratégie territoriale

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A2, VAGR-A6, VAGR-A7, VAGR-A8, VAGR-A9, VAGR-A12, VAGR-A13

Action à taux bonifié\*

### Contexte

Comme identifié dans le diagnostic territorial concernant les pressions que peuvent exercer les activités agricoles et sylvicoles sur les milieux aquatiques, le ruissellement et l'érosion peuvent être source de colmatage des cours d'eau mais aussi d'un transfert accru de contaminants dans les eaux superficielles. Le diagnostic modélisé de la pression érosion/ruissellement prévu en VAGR-A2 prendra en compte la couverture du sol, mais l'analyse de cette pression devra être complétée par un diagnostic bocager, qui permettra d'identifier et d'inventorier les infrastructures agroécologiques de type « haies » sur les masses d'eau pilotes et les autres secteurs en pression. En effet, ces infrastructures jouent un rôle fondamental dans les dynamiques érosives de versant. Leur (ré)implantation aux endroits les plus soumis à l'aléa peut de fait constituer une solution fondée sur la nature pour limiter les pertes/transfert de sols, menaçant leur qualité agronomique mais aussi la qualité des milieux aquatiques.

### Contenu de l'action

L'action consiste à engager un complément de diagnostic ciblé sur le bocage, sur les territoires pilotes et autres territoires en pression (identifiés à l'issue de l'action VAGR-A2 = diagnostic modélisé de l'érosion/ruissellement). L'objectif est de réaliser un inventaire bocager (caractérisation et localisation des haies), associé à un diagnostic fonctionnel des infrastructures concernées, au regard de la pression d'érosion mais aussi des bénéfices écosystémiques au profit des activités agricoles et des milieux aquatiques.

### Maitrise d'ouvrage

SMDMCA

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Partenaires techniques

Chambre d'agriculture 15 / CEN Auvergne / AHP46 / Mission Haies Auvergne / Fermes de Figeac

### Calendrier prévisionnel



### Territoires concernés par l'action

#### Secteur pilote 1 :

- L'Escalmels de sa source au confluent de la Cère (FRFR490 et FRFR87)
- La Ressègue (FRFR490\_1)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

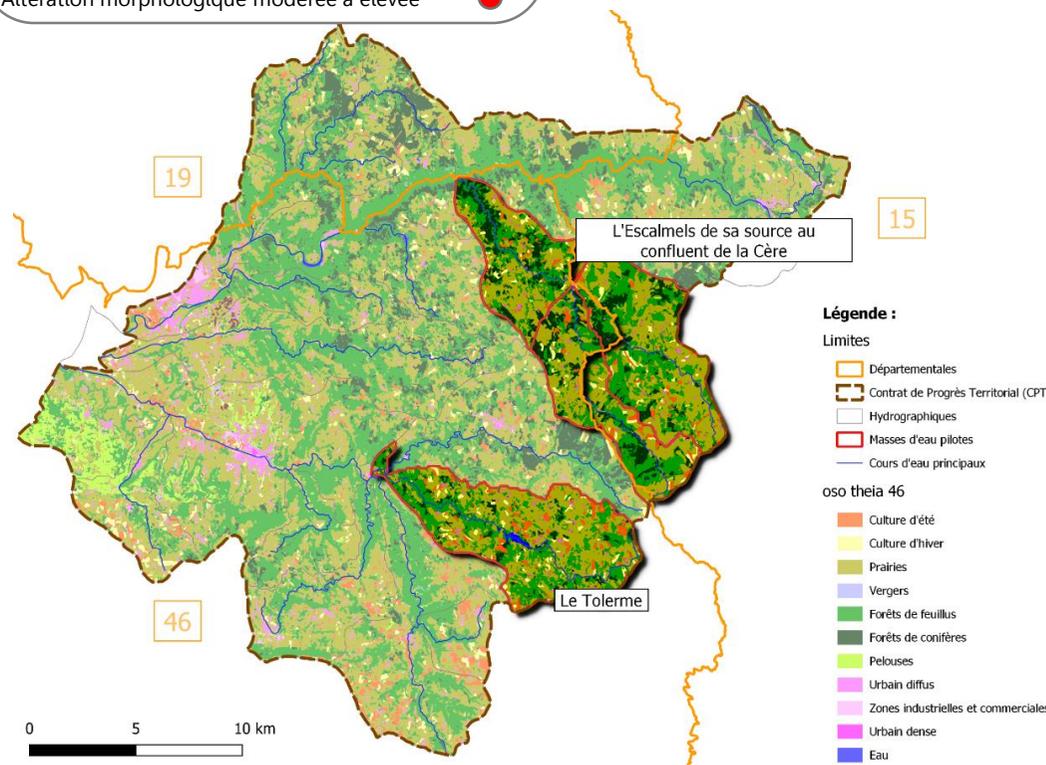
- Etat écologique bon ●
- Pression pesticide significative (FRFR490) ●
- Pression prélèvement AEP significative (FRFR490) ●
- Altération morphologique modérée à élevée ●

#### Secteur pilote 2 :

- Le Tolerme (FRFR518)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

- Etat écologique bon ●
- Pression pesticides significative ●
- Altération morphologique élevée ●



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
15 000 €	10 500 €	70 %	X €	X %	4 500 €	30 %

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A5

## DIAGNOSTIC FORESTIER SUR LES MASSES D'EAU PILOTES ET AUTRES SECTEURS EN PRESSION, PROPOSITION D' ACTIONS CIBLÉES (ETUDE)

**Objectifs opérationnels :** Préciser un diagnostic, alimenter une stratégie territoriale  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A2, VAGR-A9, VAGR-A10, VAGR-A11

### Contexte

Comme identifié dans le diagnostic territorial concernant les pressions que peuvent exercer les activités agricoles et sylvicoles sur les milieux aquatiques, le ruissellement et l'érosion peuvent être source de colmatage des cours d'eau mais aussi d'un transfert accru de contaminants dans les eaux superficielles. En ce qui concerne les activités sylvicoles, la pression de pollution diffuse « phytosanitaires » a été considérée comme non significative dans le cadre de la réalisation du diagnostic et des échanges avec les partenaires. Cependant, les modes d'exploitation et de gestion des boisements ainsi que les pratiques associées peuvent être ponctuellement source d'érosion et de transfert accéléré de sédiments aux cours d'eau.

### Contenu de l'action

L'action consiste à réaliser un diagnostic forestier ciblé sur les secteurs pilotes et autres secteurs en pression (identifiés à l'issue de l'action VAGR-A2 = diagnostic modélisé de l'érosion/ruissellement). L'étude précisera en premier lieu l'analyse spatiale de l'activité sylvicole (peuplements, équipements, itinéraires d'exploitation), les modalités de gestion forestière et la structure foncière des forêts sur les territoires ciblés. Par ailleurs, l'étude identifiera les modalités d'exploitation locales pouvant impacter les milieux aquatiques. Enfin, et sur la base de ce diagnostic, l'étude devra aboutir à la proposition d'actions ciblées pour limiter les risques d'érosion liés aux pratiques forestières des territoires.

### Maitrise d'ouvrage

SMDMCA

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Partenaires techniques

CRPFs / Chambre d'agriculture du Lot /  
Chambre d'agriculture de la Corrèze

### Calendrier prévisionnel



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
15 000 €	7 500 €	50 %	X €	X %	7 500 €	50 %

### Territoires concernés par l'action

#### Secteur pilote 1 :

- L'Escalmels de sa source au confluent de la Cère (FRFR490 et FRFR87)
- La Ressègue (FRFR490\_1)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

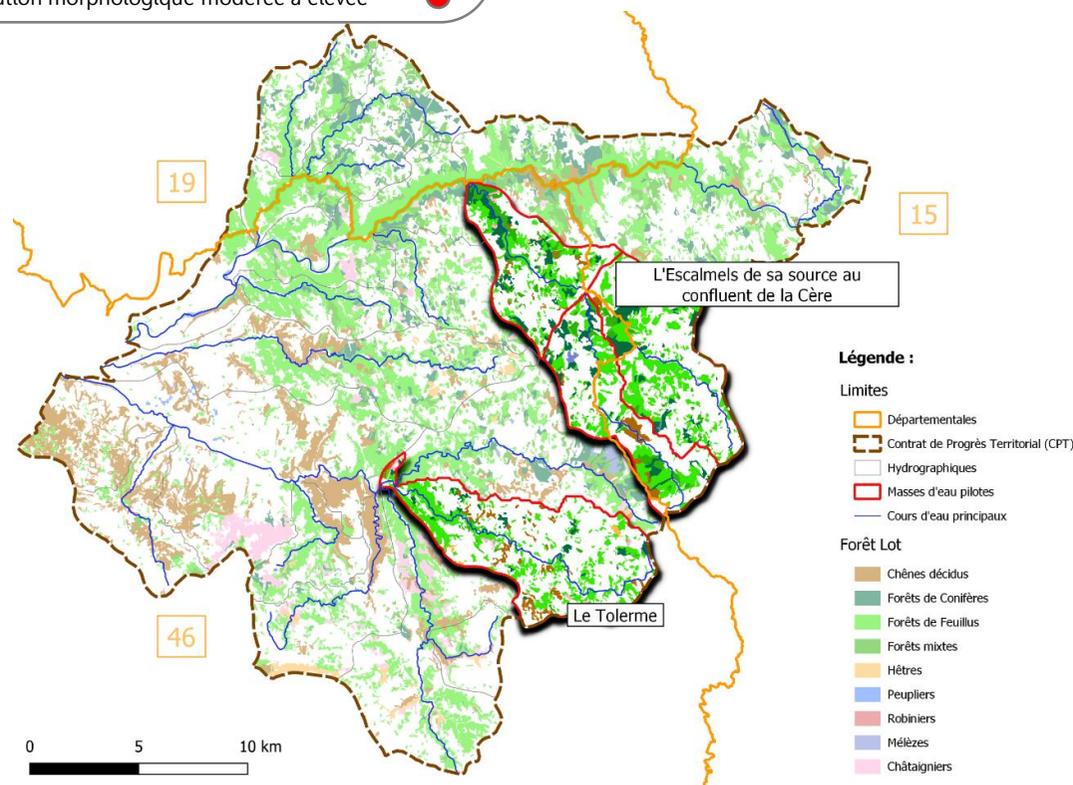
Etat écologique bon ●  
 Pression pesticide significative (FRFR490) ●  
 Pression prélèvement AEP significative (FRFR490) ●  
 Altération morphologique modérée à élevée ●

#### Secteur pilote 2 :

- Le Tolerme (FRFR518)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique bon ●  
 Pression pesticides significative ●  
 Altération morphologique élevée ●



# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A6

## CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE DE SENSIBILISATION / FORMATION DES AGRICULTEURS SUR L'ENTRETIEN DES HAIES ET DES RIPISYLVES (ANIMATION)



**Objectifs opérationnels :** Alimenter une stratégie territoriale, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A4, VAGR-A7, VAGR-A8

### Contexte

L'entretien des haies et la ripisylve relève de la responsabilité des propriétaires lorsqu'il s'agit de parcelles privées. Cet entretien se fait dans le cadre de contraintes particulières notamment lorsque les parcelles sont exploitées (contraintes PAC, valorisation le cas échéant). Cet entretien impacte la fonctionnalité de ces infrastructures, vis-à-vis de l'activité agricole mais aussi des milieux aquatiques. En effet, le maintien d'une ripisylve fonctionnelle est un des principaux garants de la bonne qualité d'un cours d'eau, et l'entretien adapté des haies implantées sur les versants limitera les risques d'érosion des sols ainsi que le ruissellement des polluants. Sur le territoire de projet, les premiers éléments de diagnostic confirment l'intérêt de mobiliser tous les leviers d'action en faveur de ces infrastructures, dont la sensibilisation/formation des propriétaires.

### Contenu de l'action

L'action consistera en la mise en place d'une animation multi partenariale sur les territoires pilotes. La première étape sera la constitution d'un groupe de travail pour définir les besoins par secteurs, sur la base des zones sensibles identifiées par le diagnostic bocager (VAGR\_A4) et les diagnostics de terrain réalisés par le techniciens rivière. Les besoins ponctuels recensés par les partenaires seront aussi pris en compte. La stratégie de sensibilisation/formation sera alors définie et dimensionnée pour une mise en œuvre en 2025. Elle se traduira sous la forme d'ateliers combinant les approches milieux aquatiques, bassins versants, contraintes/opportunités liées aux activités agricoles.

### Maitrise d'ouvrage

SMDMCA

### Partenaires techniques

CRPFs / AHP46 / Mission Haies Auvergne / Fermes de Figeac

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



### Territoires concernés par l'action

#### Secteur pilote 1 :

- L'Escalmels de sa source au confluent de la Cère (FRFR490 et FRFR87)
- La Ressègue (FRFR490\_1)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

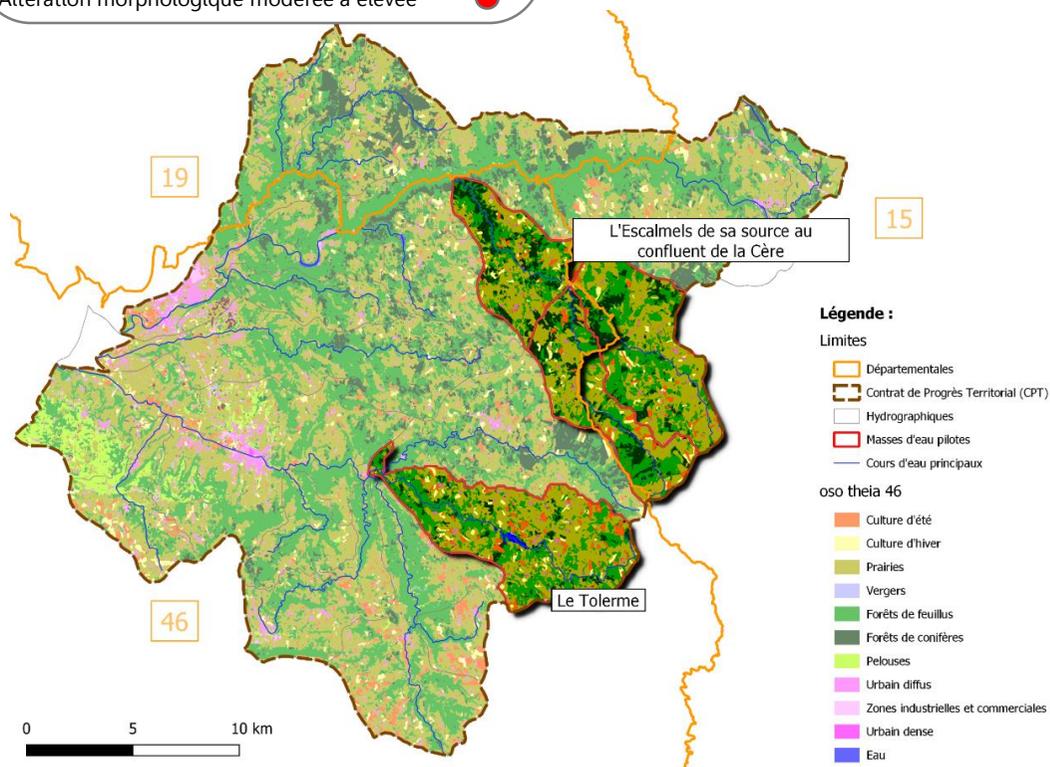
Etat écologique bon ●  
 Pression pesticide significative (FRFR490) ●  
 Pression prélèvement AEP significative (FRFR490) ●  
 Altération morphologique modérée à élevée ●

#### Secteur pilote 2 :

- Le Tolerme (FRFR518)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique bon ●  
 Pression pesticides significative ●  
 Altération morphologique élevée ●



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	7 000 €	70 %	X €	X %	3 000 €	30 %
10 000 €						

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A7

## CONSTITUTION ET ANIMATION D'UNE CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE «TRAME VERTE ET BLEUE» AU SEIN DU CEN AUVERGNE (ANIMATION)



**Objectifs opérationnels :** Alimenter une stratégie territoriale, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A6, VAGR-A8, VREST-A7

### Contexte

Au-delà de sa mission de Cellule d' Assistance Technique Zones Humides – CATZH (cf. VREST-A7), le CEN Auvergne s'intéresse à la trame verte (caractérisation et restauration des prairies, inventaire et implantation d'infrastructures agroécologiques...). Il souhaite développer un outil permettant de mettre à disposition son expertise au service des gestionnaires de milieux agricoles, en élargissant son champ d'intervention de la trame bleue à la trame verte et bleue. En effet, il remonte du terrain et des rencontres avec les agriculteurs un besoin d'adopter une approche plus large de cette double trame, en particulier à l'échelle des exploitations. Cette approche doit permettre de mieux cerner les attentes et contraintes des gestionnaires agricoles, et de s'intéresser à d'autres types de milieux, tels que les prairies à flore diversifiée et les infrastructures agroécologiques, qui ont des impacts directs sur la ressource en eau. La finalité de cette nouvelle cellule reste la même que la CATZH : disposer d'un diagnostic précis permettant d'aboutir à un plan d'actions opérationnel cherchant à concilier la préservation des milieux naturels et le confort de l'activité agricole.

### Contenu de l'action

La future cellule d'assistance technique « Trame verte et bleue » - CATTVB s'appuiera sur la méthodologie CATZH, à savoir : des visites et diagnostics de parcelles, des échanges avec les gestionnaires (éleveurs notamment) sur les modalités de gestion et les difficultés rencontrées, des recherches de solutions techniques et de financements pour les mettre en œuvre. Au-delà de l'évaluation de l'état de la biodiversité, la CATTVB aura pour objectif de sensibiliser l'agriculteur sur son patrimoine naturel afin qu'il puisse se l'approprier, et surtout, de proposer des actions réalistes en vue de son maintien en bon état : mesures de gestion, aménagements. Selon les besoins du gestionnaire, trois thématiques principales feront l'objet du diagnostic : les prairies à flore diversifiée, les zones humides et les infrastructures agroécologiques. L'objectif dans le cadre du CPT est de réaliser 6 diagnostics d'exploitation sur trois ans, pour une surface moyenne d'exploitation de 12,5 ha. Cela correspond à un objectif de 75 ha diagnostiqués en fin de CPT.

**A ces objectifs s'ajoutent les objectifs « CATZH » pour les années 2025 à 2027 (cf. VREST-A7)**

### Maitrise d'ouvrage

CEN Auvergne

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Partenaires techniques

SMDMCA / Missions Haies Auvergne /  
Chambre agriculture 15

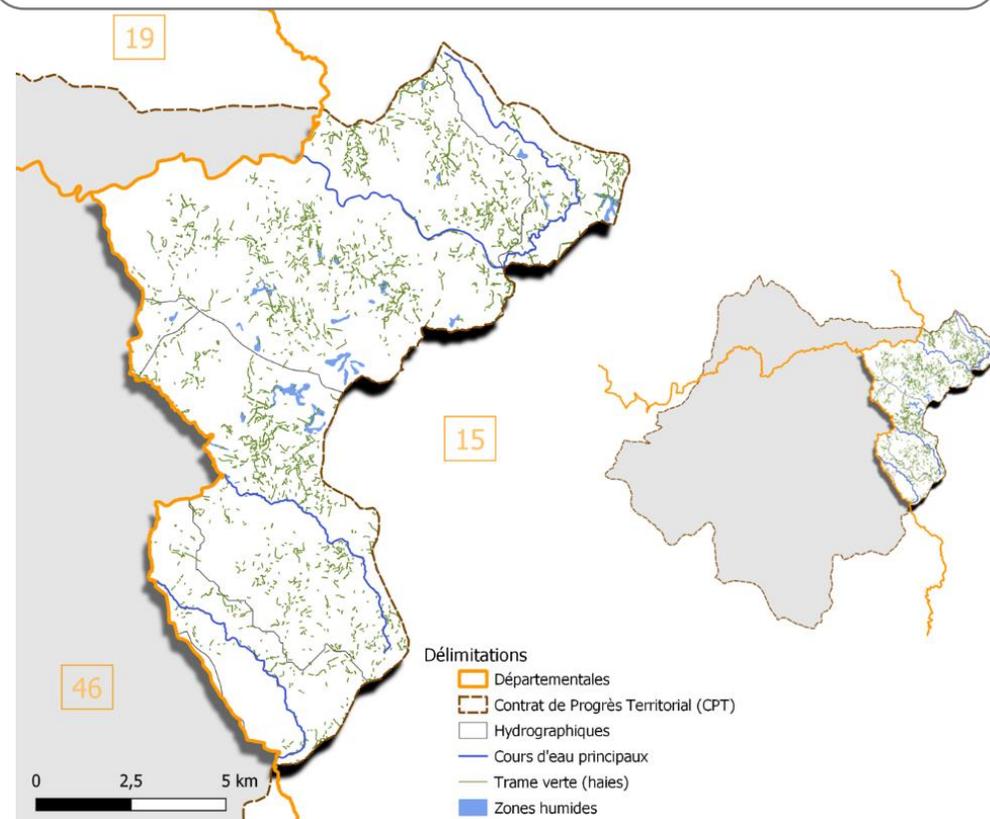
### Calendrier prévisionnel



### Territoires concernés par l'action : territoire cantalien du CPT

#### Masses d'eau concernées :

- La Cère du barrage de St Etienne Cantalès au confluent de l'Escalmels (FRFR295A)
  - Le Ruisseau de Branugues (FRFR295A\_3)
  - Le ruisseau de la Ressègue (FRFR490\_1)
- L'Escalmels de sa source au confluent de la Ressègue (FRFR490)



### Budget et plan de financement prévisionnels (total sur deux ans)

Coût estimatif	Aide AEAG		FEDER AURA		Autofinancement	
36 000 €	25 200 €	70 %	1 800 €	30 %	0 €	0 %



**Objectifs opérationnels :** Alimenter une stratégie territoriale, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A6, VAGR-A7, VREST-A8

**Contexte**

L'adasea D'OC souhaite développer un outil permettant de mettre à disposition son expertise au service des gestionnaires de milieux agricoles, en élargissant son champ d'intervention de la trame verte à la trame verte et bleue. En effet, il remonte du terrain et des rencontres avec les agriculteurs un besoin d'adopter une approche plus large de cette double trame, en particulier à l'échelle des exploitations. Cette approche doit permettre de mieux cerner les attentes et contraintes des gestionnaires agricoles, et de s'intéresser à d'autres types de milieux, tels que les prairies à flore diversifiée et les infrastructures agroécologiques. La finalité de cette nouvelle cellule reste la même que la CATZH : disposer d'un diagnostic précis permettant d'aboutir à un plan d'actions opérationnel cherchant à concilier la préservation des milieux naturels et le confort de l'activité agricole.

**Contenu de l'action**

La future cellule d'assistance technique « Trame verte et bleue » - CATTVB s'appuiera sur la méthodologie CATZH, à savoir : des visites et diagnostics de parcelles, des échanges avec les gestionnaires (éleveurs notamment) sur les modalités de gestion et les difficultés rencontrées, des recherches de solutions techniques et de financements pour les mettre en œuvre. Au-delà de l'évaluation de l'état de la biodiversité, la CATTVB aura pour objectif de sensibiliser l'agriculteur sur son patrimoine naturel afin qu'il puisse se l'approprier, et surtout, de proposer des actions réalistes en vue de son maintien en bon état : mesures de gestion, aménagements. Selon les besoins du gestionnaire, trois thématiques principales feront l'objet du diagnostic : les prairies à flore diversifiée, les zones humides et les infrastructures agroécologiques. L'objectif dans le cadre du CPT est de réaliser 6 diagnostics d'exploitation sur trois ans, pour une surface moyenne d'exploitation de 12,5 ha, ce qui correspond à un objectif de 75 ha diagnostiqués en fin de CPT.

**A ces objectifs s'ajoutent les objectifs « CATZH » pour les années 2025 à 2027 (cf. VREST-A8)**

**Maitrise d'ouvrage**

**ADASEA D'OC**

**Partenaires techniques**

SMDMCA / Arbres Haies et Paysage 46 /  
Chambre agriculture 46

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



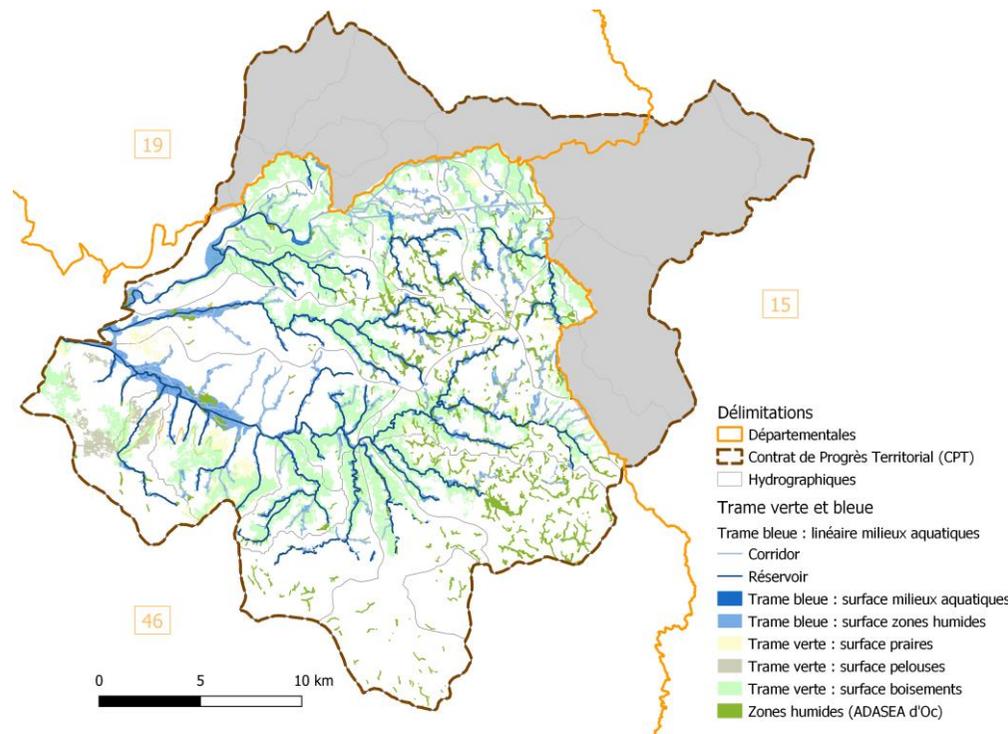
**Budget et plan de financement prévisionnels (total sur deux ans)**

Coût estimatif	Aide AEAG		FEDER Occitanie		Autofinancement	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
61 500 €	43 050 €	70 %	18 450 €	30 %	0 €	0 %

**Territoires concernés par l'action : territoire cantalien du CPT**

**Masses d'eau concernées :**

- **La Cère du barrage de Nèpes au confluent de la Dordogne (FRFR295A, FRFR86)**
  - Le Nègreval (FRFR86\_2)
  - Le ruisseau de Candes (FRFR86\_1)
- **L'Escalmels de sa source au confluent de la Dordogne (FRFR490 et FRFR87)**
  - La Ressègue
  - Le Mamoul (FRFR349\_C)
  - Le Cayla (FRFR518\_1)
  - Le Tolerne (FRFR518)
- **La Bave de sa source au confluent de la Dordogne (FRFR71B, FRFR71A)**
  - Le ruisseau de Frèzes (FRFR71B\_1)
  - La Biarque (FRFR71A\_2)
  - Le ruisseau de la Ressègue (FRFR490\_1)



# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A9

## SENSIBILISATION DES COLLECTIVITÉS SUR LES OUTILS D'URBANISME ENCADRANT LES PRATIQUES IMPACTANT LES MILIEUX AQUATIQUES (ANIMATION)



**Objectifs opérationnels :** Alimenter une stratégie territoriale, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des sols, des couverts et des milieux aquatiques

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A4, VAGR-A5

### Contexte

Les documents d'urbanisme peuvent fortement influencer les modes de gestion des espaces boisés et des infrastructures agroécologiques (IAE).

En ce qui concerne les IAE, elle peuvent à minima être représentées dans les documents d'urbanisme par la trame verte (TV), complétée par la trame bleue (TB) pour ce qui se rattache aux milieux aquatiques, à savoir les bandes enherbées, les ripisylve, et les milieux humides (marais, tourbières, prairies humides). La mise en place d'une TVB dans un document d'urbanisme, associée à un règlement adapté, est un outil permettant d'orienter le projets d'aménagement selon des modalités n'allant pas à l'encontre des fonctions écologiques de cette trame.

Quant aux forêts, les dispositions prises dans les documents d'urbanisme ont la capacité à orienter la réalisation de coupes et travaux, la circulation des engins forestiers ou encore l'installation d'infrastructures de stockage et de première transformation.

### Contenu de l'action

La première étape de cette action consistera à analyser les documents d'urbanisme existants sur les territoires ciblés (issue VAGR-A4 et VAGR-A5) afin d'identifier d'éventuels leviers au service et/ou au détriment des milieux aquatiques. C'est sur cette base qu'un groupe de travail multi partenarial sera constitué afin de définir l'offre de « formation » à proposer aux collectivités.

### Maitrise d'ouvrage

SMDMCA

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Partenaires techniques

CAUVALDOR / Grand Figeac / AHP46 / Mission Haies Auvergne / CRPFs

### Calendrier prévisionnel



### Territoires concernés par l'action

#### Secteur pilote 1 :

- L'Escalmels de sa source au confluent de la Cère (FRFR490 et FRFR87)
- La Ressègue (FRFR490\_1)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

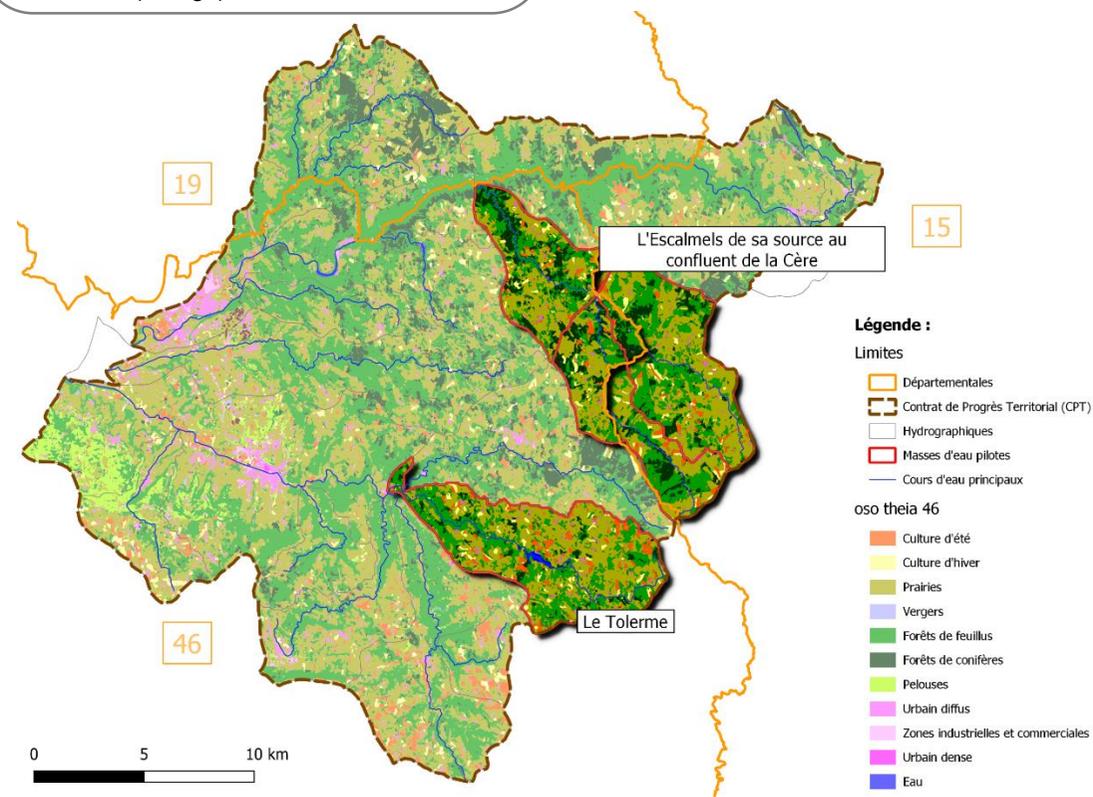
- Etat écologique bon ●
- Pression pesticide significative (FRFR490) ●
- Pression prélèvement AEP significative (FRFR490) ●
- Altération morphologique modérée à élevée ●

#### Secteur pilote 2 :

- Le Tolerme (FRFR518)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

- Etat écologique bon ●
- Pression pesticides significative ●
- Altération morphologique élevée ●



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
10 000 €	7 000 €	70 %	X €	X %	3 000 €	30 %

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A10

## SENSIBILISATION / FORMATION DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS FORESTIERS SUR LES SECTEURS CIBLÉS (ANIMATION)

**Objectifs opérationnels :** Alimenter une stratégie territoriale, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des sols, des couverts et des milieux aquatiques

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A2, VAGR-A5, VAGR-A11

### Contexte

Certaines pratiques mises en œuvre à des fins de gestion ou d'exploitation des boisements présentent des risques importants d'impact sur les sols, l'eau et les milieux aquatiques : érosion des sols ou écrasement des berges par passage d'engins, création de traînes de débardage, suppression de la ripisylve dans le cadre d'une coupe d'exploitation ou substitution de celle-ci par des essences inadaptées dans le cadre d'une (re)plantation... IL peut en résulter des cours d'eau colmatés, une disparition d'habitats et d'espèces et donc des écosystèmes perturbés. Par voie de conséquence, les impacts de ces pratiques peuvent donc léser les activités dépendantes de ces milieux (eau potable, pêche, tourisme (cf. EDL SAGE Dordogne amont))

### Contenu de l'action

Des guides à l'attention des propriétaires et exploitants forestiers existent mais l'objectif de cette formation est d'aller à la rencontre des acteurs concernés dans une démarche proactive et partenariale, afin de les sensibiliser aux impacts sur les milieux, mais aussi d'évaluer les contraintes pouvant localement freiner une amélioration des pratiques.

### Maîtrise d'ouvrage

SMDMCA / CRPFs / Chambres d'agricultures

### Partenaires techniques

SMDMCA / CRPFs / Chambres d'agricultures

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
10 000 €	5 000 €	50 %	X €	X %	5 000 €	50 %

### Territoires concernés par l'action

#### Secteur pilote 1 :

- L'Escalmels de sa source au confluent de la Cère (FRFR490 et FRFR87)
- La Ressègue (FRFR490\_1)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

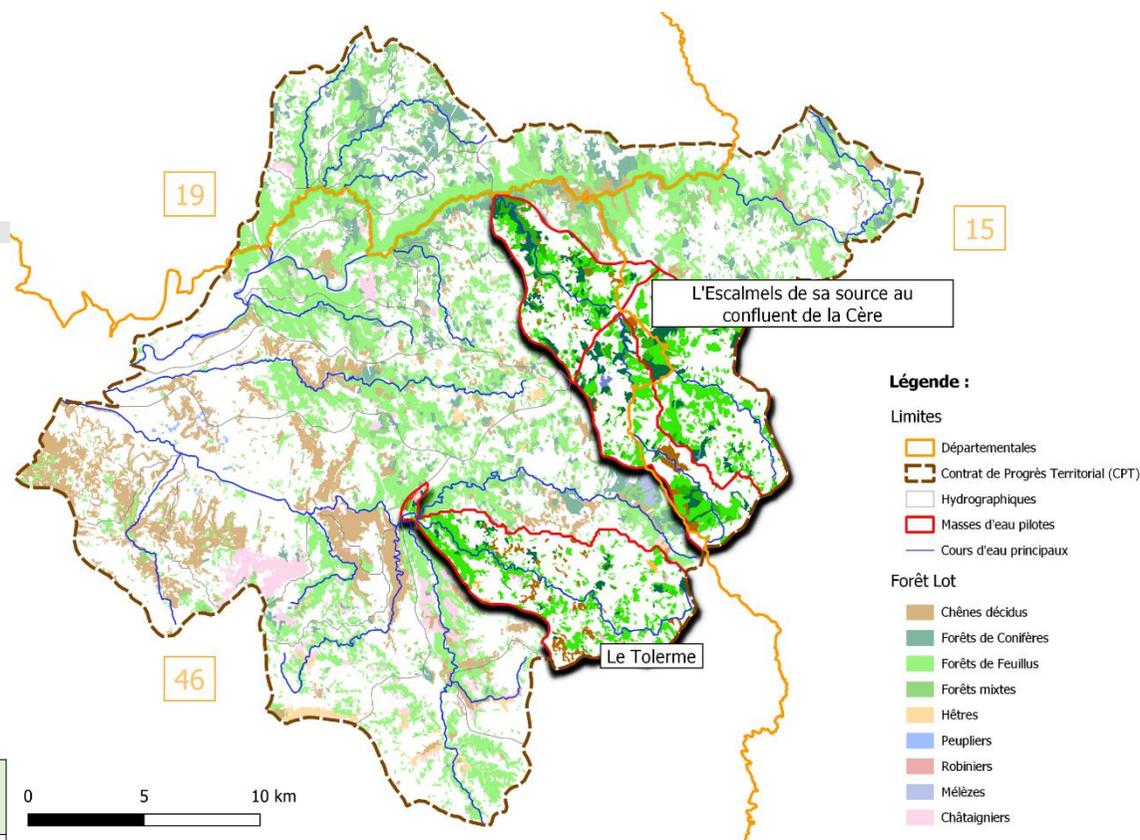
Etat écologique bon ●  
 Pression pesticide significative (FRFR490) ●  
 Pression prélèvement AEP significative (FRFR490) ●  
 Altération morphologique modérée à élevée ●

#### Secteur pilote 2 :

- Le Tolerme (FRFR518)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique bon ●  
 Pression pesticides significative ●  
 Altération morphologique élevée ●



#### Légende :

- Limites**
- Départementales
  - Contrat de Progrès Territorial (CPT)
  - Hydrographiques
  - Masses d'eau pilotes
  - Cours d'eau principaux
- Forêt Lot**
- Chênes décidus
  - Forêts de Conifères
  - Forêts de Feuillus
  - Forêts mixtes
  - Hêtres
  - Peupliers
  - Robiniers
  - Mélèzes
  - Châtaigniers

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A11

## AMENAGEMENTS DE LUTTE CONTRE L'EROSION IDENTIFIÉS AU DIAGNOSTIC FORESTIER (TRAVAUX)

**Objectifs opérationnels :** Limiter l'érosion des sols

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource, améliorer la fonctionnalité des sols, des couverts et des milieux aquatiques

Lien avec les autres actions : VAGR-A5, VAGR-A10

### Contexte

Au-delà d'une adaptation des pratiques, certains aménagements peuvent limiter les effets de la gestion et de l'exploitation forestière sur l'érosion des sols (aménagements des infrastructures et dessertes, restauration d'une ripisylve en bordure d'exploitation).

### Contenu de l'action

Une analyse croisée des diagnostics (VAGR-A2 et VAGR-A5) doit permettre d'identifier des secteurs forestiers susceptibles de pressions érosives, où l'aménagement et l'exploitation forestière devront être adaptés dans toute la mesure du possible. Cette analyse identifiera les leviers d'action pouvant être mis en œuvre.

L'action comprend l'ensemble des aménagements physiques qui pourraient être proposés dans ce cadre. Un groupe de travail sera constitué le cas échéant si le diagnostic fait ressortir le besoin de mettre en œuvre ce type d'actions. Il s'agit d'identifier l'articulation opportune en fonction des partenaires et des privés mobilisés.

### Maitrise d'ouvrage

SMDMCA / Particuliers

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Partenaires techniques

CRPFs

### Calendrier prévisionnel



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
30 000 €	15 000 €	50 %	X €	X %	15 000 €	50 %

### Territoires concernés par l'action

#### Secteur pilote 1 :

- L'Escalmels de sa source au confluent de la Cère (FRFR490 et FRFR87)
- La Ressègue (FRFR490\_1)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

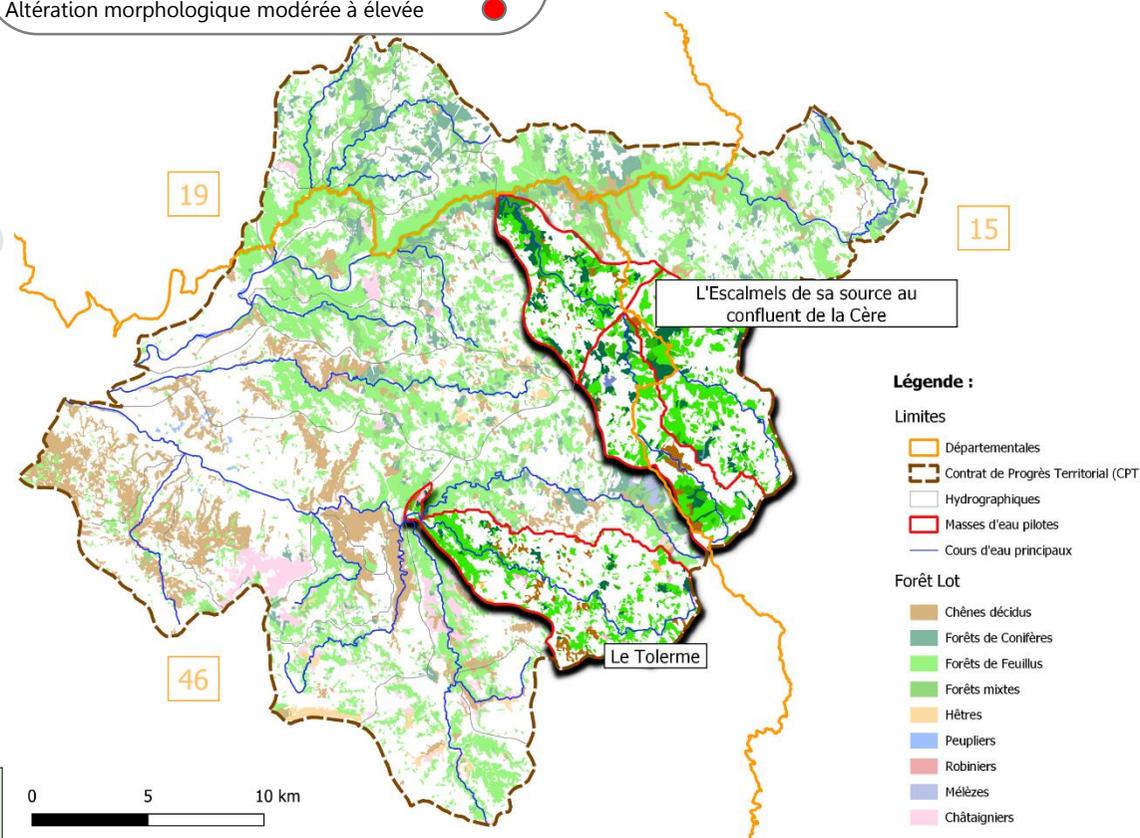
Etat écologique bon ●  
 Pression pesticide significative (FRFR490) ●  
 Pression prélèvement AEP significative (FRFR490) ●  
 Altération morphologique modérée à élevée ●

#### Secteur pilote 2 :

- Le Tolerme (FRFR518)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique bon ●  
 Pression pesticides significative ●  
 Altération morphologique élevée ●



# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A12

## RESTAURATION DU BOCAGE ET PLANTATIONS EN AGROFORESTERIE SUR LES MASSES D'EAU PILOTES ET AUTRES SECTEURS EN PRESSION (ANIMATION)



**Objectifs opérationnels :** Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource, améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité, fédérer un réseau d'acteurs

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A3, VAGR-A4

### Contexte

A l'issue des diagnostics agricoles et bocager réalisé dans le cadre du CPT (VAGR-A3 et VAGR-A4), les secteurs en pression seront d'identifiés ainsi que les leviers d'action envisageables pour renforcer la résilience des sols et limiter leur érosion. La replantation de haies est un levier non négligeable et doit être envisagé en accord avec les usages et sous réserve d'un suivi et d'un entretien adapté. L'agroforesterie consiste quant à elle associer arbres et culture sur une même parcelle, avec pour objectif de concilier bénéfices environnementaux (ici structuration du sol) et valorisation économique. Ces deux pratiques contribuent donc à la résilience des sols face à l'aléa érosion/ruissellement mais aussi face au changement climatique, du fait entre autres d'un meilleur stockage de la ressource en eau.

### Contenu de l'action

L'action consiste à consolider les projets d'implantation ou de réimplantation de haies ou de parcelles en agroforesterie avec les propriétaires/exploitants concernés, et accompagner techniquement les volontaires pour la réalisation des aménagements.

### Maitrise d'ouvrage

SMDMCA / CEN Auvergne / ADASEA d'OC / Fermes de Figeac

### Partenaires techniques

Chambre d'agriculture / AHP46 / Mission Haies Auvergne

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



### Territoires concernés par l'action

#### Secteur pilote 1 :

- L'Escalmels de sa source au confluent de la Cère (FRFR490 et FRFR87)
- La Ressègue (FRFR490\_1)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

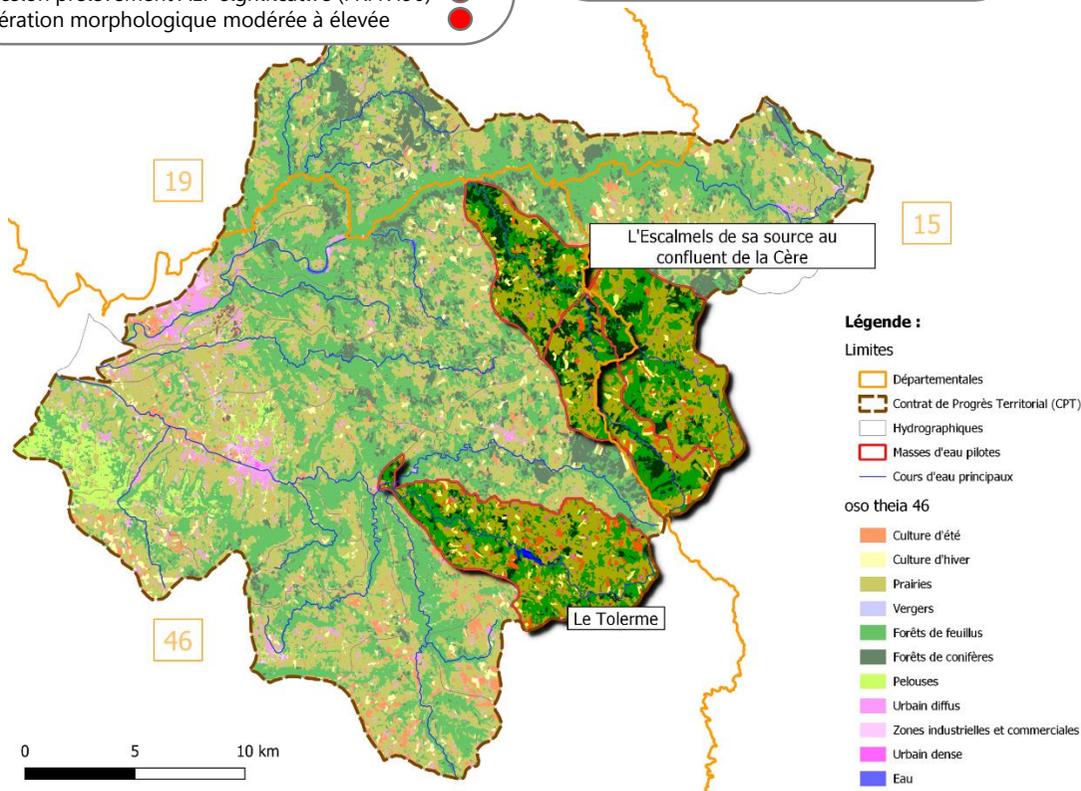
Etat écologique bon ●  
 Pression pesticide significative (FRFR490) ●  
 Pression prélèvement AEP significative (FRFR490) ●  
 Altération morphologique modérée à élevée ●

#### Secteur pilote 2 :

- Le Tolerme (FRFR518)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique bon ●  
 Pression pesticides significative ●  
 Altération morphologique élevée ●



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
30 000 €	21 000 €	70 %	X €	X %	9 000 €	30 %

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A13

## RESTAURATION DU BOCAGE ET PLANTATIONS EN AGROFORESTERIE SUR LES MASSE D'EAU PILOTES ET AUTRES SECTEURS EN PRESSION (TRAVAUX)



**Objectifs opérationnels :** Limiter l'érosion des sols, favoriser l'infiltration  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource, améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

Lien avec les autres actions : VAGR-A3, VAGR-A4

### Contexte

A l'issue des diagnostics agricole réalisés dans le cadre du CPT (VAGR-A3 et VAGR-A4), les secteurs en pression seront d'identifiés ainsi que les leviers d'action envisageables pour renforcer la résilience des sols et limiter leur érosion. La diversité des prairies naturelles permet de tamponner les aléas climatiques et réduire les variations de production interannuelles. Entre autres bénéfiques, les prairies naturelles constituent une couverture permanente des sols dont elles améliorent la structure. Il s'agit donc de couvert végétaux particulièrement efficaces pour limiter le risque d'érosion/ruissellement.

### Contenu de l'action

Cette action consister à mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des travaux (achat des plants, des protections, talutage, plantation ...).

### Maîtrise d'ouvrage

SMDMCA / CEN Auvergne / ADASEA d'OC /  
Chambres d'Agricultures / Particuliers

### Partenaires techniques

SMDMCA / CEN Auvergne / ADASEA  
d'OC / Chambres d'Agricultures /  
Fermes de Figeac

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autofinancement	
200 000 €	160 000 €	80 %	40 000 €	20 %

### Territoires concernés par l'action

#### Secteur pilote 1 :

- L'Escalmels de sa source au confluent de la Cère (FRFR490 et FRFR87)
- La Ressègue (FRFR490\_1)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

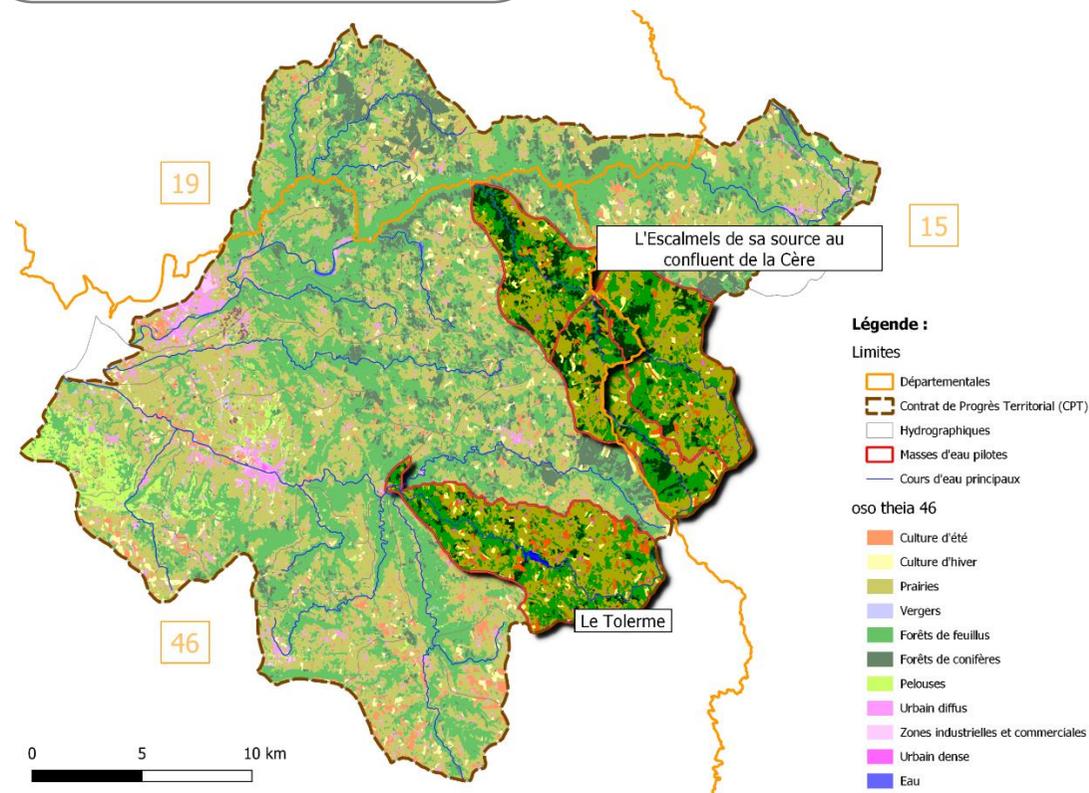
Etat écologique bon ●  
 Pression pesticide significative (FRFR490) ●  
 Pression prélèvement AEP significative (FRFR490) ●  
 Altération morphologique modérée à élevée ●

#### Secteur pilote 2 :

- Le Tolerme (FRFR518)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique bon ●  
 Pression pesticides significative ●  
 Altération morphologique élevée ●



# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A14

## RESTAURATION DE PRAIRIES NATURELLES SUR LES MASSES D'EAU PILOTES ET AUTRES SECTEURS EN PRESSION (ANIMATION)



**Objectifs opérationnels :** Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux, limiter l'érosion des sols, favoriser l'infiltration

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource, améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A3, VAGR-A4

### Contexte

A l'issue du diagnostic agricole réalisé dans le cadre du CPT (VAGR\_A3), les secteurs en pression seront d'identifiés ainsi que les leviers d'action envisageables pour renforcer la résilience des sols et limiter leur érosion. La diversité des prairies naturelles permet de tamponner les aléas climatiques et réduire les variations de production interannuelles. Entre autres bénéfiques, les prairies naturelles constituent une couverture permanente des sols dont elles améliorent la structure. Il s'agit donc de couvert végétaux particulièrement efficaces pour limiter le risque d'érosion/ruissellement.

### Contenu de l'action

Complémentaire à la CATTVB, cette action consiste à proposer aux propriétaires/exploitants volontaires, des ateliers pratiques et démonstratifs de restauration de prairies naturelles (compositions floristiques à privilégier, démonstration de matériel, itinéraires techniques...)

### Maitrise d'ouvrage

CEN Auvergne / ADASEA d'OC

### Partenaires techniques

SMDMCA / Chambres d'Agricultures / Fermes de Figeac

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autofinancement	
	Montant	Taux	Montant	Taux
60 000 €	48 000 €	80 %	12 000 €	20 %

### Territoires concernés par l'action

#### Secteur pilote 1 :

- L'Escalmels de sa source au confluent de la Cère (FRFR490 et FRFR87)
- La Ressègue (FRFR490\_1)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

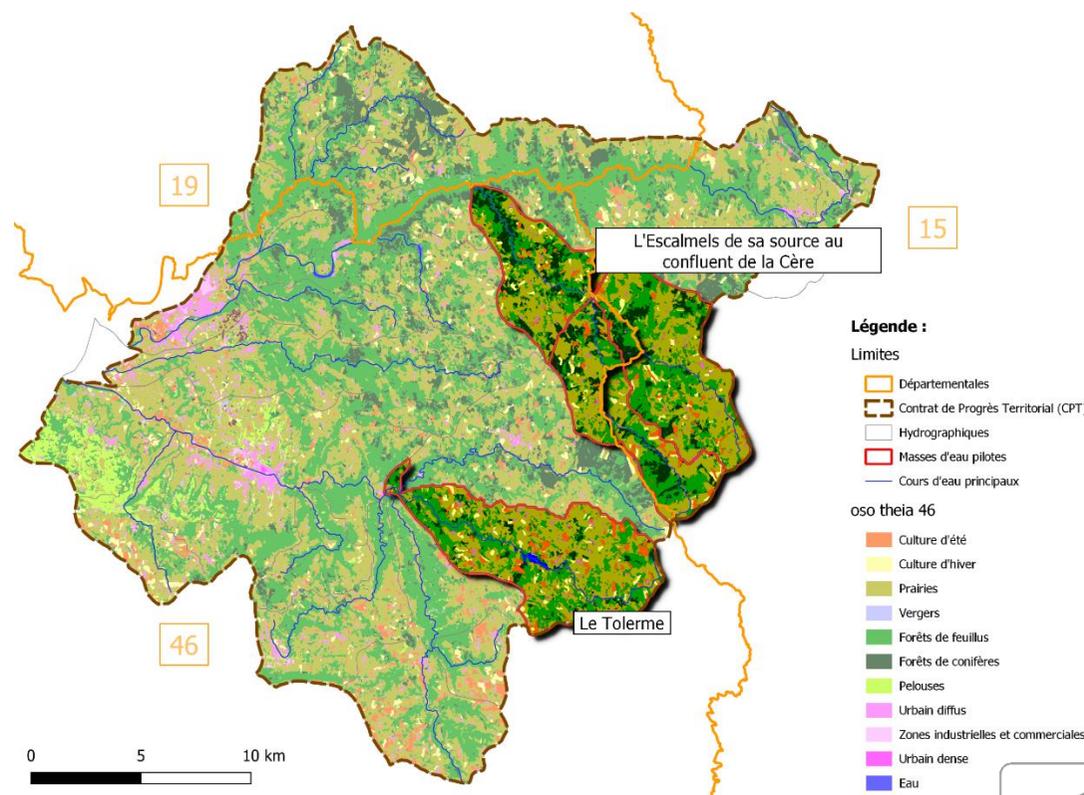
Etat écologique bon ●  
 Pression pesticide significative (FRFR490) ●  
 Pression prélèvement AEP significative (FRFR490) ●  
 Altération morphologique modérée à élevée ●

#### Secteur pilote 2 :

- Le Tolerme (FRFR518)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique bon ●  
 Pression pesticides significative ●  
 Altération morphologique élevée ●



# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A15

## ÉLABORATION DU PAEC MULTI-ENJEUX 46 (ANIMATION)

**Objectifs opérationnels :** Alimenter une stratégie territoriale, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource, améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A15, VAGR-A16, VAGR-A17, VAGR-A18, VAGR-A19, VAGR-A20

### Contexte

La protection de la qualité et de la quantité la ressource en eau est un enjeu important sur le territoire lotois du CPT. Dans certains secteurs de ce territoire majoritairement influencés par les activités agricoles, la qualité des cours d'eau et des nappes n'est pas optimale voire se dégrade. Les teneurs mesurées en azote diffus sont non négligeables même en tête de bassin-versant. Les prélèvements AEP démontrent localement, une contamination des ressources en métabolites de pesticides (S-Métolachlore particulièrement). Un phénomène généralisé de colmatage des cours d'eau impacte la disponibilité de la ressource. Et enfin, la dépréciation des zones humides en contexte agricole persiste malgré leur fonction de soutien d'étiage et d'épuration.

La fragilisation de ces milieux et de ces ressources, accentuée par les phénomènes climatiques extrêmes, impacte directement la population du territoire, dépendante de ces systèmes pour l'eau potable, provenant des rivières (Cayla, Tolermes et Escalmels) ou des nappes souterraines.

### Contenu de l'action

L'action consistera en la réalisation du dossier de candidature « Projet agro-environnemental et climatique » (PAEC) à déposer auprès des services de la DRAAF courant septembre 2023. Le dossier sera constitué d'un diagnostic territorial ciblé en fonction des enjeux, d'un choix de mesures (MAEC) associés, ainsi que d'une enveloppe budgétaire prévisionnelle, qui sera proportionnelle au nombre de contrats estimés.

L'objectif sera d'ouvrir des MAEC permettant :

- De limiter l'apport de fertilisants et/ou l'apport de phytosanitaires ;
- D'améliorer la couverture des sols et/ou de favoriser le semis-direct ;
- De préserver la biodiversité des milieux humides.

### Maitrise d'ouvrage

SMDMCA

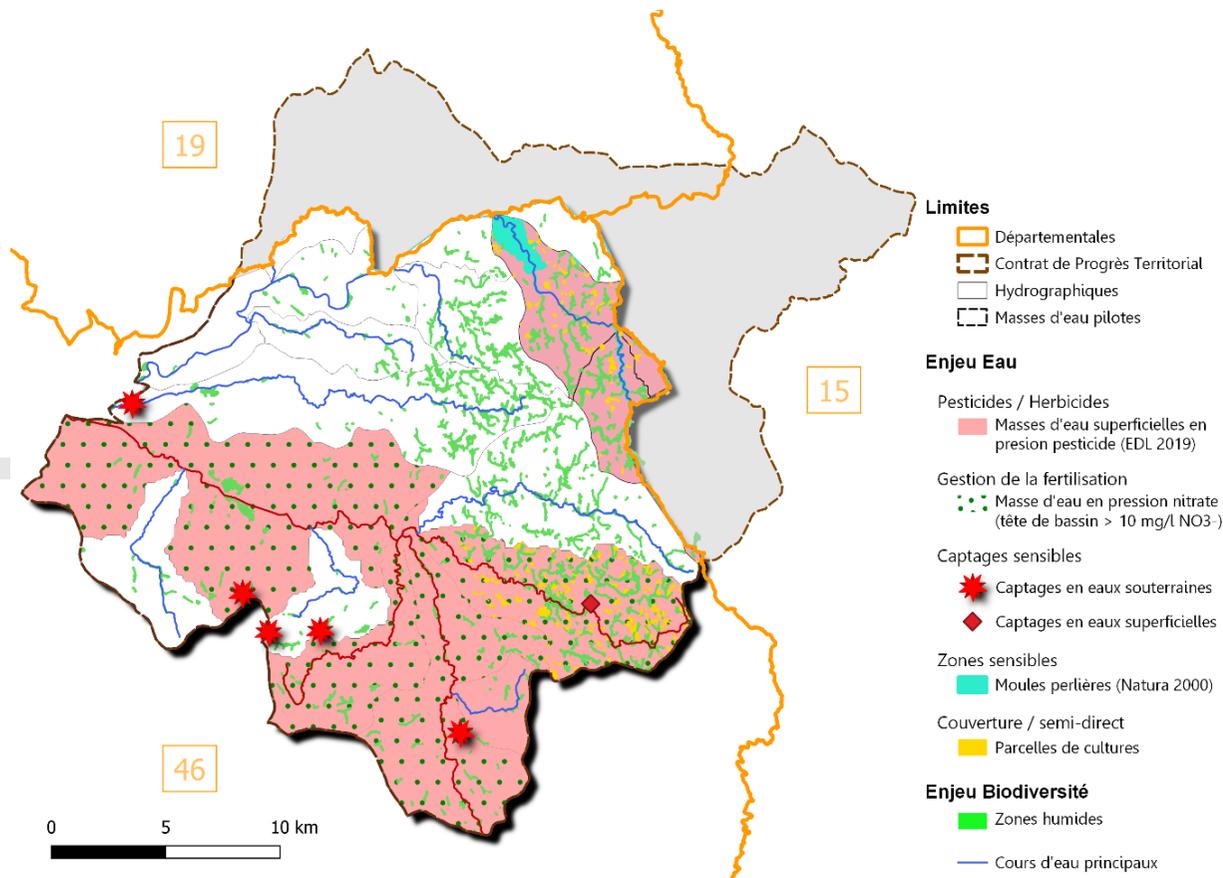
### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Partenaires techniques

ADASEA d'OC / Chambre d'Agriculture 46 / Fermes de Figeac

### Territoires concernés par l'action



### Calendrier prévisionnel



### Budget et plan de financement prévisionnels (sur 5 ans)

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide FEADER Occitanie (envisagée)		Autofinancement	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
7 500 €	5 250 €	70 %	750 €	10 %	1 500 €	20 %

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A16

# ANIMATION DU PAEC 46 (ANIMATION)

**Objectifs opérationnels :** Alimenter une stratégie territoriale, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux, préciser un diagnostic

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource, améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A15, VAGR-A16, VAGR-A17, VAGR-A18, VAGR-A19, VAGR-A20

## Contexte

S'il est retenu par les services de la DRAAF, le PAEC permettra aux agriculteurs des secteurs éligibles de contractualiser une ou plusieurs mesures agri-environnementales. Afin que les bénéficiaires potentiels prennent connaissance du dispositif et se mobilisent, le PAEC doit être animé et coordonné lorsqu'il est multi partenarial.

## Contenu de l'action

L'animation est une compétence de l'opérateur (ici SMDMCA) ; elle recouvre plusieurs missions distinctes dont la mise en œuvre peut être déléguée à des partenaires via des conventions ou des marchés : élaboration des notices des mesures, information générale des potentiels bénéficiaires, diagnostics parcellaires ou d'exploitation, aide au montage des dossiers etc.

L'action porte sur l'identification précise des missions d'animation, leur répartition, l'établissement des conventions ou marchés de prestation ad hoc, leur coordination et leur suivi ainsi qu'au final, l'évaluation du PAEC. Elle intègre aussi l'ensemble des dépenses générées par les missions déléguées.

## Maitrise d'ouvrage

SMDMCA

## Partenaires techniques

ADASEA d'OC / Chambre d'Agriculture 46 / Fermes de Figeac

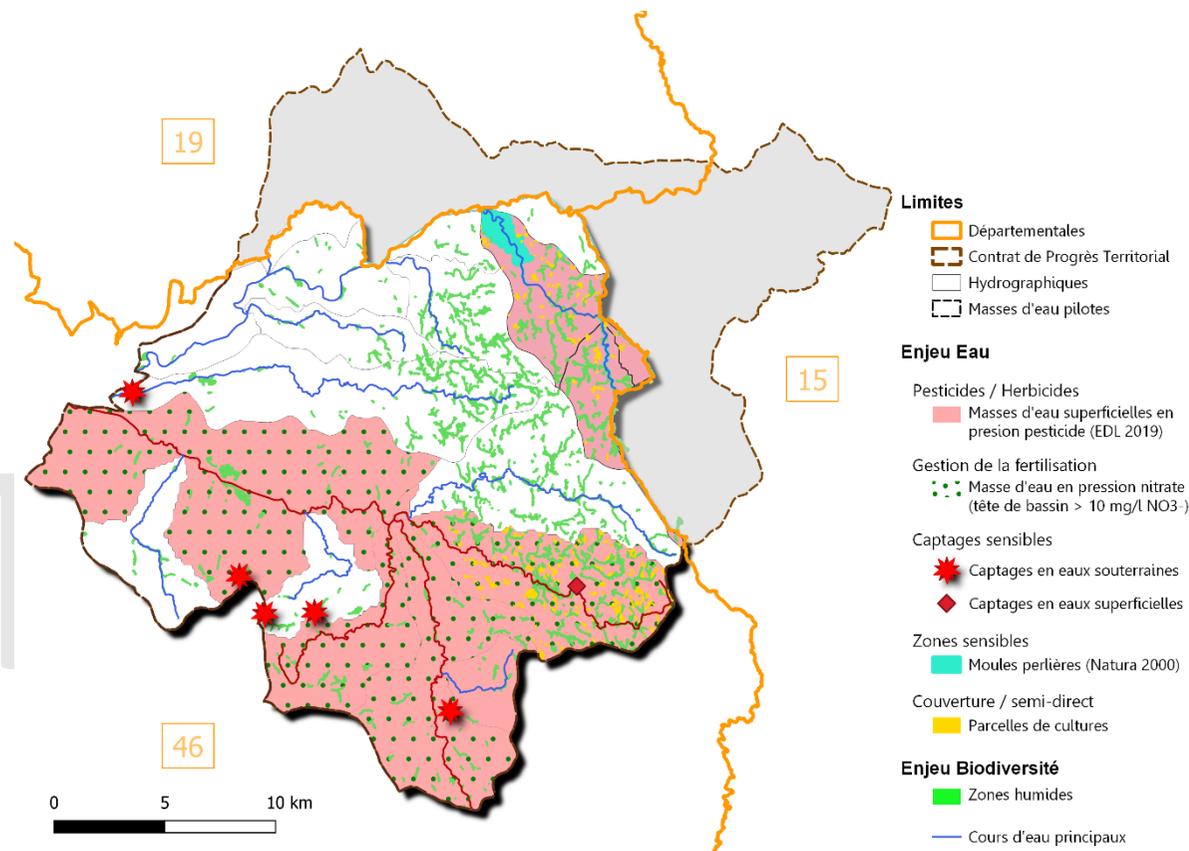
## Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

## Calendrier prévisionnel



## Territoires concernés par l'action



## budget et plan de financement prévisionnels (sur 5 ans)

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide FEADER Occitanie (envisagée)		Autofinancement	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
74 000 €	37 000 €	50 %	22 200 €	30 %	14 800 €	20 %

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A17

## Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) 46

**Objectifs opérationnels :** Limiter l'érosion des sols, favoriser l'infiltration, restaurer les zones humides

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource, améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A15, VAGR-A16, VAGR-A17, VAGR-A18, VAGR-A19, VAGR-A20

### Contexte

Le PAEC propose un catalogue de mesures (MAEC) auxquelles les agriculteurs des territoires à enjeux peuvent volontairement souscrire. Les MAEC sont des contrats d'une durée de 5 ans ou 1 an qui prévoient une indemnisation des pratiques environnementales en échange du respect de leur cahier des charges.

### Contenu de l'action

L'action dimensionne l'enveloppe prévisionnelle pour le paiement des MAEC aux agriculteurs.

Cette enveloppe a été évaluée de la manière suivante :

- Secteurs éligibles sur la base des enjeux fléchés (cf. carte ou fiche action VAGR\_14)
- Les surfaces concernées sur la base du RPG 2020
- Les surfaces de zones humide sur la base de l'inventaire CATZH 46
- Les linéaires d'infrastructures agroécologiques sur la base des données IGN
- Le nombre d'exploitations sur la base des données AGRESTE 2020

Les objectifs de contractualisation sont les suivants:

- 30 exploitants pour l'enjeu Eau (soit 10% des surfaces éligibles = 189 ha/1874 ha éligibles)
- 60 exploitants pour l'enjeu Biodiversité (soit 15% des surfaces éligibles = 375 ha/2500 ha éligibles)

L'enveloppe correspondante tous enjeux confondus est de 539 171 euros par an.

### Maitrise d'ouvrage

Exploitants agricoles

### Partenaires techniques

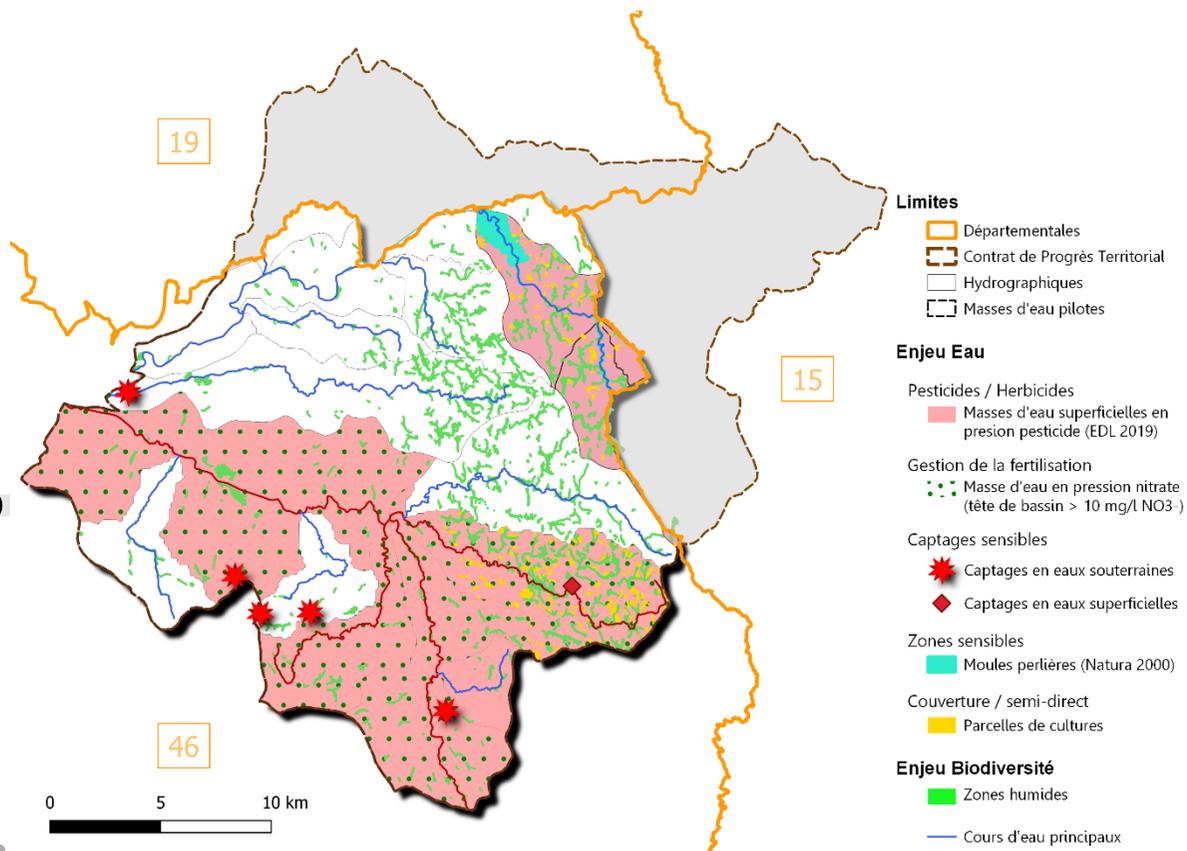
### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



### Territoires concernés par l'action



### budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide FEADER Occitanie (envisagée)		Autofinancement	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
2 695 855 €	1 617 513 €	60 %	1 078 342 €	40 %	0 €	0 %

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A18

## ÉLABORATION DU PAEC MULTI-ENJEUX 46 (ANIMATION)

**Objectifs opérationnels :** Alimenter une stratégie territoriale, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource, améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A15, VAGR-A16, VAGR-A17, VAGR-A18, VAGR-A19, VAGR-A20

### Contexte

Sur la partie amont de l'Escalmels et sur son affluent le Ressègue, le territoire cantalien du CPT présente quasiment les mêmes pressions agricoles que le territoire lotois ; il subit la même tendance à la dégradation de la qualité des cours d'eau et des nappes (azote, pesticides) ainsi qu'à la diminution de la disponibilité de la ressource (colmatage, dépréciation des zones humides).

Dans une logique de bassin-versant, la fragilisation de ces milieux et de ces ressources, accentuée par les phénomènes climatiques extrêmes, impacte directement la population du territoire, dépendante de ces systèmes pour l'eau potable.

### Contenu de l'action

L'action consistera en la réalisation du dossier de candidature « Projet agro-environnemental et climatique » (PAEC) à déposer auprès des services de la DRAAF courant septembre 2023. Le dossier sera constitué d'un diagnostic territorial ciblé en fonction des enjeux, d'un choix de mesures (MAEC) associés, ainsi que d'une enveloppe budgétaire prévisionnelle, qui sera proportionnelle au nombre de contrats estimés.

L'objectif sera d'ouvrir des MAEC permettant :

- De limiter l'apport de fertilisants et/ou l'apport de phytosanitaires ;
- D'améliorer la couverture des sols et/ou de favoriser le semis-direct ;
- De préserver la biodiversité des milieux humides.

### Maitrise d'ouvrage

SMDMCA

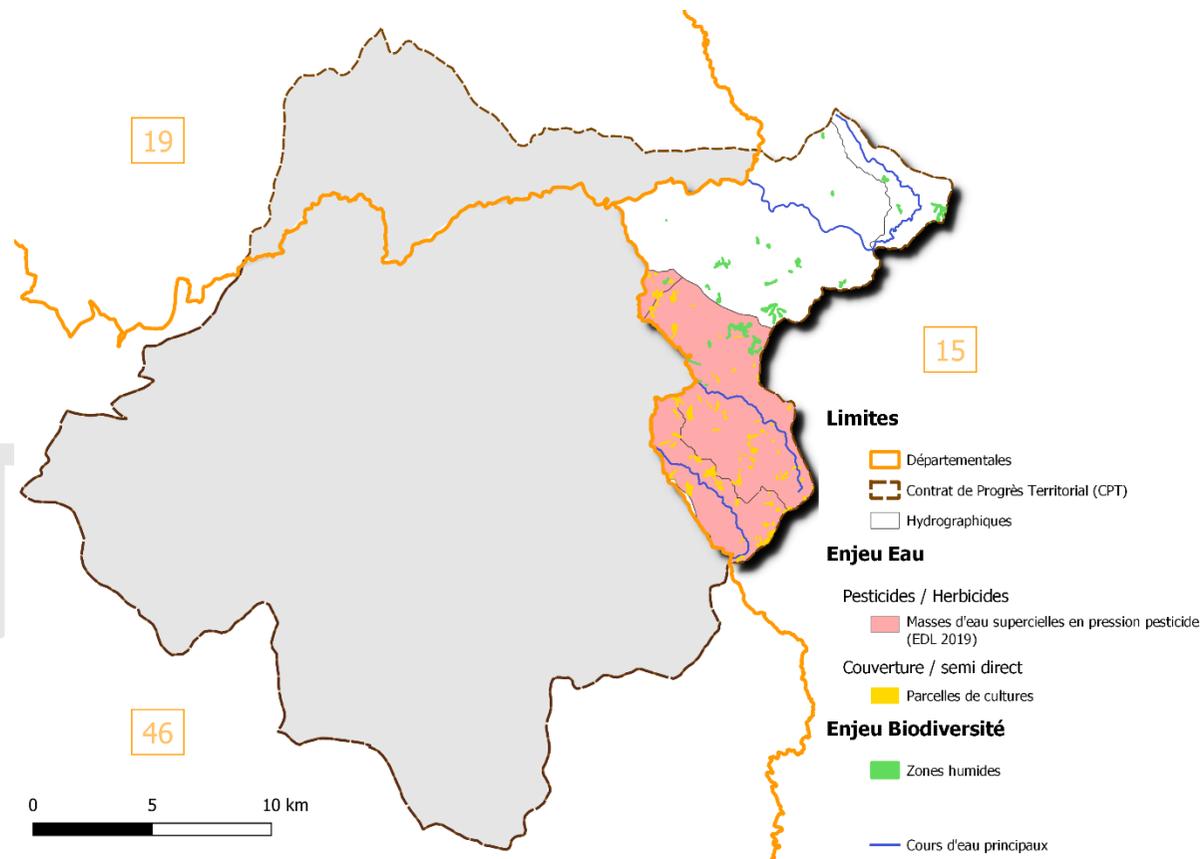
### Partenaires techniques

CEN Auvergne / Chambre d'Agriculture 15

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Territoires concernés par l'action



### Calendrier prévisionnel



### budget et plan de financement prévisionnels (sur 5 ans)

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide FEADER AURA (envisagée)		Autofinancement	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
7 500 €	5 250 €	70 %	750 €	10 %	1 500 €	20 %

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A19

## ANIMATION DU PAEC 15 (ANIMATION)

**Objectifs opérationnels** : Alimenter une stratégie territoriale, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux, préciser un diagnostic

**Objectifs stratégiques** : Améliorer la qualité de la ressource, améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions** : VAGR-A15, VAGR-A16, VAGR-A17, VAGR-A18, VAGR-A19, VAGR-A20

### Contexte

Le PAEC s'il est retenu par les services de la DRAAF permettra donc l'ouverture de MAEC auxquelles les agriculteurs des secteurs éligibles peuvent choisir de souscrire.

Afin que les agriculteurs prennent connaissance du dispositif et se mobilisent, le PAEC doit être animé et coordonné lorsqu'il est multi partenarial.

### Contenu de l'action

L'animation est une compétence de l'opérateur (ici SMDMCA) qu'il peut également déléguer en partie dans le cadre de conventions avec les partenaires du PAEC, selon les enjeux à gérer. L'animation recouvre plusieurs missions. L'objectif est de sensibiliser les agriculteurs aux problématiques et enjeux agro-environnementaux du territoire, ainsi qu'aux actions mises en place face à ces sujets. Cela comprend de la communication sur le projet et les mesures qui le composent, au travers par exemple de réunions publiques, de la diffusion de documents d'information, etc. L'animation comprend également la réalisation et la coordination des diagnostics d'exploitations et de formations. Enfin les animateurs doivent effectuer tout au long de la campagne un accompagnement à la contractualisation grâce à des conseils aux agriculteurs et un appui au montage du dossier individuel. L'opérateur doit coordonner l'action des différents animateurs le cas échéant et réaliser le suivi et l'évaluation du PAEC Il agit en tant qu'interface entre le terrain et les structures administratives et techniques, et avec les financeurs. Il se charge de la rédaction des documents nécessaires au fonctionnement du PAEC (dossier de candidature, notices de territoire, notices de mesures, etc.).

### Maitrise d'ouvrage

SMDMCA

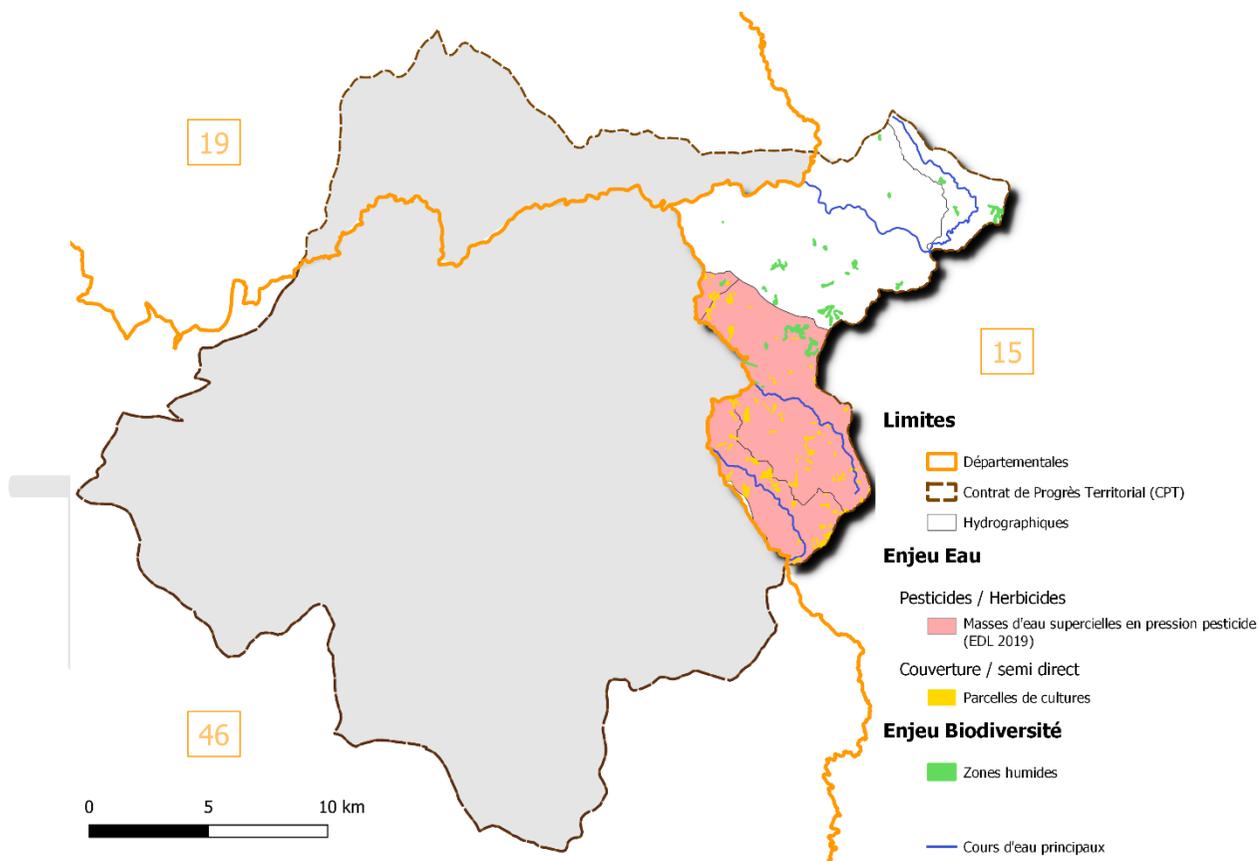
### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Partenaires techniques

CEN Auvergne / Chambre d'Agriculture 15

### Territoires concernés par l'action



### Calendrier prévisionnel



### budget et plan de financement prévisionnels (sur 5 ans)

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide FEADER AURA (envisagée)		Autofinancement	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
37 000 €	18 500 €	50 %	18 500 €	30 %	7 400 €	20 %

# VOLET : Réduction des pressions agricoles et sylvicoles

Action : VAGR-A20

## Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) 15

**Objectifs opérationnels :** Limiter l'érosion des sols, favoriser l'infiltration, restaurer les zones humides

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource, améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A15, VAGR-A16, VAGR-A17, VAGR-A18, VAGR-A19, VAGR-A20

### Contexte

Le PAEC propose un catalogue de mesures (MAEC) auxquelles les agriculteurs des territoires à enjeux peuvent souscrire. Les MAEC sont des contrats d'une durée de 5 ans ou 1 an qui prévoient une indemnisation des pratiques environnementales réalisées volontairement par les agriculteurs.

### Contenu de l'action

L'action dimensionne l'enveloppe prévisionnelle pour le paiement des MAEC aux agriculteurs.

Cette enveloppe a été évaluée de la manière suivante :

- Secteurs éligibles sur la base des enjeux fléchés (cf. carte ou fiche action VAGR\_14)
- Les surfaces concernées sur la base du RPG 2020
- Les surfaces de zones humide sur la base de l'inventaire CATZH 46
- Les linéaires d'infrastructures agroécologiques sur la base des données IGN
- Le nombre d'exploitations sur la base des données AGRESTE 2020

**Les objectifs de contractualisation sont les suivants:**

- 15 exploitants pour l'enjeu Eau (soit 36 % des surfaces éligibles = 142 ha/390 ha éligibles)
- 30 exploitants pour l'enjeu Biodiversité (soit 15% des surfaces éligibles = 7,25 ha/48, 32 ha éligibles)

L'enveloppe correspondante tous enjeux confondus est de 106 417 euros par an.

### Maitrise d'ouvrage

Exploitants

### Indicateurs de suivi

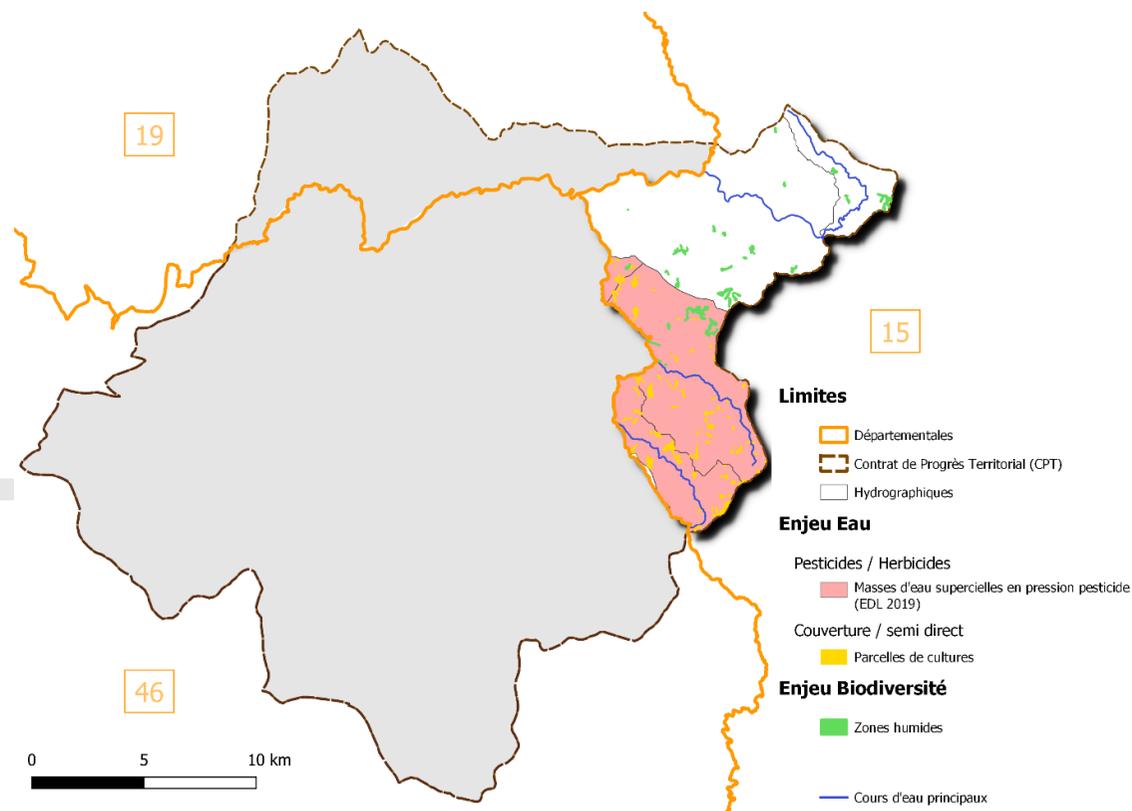
Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Partenaires techniques

### Calendrier prévisionnel



### Territoires concernés par l'action



### budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide FEADER AURA (envisagée)		Autofinancement	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
532 085 €	266 043 €	50 %	266 043 €	50 %	0 €	0 %

**Objectifs opérationnels :** Préciser un diagnostic, alimenter une stratégie territoriale  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des sols et des couverts, préserver et enrichir la biodiversité, fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A4, VAGR-A12 et 13

**Contexte**

Élément paysager du bocage du territoire, longtemps traitées de façon ambiguë et délaissées, les haies sont aujourd'hui plébiscitées pour leur utilité agro-environnementales ou leur qualité paysagère. Les haies touchent ainsi de nombreux acteurs (monde agricole, aménagement, associations, habitants).

**Contenu de l'action**

La recherche questionne le lien entre la plantation des haies et la restauration de la biodiversité, sous l'angle d'un objet fédérateur de la transition agricole. Les haies sont également pensées d'un point de vue économique comme levier financier et de compensation chez les agriculteurs. Elles deviennent un catalyseur politique et social à la rencontre de différentes visions du monde

L'ambition du projet de recherche-action est de déplacer le regard sur la place des haies pour contribuer à faire émerger les conditions et les moyens à réunir pour faire de la gestion durable des haies dans le Ségala Lotois un projet d'intérêt commun aux agriculteurs et aux autres acteurs de la société.

En partant d'une mise en débat de ces questions lors d'une journée de séminaire, le sujet d'étude sera défini au plus près des enjeux scientifiques et des préoccupations locales.

Ensuite sera réalisée une thèse pour approfondir le sujet, avec un ancrage territorial fort, une interaction constante avec des acteurs locaux et une capitalisation des résultats afin de favoriser une gestion durable des haies.

**Maitrise d'ouvrage**

Fermes de Figeac

**Partenaires techniques**

Chaire InterActions / Sol et Civilisation

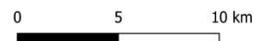
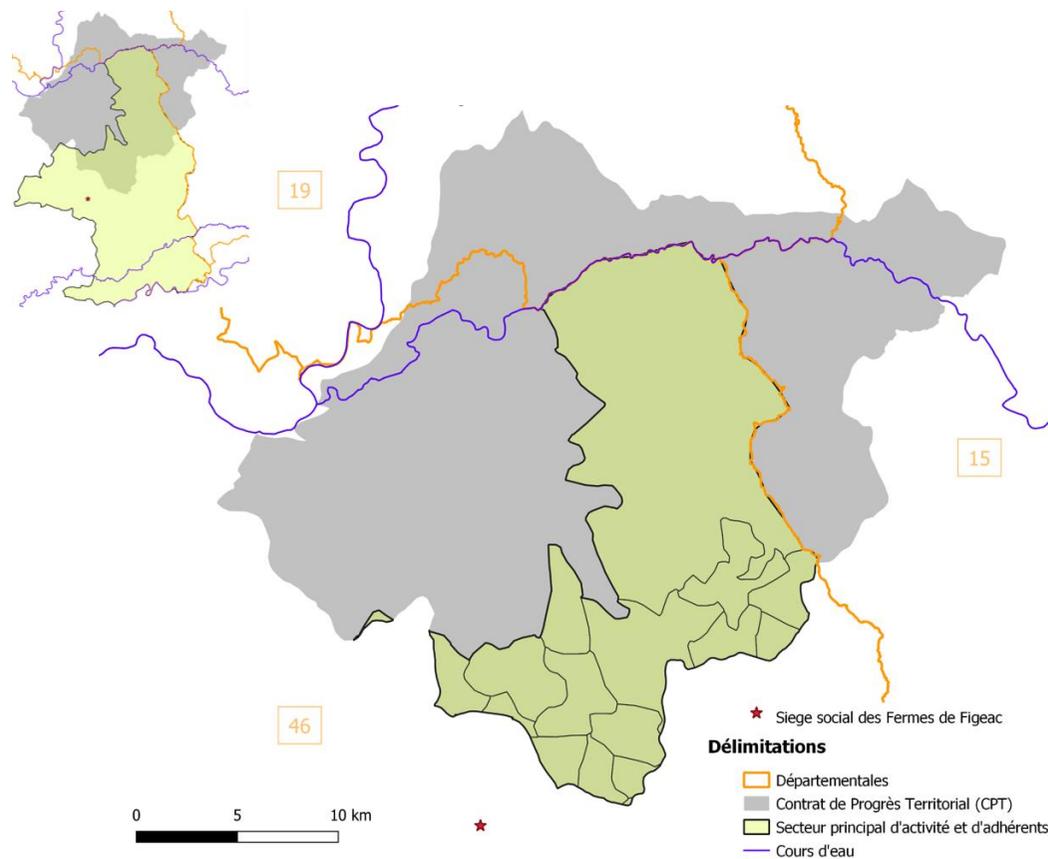
**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



**Territoires concernés par l'action**



- ★ Siege social des Fermes de Figeac
- Départementales
- Contrat de Progrès Territorial (CPT)
- Secteur principal d'activité et d'adhérents
- Cours d'eau

**budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif action (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
72 000 €	36 000 €	50%	X €	X %	36 000 €	50 %

**Contexte**

À la suite des crues de la Cère de janvier 2018 et de l'érosion brutale de la berge rive gauche sur la commune de Bretenoux, une protection de berge a été réalisée afin de protéger les habitations situées à proximité. Durant la réalisation de l'étude liée au confortement de cette berge, il a été mis en évidence deux canalisations saillantes (EU et AEP) situées dans le fond du lit de la Cère. Il a été constaté que celles-ci étaient visibles sur une large partie du cours d'eau, les rendant vulnérables et induisant des perturbations morphologiques avec un risque à court terme de rupture de la continuité écologique. La canalisation AEP n'a actuellement pas provoqué de désordres significatifs, mais ils pourraient être à craindre en cas de forte crue. Il existerait alors aussi un risque de voir la canalisation endommagée. Face à ce constat, le SMAEP Bretenoux Saint-Céré a décidé de réaliser un fonçage de sa canalisation. Suite à ce fonçage, il s'agit aujourd'hui de retirer l'ancienne canalisation faisant obstacle à la continuité.

**Contenu de l'action**

Les travaux consisteront en :

- La suppression de l'ancienne canalisation d'eau potable et du béton associé dans le lit de la Cère.
- La consolidation et la remise en état des berges.
- L'isolation des morceaux de canalisations restées en terre.
- La reprise de la fosse d'affouillement créée par la chute liée à la présence de la canalisation

**Maitrise d'ouvrage**

SMIVAUEP Bretenoux-Biars

**Partenaires techniques**

SMDMCA, SYDED 46

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	AEAG		AF Résiduel	
35 000 €	28 000 €	80 %	7000 €	20 %

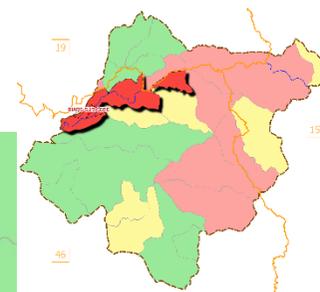
**Territoires concernés par l'action**

**Masse d'eau : La Cère du confluent de l'Escalmels au confluent de la Dordogne (FRFR86)**

**Communes :** Bretenoux

**Etat Des Lieux SDAGE :**

- Etat écologique moyen ●
- Altération de la continuité élevée ●
- Altération morphologique élevée ●



**Objectifs opérationnels :** Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et connexes

**Lien avec les autres actions :** VREST-A1

**Contexte**

Lors des crues de l'hiver 2019/2020, l'effet de seuil du radier béton couvrant la canalisation d'assainissement traversant la Cère sur le secteur de Brajat a produit une fosse profonde à l'aval direct et en pied de l'ouvrage. A cette occasion, des blocs d'enrochement ont été mis en place de façon à stopper l'évolution de cette fosse. Face à ce constat, le Syndicat d'assainissement Biars-Bretenoux a décidé de réaliser un fonçage de sa canalisation. Parallèlement, le Syndicat a mandaté un bureau d'études compétent pour conduire l'étude du retrait de l'ancienne canalisation, réaliser les études réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des travaux et la conduite du chantier. Les travaux ont été définis en fonction des caractéristiques du site, de ses possibles évolutions et contraintes ainsi que des possibilités techniques envisageables. L'étude ayant été réalisée et le dossier loi sur l'Eau déposé, il s'agit aujourd'hui de mener les travaux de retrait de l'ancienne canalisation faisant obstacle à la continuité.

**Contenu de l'action**

Les travaux consisteront en :

- La suppression de l'ancienne canalisation d'assainissement et du béton associé dans le lit de la Cère
- La consolidation et la remise en état des berges
- La suppression de l'ancien poste de relevage
- L'isolation des morceaux de canalisations restées en terre
- La reprise de la fosse d'affouillement créée par la chute liée à la présence de la canalisation.

**Maitrise d'ouvrage**

Commune de Bretenoux

**Partenaires techniques**

SMDMCA, SYDED 46

**Indicateurs de suivi**

**Calendrier prévisionnel**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	AEAG		AF Résiduel	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
45 000 €	36 000 €	80 %	9000 €	20 %

**Territoires concernés par l'action**

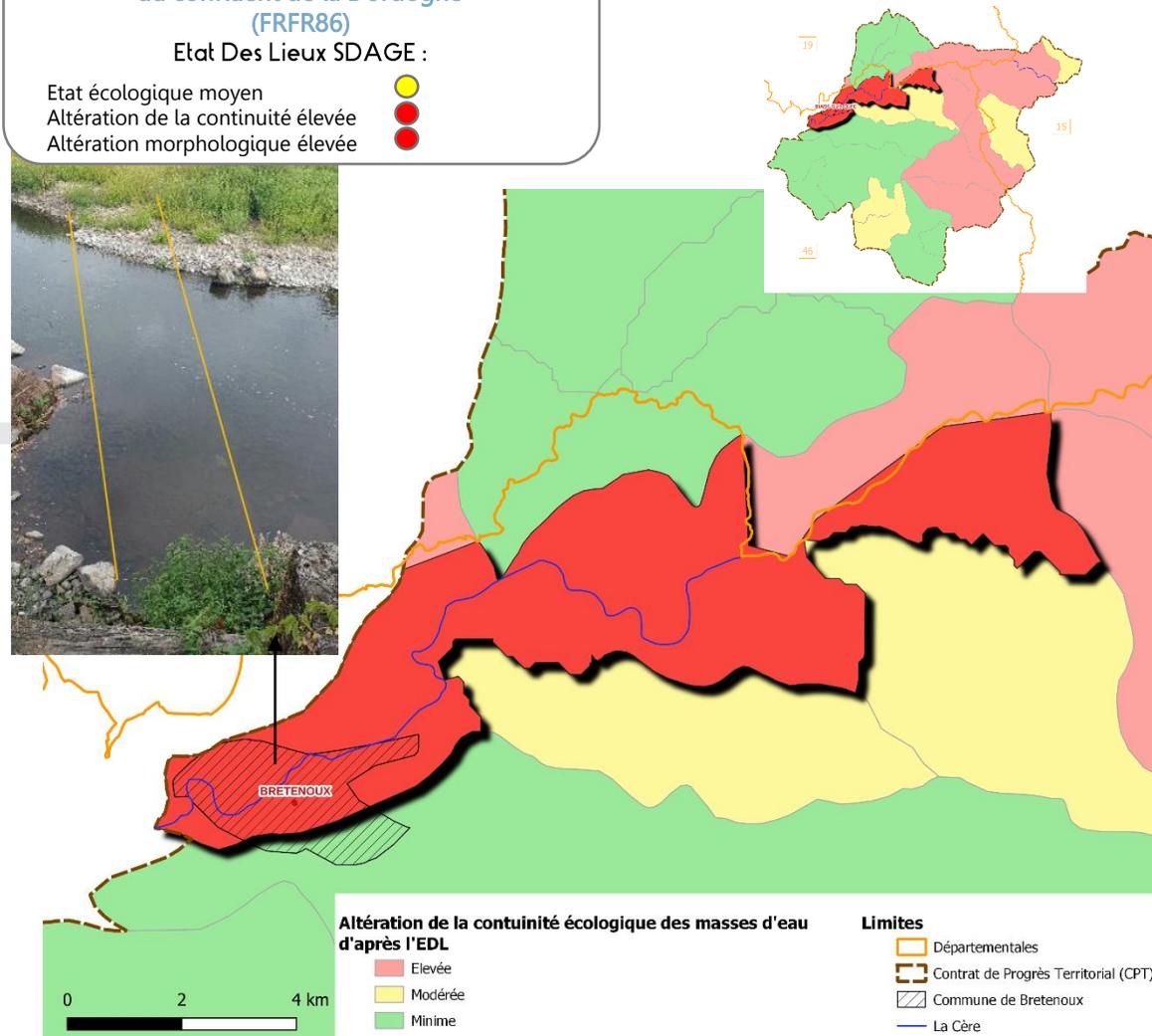
**Masse d'eau : La Cère du confluent de l'Escalmels au confluent de la Dordogne (FRFR86)**

**Etat Des Lieux SDAGE :**

- Etat écologique moyen (jaune)
- Altération de la continuité élevée (rouge)
- Altération morphologique élevée (rouge)



Communes : Bretenoux



**Altération de la contuinuté écologique des masses d'eau d'après l'EDL**

- Elevée (rouge)
- Modérée (jaune)
- Minime (vert)

- Limites**
- Départementales (orange)
  - Contrat de Progrès Territorial (CPT) (orange épais)
  - Commune de Bretenoux (hachuré)
  - La Cère (bleu)





**Contexte**

Les nombreuses modifications du cours d'eau de la Bave depuis plusieurs siècles (déviation, rectification, recalibrage, canalisation...) ont eu pour but de réduire le risque inondation sur le bassin de vie de Saint-Céré. Néanmoins, elles ont abouti en parallèle à la réduction des fonctionnalités hydromorphologiques du cours d'eau, fortement contraint, et à l'apparition de problématiques nouvelles dont les conséquences en cours et à venir sont importantes : mise à nu des fondations des quais et effondrement, déstabilisation de ponts, mise à nu et rupture de canalisation d'assainissement en lit mineur, déchaussement d'ouvrages transversaux, rupture de digue. En parallèle, le développement urbain, la présence de versants pentus et l'absence de gestion concertée des eaux pluviales du bassin versant participent à l'aggravation des ruissellements et à une augmentation des fréquences d'inondations liées à ce phénomène.

Le changement climatique modifie ces phénomènes du fait de l'évolution de la dynamique des précipitation et de la dynamique fluviale, mais aussi du fait d'une résilience des milieux aquatiques menacée.

**Contenu de l'action**

L'étude a pour but de construire des hypothèses pour anticiper les effets du changement climatique sur :

- Les milieux naturels, en particulier les milieux aquatiques ;
- Les aléas extrêmes (inondation, ruissellement, érosion des sols, étiages) ;
- La ressource en eau et sa gestion (lien avec la GEPU) ;

Les résultats de cette étude devront alimenter les supports de communication et de sensibilisation des élus et du public. Des ateliers prospectifs seront organisés pour appliquer ces hypothèses au développement économique et territorial actuel et futur. Des pistes de solutions d'adaptation au changement climatique pourront émerger et contribuer à l'élaboration de la stratégie définie dans le cadre de l'action VREST\_A4

**Maitrise d'ouvrage**

CEREMA/INRAE

**Partenaires techniques**

SMDMCA

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



**Territoires concernés par l'action**

**Masses d'eau :** La Bave de sa source au confluent du de la Dordogne (FRFR518, FRFR518\_1, FRFR71B\_1, FRFR71B, FRFR71A\_3, FRFR71A\_2, FRFR71A\_1, FRFR71A)

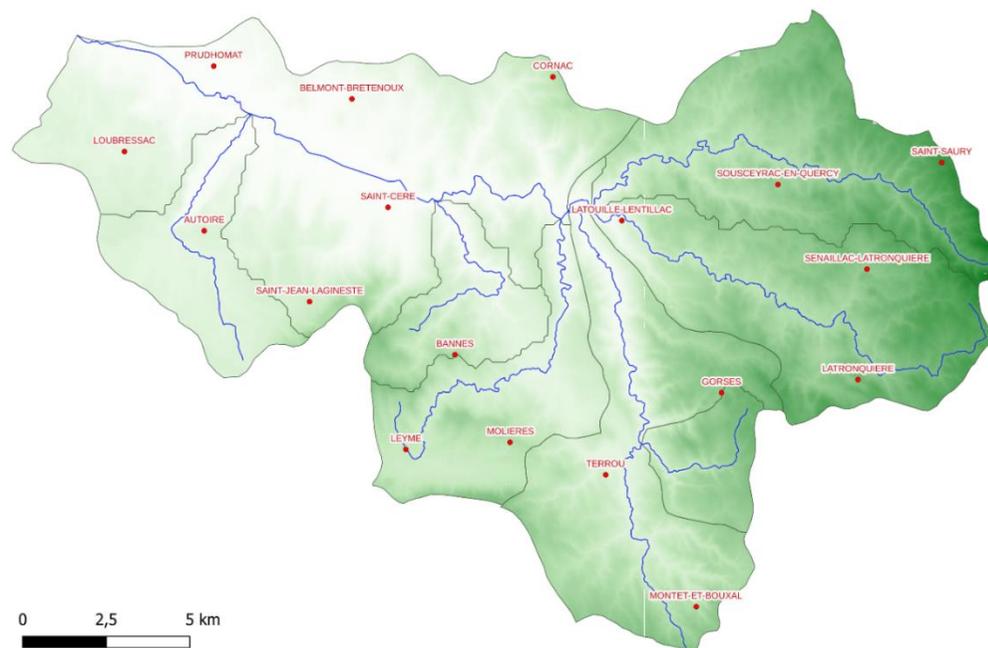
**Etat Des Lieux SDAGE :**

- Etat écologique moyen (FRFR71A, FRFR71A\_2)
- Etat chimique mauvais (FRFR518\_1)
- Pression domestique significative (FRFR71A\_2, FRFR71A)
- Pression diffuse pesticides significative (FRFR71B, FRFR71B\_1, FRFR518)



**Communes principales :**

- Saint-Saury, Sénaillac-Latronquière, Sousceyrac-en-Quercy, Gorses, Terrou, Leyme, Molières, Latouille-Lentillac, Bannes, Saint-Jean-Lagreste, Saint-Céré, Autoire, Saint-Laurent-les-Tours, Cornac, Belmont-Bretenoux, Saint-Jean-Lespinasse, Loubressac, Prudhomat



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	Autofinancement	
20 000 €	20 000 €	100 %



**Objectifs opérationnels :** Préciser un diagnostic, alimenter une stratégie territoriale, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et connexes, fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A2, VREST-A9

**Contexte**

Les nombreuses modifications du cours d'eau de la Bave depuis plusieurs siècles (déviation, rectification, recalibrage, canalisation...) ont eu pour but de réduire le risque inondation sur ce bassin de vie de Saint-Céré. Néanmoins, elles ont abouti en parallèle à la réduction des fonctionnalités hydromorphologiques du cours d'eau, fortement contraint, et à l'apparition de problématiques nouvelles dont les conséquences en cours et à venir sont importantes : mise à nu des fondations des quais et effondrement, déstabilisation de ponts, mise à nu et rupture de canalisation d'assainissement en lit mineur, déchaussement d'ouvrages transversaux, rupture de digue. En parallèle, le développement urbain, la présence de versants pentus et l'absence de gestion concertée des eaux pluviales du bassin versant participent à l'aggravation des ruissellements et à une augmentation des fréquences d'inondations liées à ce phénomène.

**Contenu de l'action**

- Etat des lieux des connaissances, problématiques et enjeux :
  - Analyse de la gouvernance, des acteurs et des outils (PLUiH, PCAET, décret digues, étude assainissement, étude ZAC, PPGS, etc.) ;
  - Analyse critique des études antérieures menées sur le bassin-versant urbain et des propositions d'actions en découlant.
- Etudes techniques sectorielles ;
  - Evaluation des bénéfices écosystémiques des milieux aquatiques selon une méthode participative
  - Co-construction d'une stratégie consensuelle d'actions fondées sur la nature, non aggravantes pour les enjeux soumis au risque inondation.

**Maitrise d'ouvrage**

SMDMCA

**Partenaires techniques**

CEREMA/INRAE

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Aide CEREMA/INRAE		Autofinancement	
186 658 €	70 930 €	38 %	77 466 €	42 %	38 262 €	20 %

**Territoires concernés par l'action**

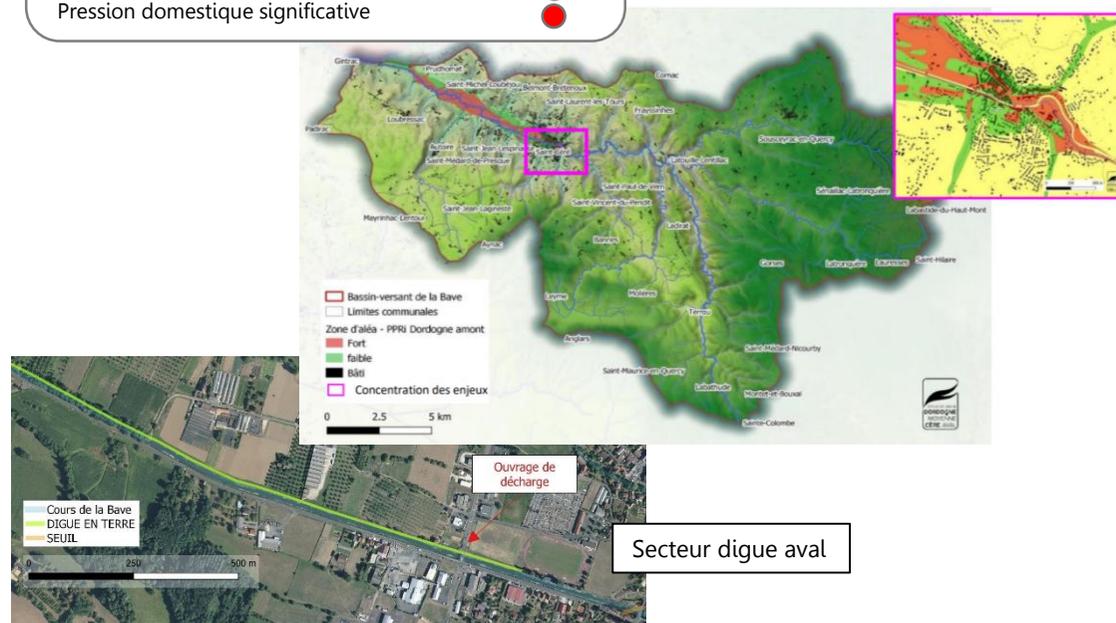
**Masse d'eau : La Bave du confluent du Tolerme au confluent de la Dordogne (FRFR71A)**

**Etat Des Lieux SDAGE :**

Etat écologique moyen  
 Pression domestique significative



**Communes :**  
 Saint-Céré, Saint-Jean-Lespinasse, Saint-Laurent-les-Tours



**Objectifs opérationnels :** Préciser un diagnostic, alimenter une stratégie territoriale  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource, fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau

**Lien avec les autres actions :** VREST-A10

**Contexte**

Le lac du Tolermé se situe au nord-est du département du Lot, au carrefour de la Vallée de la Dordogne et du Figeacois (également grands pôles touristiques), ainsi que de l'Auvergne et de Midi Pyrénées.

Aujourd'hui, le lac est un pôle touristique qui propose de la restauration, des hébergements et des activités de pleine nature (randonnée, parcours de santé) et liées à l'eau (aviron, pêche, baignade, pédalos, canoës...). Il est fréquenté par les locaux tout au long de l'année et par la population touristique en saison (de passage à la journée, en séjour, résidences secondaires, cadre familial...).

Le lac du Tolermé subit un ensablement naturel mais celui-ci est accentué par les pratiques en œuvre sur le versant, à savoir certaines pratiques agricoles (abreuvement direct du bétail au cours d'eau, drainage des zones humides, sols à nu) et sylvicoles contribuant à l'érosion des sols et au lessivage des sédiments.

**Contenu de l'action**

L'étude s'attachera à préciser:

- Les caractéristiques de l'ensablement actuel (volume, dynamique)
- Les pressions entraînant un ensablement exacerbé et leurs contributions respectives au phénomène
- Les volumes et dynamiques d'ensablement tolérables au vu de la proximité du dispositif de pompage AEP, de l'objectif de satisfaction des autres usages du plans d'eau (tourisme, pêche), et de l'objectif de bon état des milieux aquatiques
- Les solutions techniques de remédiation pour diminuer ces pressions

**Maîtrise d'ouvrage**

SYMLAT / Syndicat limargue

**Partenaires techniques**

SYDED, SMDMCA

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



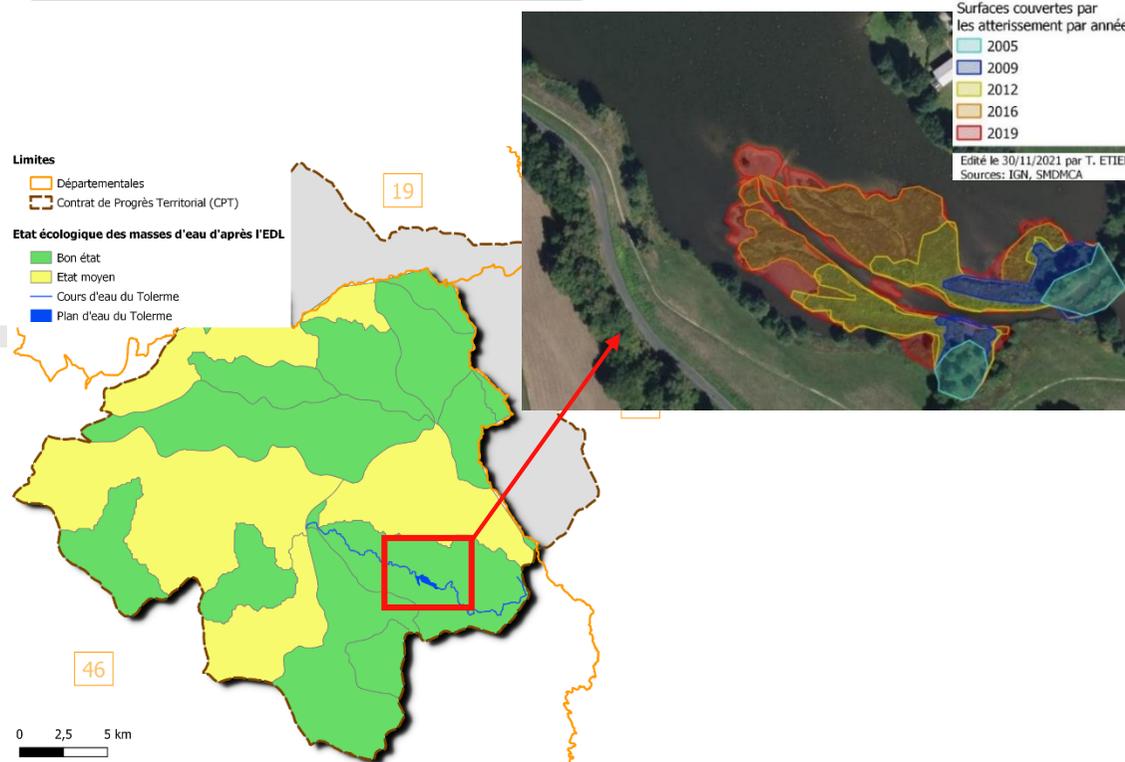
**Territoires concernés par l'action**

**Masse d'eau : Le Tolermé (FRFR518)**

**Etat Des Lieux SDAGE :**

Etat écologique bon ●  
 Altération morphologique élevée ●

**Communes :** Lauresse, Latronquière, Labastide du Haut-Mont, Sénaillac-Latronquière, Sousceyrac-en-Quercy, Gorses, Latouille-Lentillac



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
35 000 €	17 500 €	50 %	X €	X %	17 500 €	50 %



**Objectifs opérationnels :** Préciser un diagnostic, alimenter une stratégie territoriale

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et connexes, préserver et enrichir la biodiversité, participer à une gestion équilibrée de la ressource

**Lien avec les autres actions :** -

**Contexte**

Le territoire corrézien du CPT ne dispose pas d'un inventaire exhaustif des zones humides. En effet, les zones humides sont répertoriées ponctuellement, au gré des actions menées sur ces milieux, majoritairement par le CEN Nouvelle Aquitaine. Il résulte donc un besoin d'acquisition de connaissances sur ce territoire, avec pour objectif d'identifier, de caractériser et d'inventorier les zones humides. En effet, ce travail d'inventaire constitue une base indispensable pour identifier les enjeux du territoire, sensibiliser les acteurs à la présence de milieux les partenaires financiers.

**Contenu de l'action**

L'action consistera à réaliser l'inventaire des zones humides conformément à la méthodologie proposée par le Forum des Marais Atlantiques, à savoir :

- Phase de pré-localisation des zones humides potentielles
- Inventaire des zones humides effectives
- Caractérisation des zones humides, et identification des zones humides « efficaces » qui assurent une fonction donnée d'un point de vue anthropique (régulation hydrologique, biogéochimique, écologique, sociétale)
- Création de fiches d'identité des zones humides
- Cartographie des zones humides

**Maitrise d'ouvrage**

CEN Nouvelle-Aquitaine

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Partenaires techniques**

**Calendrier prévisionnel**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
45 000 €	31 500 €	70 %	X €	X %	13 500 €	30 %

**Territoires concernés par l'action**

**Masses d'eau :**

➤ **La Cère du barrage de St-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels (FRFR295A)**

**Etat Des Lieux SDAGE :**

- Etat écologique bon ●
- Altération élevée de l'hydrologie ●
- Altération morphologique élevée ●

➤ **La Cère du confluent de l'Escalmels au confluent de la Dordogne (FRFR86)**

**Etat Des Lieux SDAGE :**

- Etat écologique moyen ●
- Altération élevée de l'hydrologie ●
- Altération morphologique élevée ●

➤ **Le Ruisseau d'Orgues (FRFR519)**

**Etat Des Lieux SDAGE :**

- Etat écologique bon ●
- Autres pressions non significatives ●

➤ **Le Ruisseau du Deyroux (FRFR519\_1)**

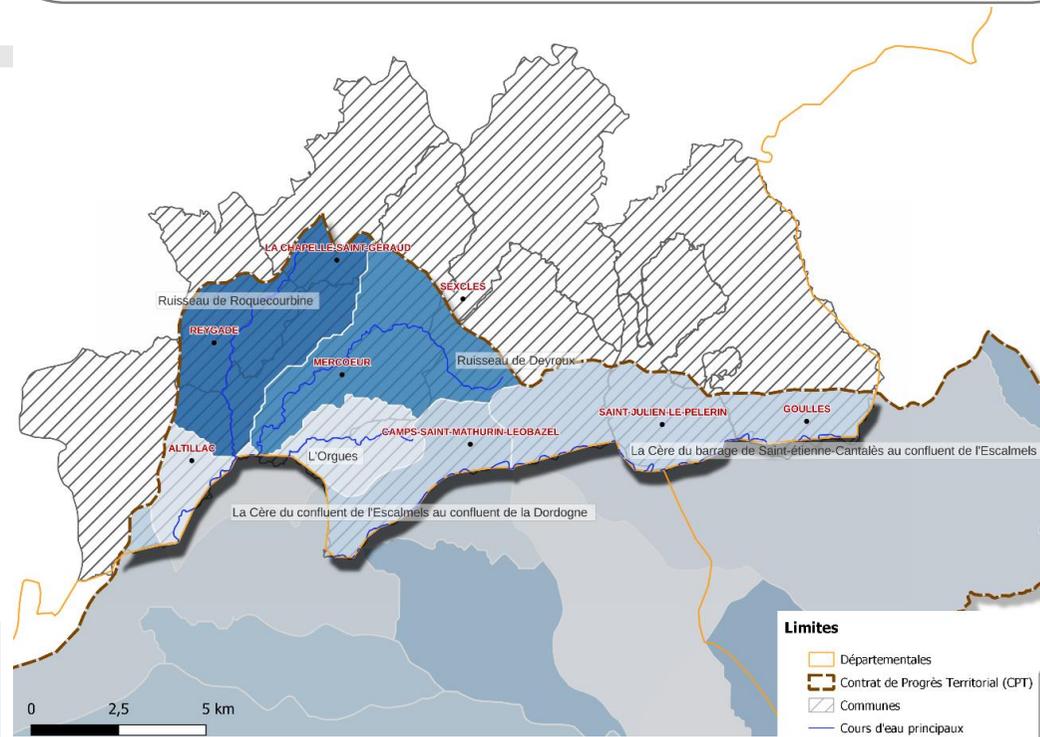
**Etat Des Lieux SDAGE :**

- Etat écologique bon ●
- Autres pressions non significatives ●

➤ **Le Ruisseau de Roquecourbine (FRFR519\_2)**

**Etat Des Lieux SDAGE :**

- Etat écologique bon ●
- Autres pressions non significatives ●





**Objectifs opérationnels :** Préciser un diagnostic, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux, restaurer les zones humides

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A7

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et connexes, préserver et enrichir la biodiversité, fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau

**Contexte**

Les Cellules d'assistance technique « Zones humides » (CATZH) constituent un outil au service des gestionnaires de zones humides à la recherche de conseils et d'expertise sur leur bonne gestion. Ils peuvent ainsi se regrouper en réseau, en s'engageant volontairement à améliorer leurs pratiques. Ainsi, ils peuvent bénéficier de conseils poussés et d'accompagnements techniques et financiers dans la réalisation d'aménagements bénéfiques à leurs zones humides. Depuis 2005, le CEN Auvergne est animateur de la CATZH du Cantal, mise en place avec notamment le soutien des agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

**Contenu de l'action**

L'animation de la CATZH consistera à mener des actions sur 4 volets thématiques. Un premier volet concerne la connaissance des données zones humides avec la coordination et l'animation d'un groupe de travail régional autour de la boîte à outils « indicateurs zones humides ». Un second volet porte sur la constitution et l'animation du réseau départemental de gestionnaires de zones humides (valorisation, veille, sensibilisation, partenariat technique). Un troisième volet concerne l'animation des outils liés à l'inventaire des zones humides, et enfin, le quatrième volet d'action consiste à accompagner les collectivités gestionnaires de bassins versants dans leur stratégie relative à la protection et la restauration des milieux humides.

L'objectif de la CATZH est la réalisation de 5 diagnostics (1 diagnostic ≈ 2,5 ha) par an en moyenne, correspondant à environ 50 ha de zones humides diagnostiquées sur la durée du contrat (4 ans). A ces objectifs s'ajoutent les objectifs de contractualisation (adhésions) qui sont de 4 sur la durée du CPT (objectif = 10 ha conventionnés en fin de CPT).

**Les objectifs de la CATZH sont intégrés à ceux de la CATTVB à partir de 2025. (cf. VAGR-A7)**

**Maitrise d'ouvrage**

CEN Auvergne

**Partenaires techniques**

SMDMCA / Chambre agriculture 15

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



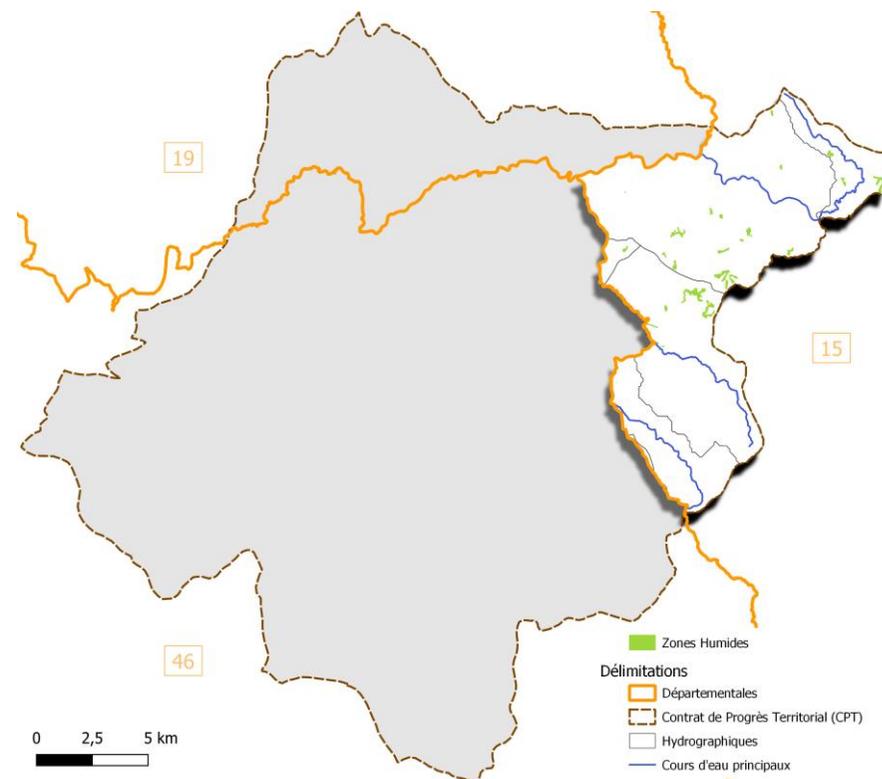
**Budget et plan de financement prévisionnels (total sur deux ans)**

Coût estimatif	Aide AEAG		FEDER AURA		Autofinancement	
10 000 €	5 000 €	50 %	5 000 €	50 %	0 €	0 %

**Territoires concernés par l'action : territoire cantalien du CPT**

**Masses d'eau concernées :**

- La Cère du barrage de St-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels (FRFR295A)
  - Le Ruisseau de Branugues (FRFRR295A\_3)
  - Le ruisseau de la Ressègue (FRFRR490\_1)
- L'Escalmels de sa source au confluent de la Ressègue (FRFR490)



## VOLET : Restauration des milieux aquatiques

Action : VREST-A8

## ANIMATION RENFORCEE D'UNE CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE « ZONES HUMIDES » AU SEIN DE L'ADASEA D'OC (ANIMATION)



**Objectifs opérationnels :** Préciser un diagnostic, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux, restaurer les zones humides

**Lien avec les autres actions :** VAGR-A8

**Objectifs stratégiques :** Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et connexes, préserver et enrichir la biodiversité, fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau

### Contexte

Les Cellules d'assistance technique « Zones humides » (CATZH) constituent un réseau de propriétaires et/ou gestionnaires de zones humides, qui s'engagent volontairement à améliorer leurs pratiques. En adhérant au réseau par une convention, ils bénéficient de conseils, d'appui technique, d'échanges sur des exemples concrets, de retours d'expériences partagés entre gestionnaires et démultipliés sur le territoire. Depuis 2010, l'ADASEA d'OC est animateur de la CATZH du Lot, mise en place avec notamment le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. **Sur le territoire du CPT, la CATZH 46 compte aujourd'hui 70 adhérents pour 240 ha diagnostiqués.**

### Contenu de l'action

L'animation de la CATZH consistera à mener des actions sur 4 volets thématiques. Un premier volet concerne la connaissance des données zones humides avec la coordination et l'animation d'un groupe de travail régional autour de la boîte à outils « indicateurs zones humides ». Un second volet porte sur la constitution et l'animation du réseau départemental de gestionnaires de zones humides (valorisation, veille, sensibilisation, partenariat technique). Un troisième volet concerne l'animation des outils liés à l'inventaire des zones humides, et enfin, le quatrième volet d'action consiste à accompagner les collectivités gestionnaires de bassins versants dans leur stratégie relative à la protection et la restauration des milieux humides. L'objectif de la CATZH est l'actualisation de 10 diagnostics (1 diagnostic ≈ 2,5 ha) par an en moyenne, correspondant à environ 100 ha de zones humides diagnostiquées sur la durée du contrat (4 ans). Au-delà de ces objectifs de diagnostics auprès du réseau existant, pourront s'ajouter de nouvelles contractualisations le cas échéant. Par ailleurs, une actualisation de l'inventaire des zones humides existant est en réflexion et pourrait être programmée dans le courant du Contrat. **Les objectifs de la CATZH sont intégrés à ceux de la CATTVB à partir de 2025. (cf. VAGR-A7)**

### Maitrise d'ouvrage

ADASEA D'OC

### Partenaires techniques

SMDMCA / Chambre agriculture 46

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



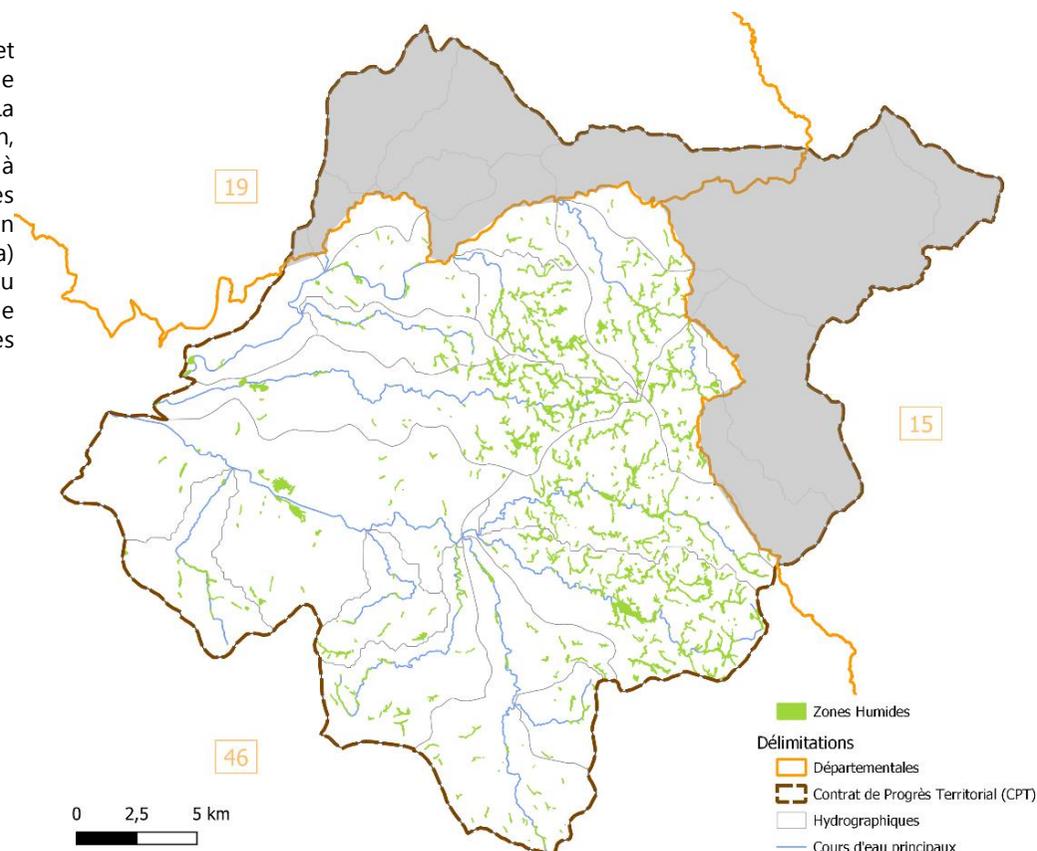
### Budget et plan de financement prévisionnels (total sur deux ans)

Coût estimatif	Aide AEAG		FEDER Occitanie		Autofinancement	
18 500 €	9 250 €	50 %	7 400 €	40 %	1 850 €	10 %

### Territoires concernés par l'action : territoire lotois du CPT

#### Masses d'eau concernées :

- La Cère du barrage de St-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels (FRFR295A)
  - Le Ruisseau de Branugues (FRFR295A\_3)
  - Le ruisseau de la Ressègue (FRFR490\_1)
- L'Escalmels de sa source au confluent de la Ressègue (FRFR490)



**Objectifs opérationnels :** Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource et la fonctionnalité des milieux aquatiques et connexes, fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau

**Lien avec les autres actions :** VREST-A4, VDOM-A5

**Contexte**

Dans le prolongement de l'action VREST-A4, des solutions techniques de restauration hydromorphologique de la Bave seront identifiées. Deux secteurs sont concernés, à savoir la Bave à sa traversée du Bourg, et la Bave à l'aval du Bourg, à ce jour « endiguée » en rive droite. Concernant le secteur « bourg », un action de restauration hydromorphologique ne pouvant se faire indépendamment d'une réflexion concernant les réseaux d'assainissement existants dans le lit mineur, les solutions techniques retenues intégreront la restructuration de ces réseaux le cas échéant.

**Contenu de l'action**

Cette action consiste à réaliser les travaux de restauration hydromorphologique de la Bave identifiés à l'issue de l'action VREST-A4, en partenariat avec le CEREMA et l'INRAE. Plusieurs maîtres d'ouvrage pourront être mobilisés en fonction des postes de travaux identifiés (cours d'eau, canalisations, voiries)

**Maîtrise d'ouvrage**

SMDMCA/commune de Saint-Céré/CAUVALDOR

**Partenaires techniques**

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

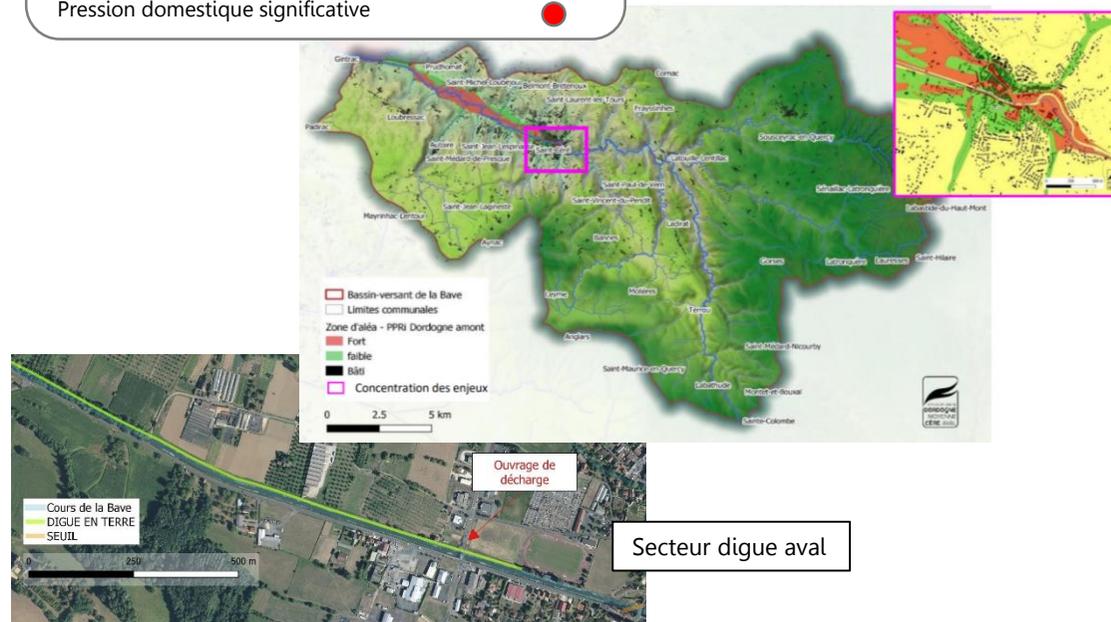
Coût estimatif (HT)	AEAG		Autofinancement	
2 500 000 €	1 050 000 €	80 %	300 000 €	20 %

**Territoires concernés par l'action**

**Masse d'eau : La Bave du confluent du Tolerme au confluent de la Dordogne (FRFR71A)**

**Etat Des Lieux SDAGE :**

Etat écologique moyen  
 Pression domestique significative



# VOLET : Restauration des milieux aquatiques

Action : VREST-A10

## TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PLAN D'EAU DU TOLERME POUR LA LIMITATION DU COLMATAGE ET LA GESTION SÉDIMENTAIRE

**Objectifs opérationnels :** Limiter l'érosion des sols, favoriser l'infiltration, restaurer les zones humides  
**Objectifs stratégiques :** Améliorer la qualité de la ressource, des milieux aquatiques et des milieux connexes, fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau

**Compatibilité de l'action :** PAOT  
**Lien avec les autres actions :** VREST-A5, VAGR-A6, VAGR-A9 à 14

### Contexte

Dans le prolongement de l'action VREST-A5, des solutions techniques de remédiation ont du être identifiées pour limiter la pression de colmatage du cours et du plan d'eau du Tolermé. Elles viendront en complément des actions menées sur le volet agricole en faveur de la réduction de l'érosion due aux pratiques agricoles et sylvicoles.

### Contenu de l'action

L'action comprend l'ensemble des aménagements/opérations concourant à réduire cette pression de colmatage, par la limitation la dynamique érosive sur les versants et sur les berges du cours d'eau. Pourront être envisagés :

- De la restauration de ripisylve
- Le déport de points d'abreuvement direct au cours d'eau
- La neutralisation de drains en zones humides
- L'implantation de haies ou de fascines
- Toute autre action ressortant du diagnostic réalisé en VREST\_A5

### Maîtrise d'ouvrage

SYMLAT / Syndicat Limargue Ségala

### Partenaires techniques

SMDMCA, AHP46, Chambre d'agriculture 46, CPRF Occitanie

### Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

### Calendrier prévisionnel



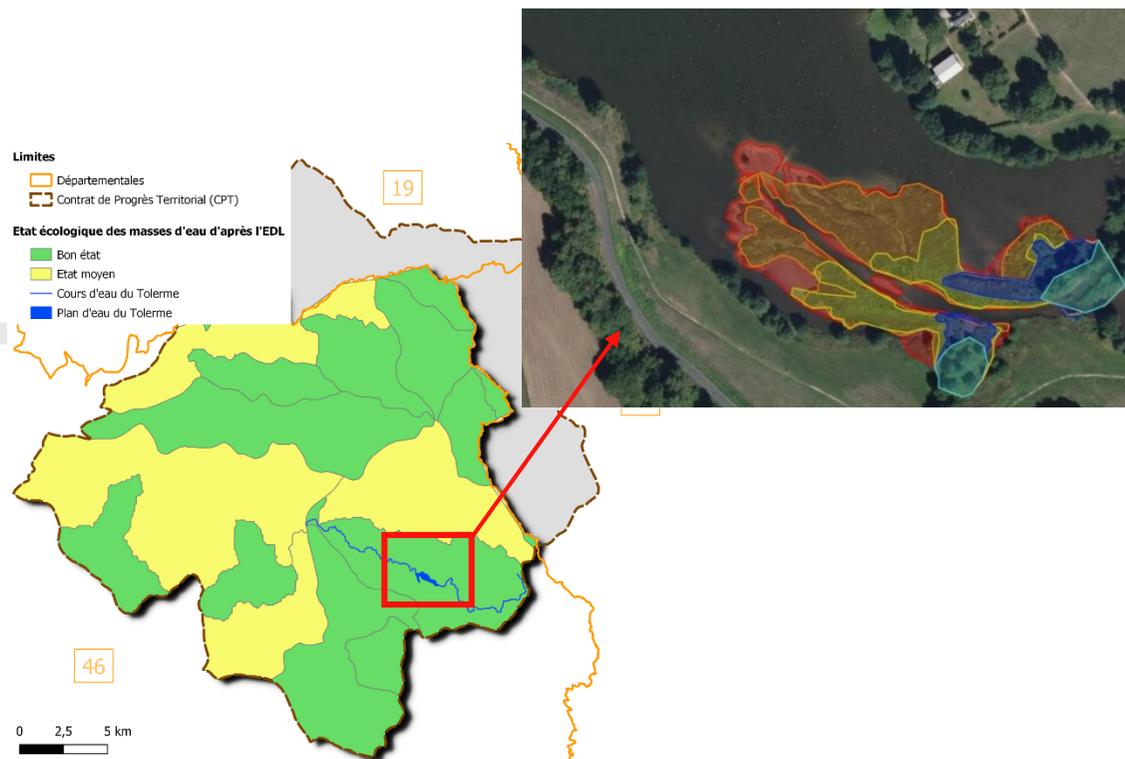
### Territoires concernés par l'action

#### Masse d'eau : Le Tolermé (FRFR518)

#### Etat Des Lieux SDAGE :

Etat écologique bon ●  
 Altération morphologique élevée ●

**Communes :** Laresses, Latronquière, Labastide du Haut-Mont, Sénaillac-Latronquière, Sousceyrac-en-Quercy, Gorses, Latouille-Lentillac



### Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	Aide AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
80 000 €	40 000 €	50 %	X €	X %	40 000 €	50 %



**Objectifs opérationnels :** Préciser un diagnostic, alimenter une stratégie territoriale

**Objectifs stratégiques :** Participer à une gestion équilibrée de la ressource

**Lien avec les autres actions :** VRESS-A2

**Contexte**

Les impacts du changement climatique se font d'ores et déjà ressentir notamment par des périodes de déficit hydrique plus fréquentes et/ou prolongées pouvant générer des conflits d'usage autour de la ressource. Les acteurs du territoire ont tout intérêt à anticiper ces tensions, en débutant par l'enjeu prioritaire de l'accès à l'eau de consommation. Cette réflexion ne peut s'amorcer que sur la base d'un état des lieux précis de la gestion quantitative de l'eau sur le territoire, comparé aux scénarios officiels de changement climatique. C'est sur la base de cet état des lieux qu'une stratégie de gestion quantitative de la ressource pourra être envisagée pour assurer la résilience et l'adaptation du territoire du contrat.

**Contenu de l'action**

Les objectifs de l'étude seront :

- Analyse diagnostique et prospective des ressources
- Analyse diagnostique et prospective des besoins
- Etat des lieux de la gouvernance et cadrage réglementaire de la gestion quantitative sur le territoire du CPT
- Inventaire des outils pour une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau
- Elaboration d'une stratégie à l'échelle du CPT

**Maitrise d'ouvrage**

SMDMCA

**Partenaires techniques**

EPIDOR / DDTs / CDs

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

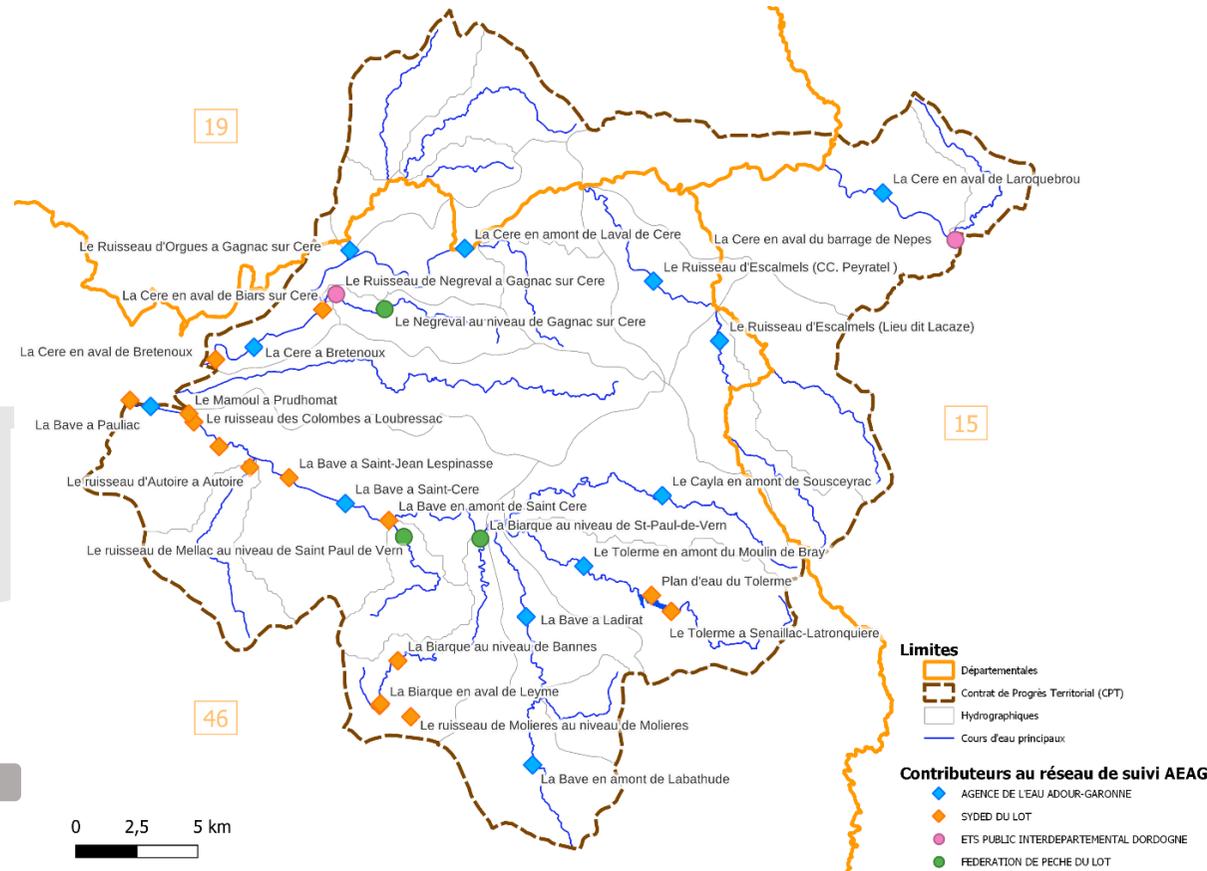
**Calendrier prévisionnel**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
55 000 €	27 500 €	50 %	X €	X %	27 500 €	50 %

**Territoires concernés par l'action**





**Objectifs opérationnels :** Préciser un diagnostic, alimenter une stratégie territoriale

**Objectifs stratégiques :** Participer à une gestion équilibrée de la ressource

**Lien avec les autres actions :** -

**Contexte**

La masse d'eau de l'Escalmels depuis sa source jusqu'au confluent de la Ressègue est en pression significative pour les prélèvements AEP, du fait de la prise d'eau de la Fontbelle, qui dessert 5 communes (200 personnes). Il s'agit d'un prélèvement en eaux superficielles très sensible aux périodes d'étiage de plus en plus sévères. Par ailleurs, la qualité de l'eau de la retenue se voit de plus en plus dégradée du fait de son colmatage et de la forte augmentation des températures en été.

A l'aval de la prise d'eau se trouve le site Natura 2000 « affluents de la Cère en Chataigneraie », qui abrite des moules perlières, espèce à très hautes exigences de qualité d'eau et d'habitats.

Un diagnostic des installations a été réalisé en 2014 par le SIAEP de la Fontbelle, et des actions correctives ont été menées pour améliorer le rendement des réseaux et l'étanchéité des retenues. Cependant, le contexte climatique pousse à s'interroger sur la disponibilité et la durabilité de la ressource quand par ailleurs, la question de concilier les besoins humains et les besoins des espèces aquatiques se pose.

**Contenu de l'action**

Les objectifs de l'étude seront :

- Analyse diagnostique et prospective des ressources
- Analyse diagnostique et prospective des besoins
- Recherche d'alternatives techniques pour une meilleure gestion de la ressource
- Elaboration d'un schéma directeur AEP

**Maîtrise d'ouvrage**

**SIAEP DE LA FONTBELLE**

**Partenaires techniques**

SMDMCA / CD15/ DDT15

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
20 000 €	10 000 €	50 %	X €	X %	10 000 €	50 %

**Territoires concernés par l'action**

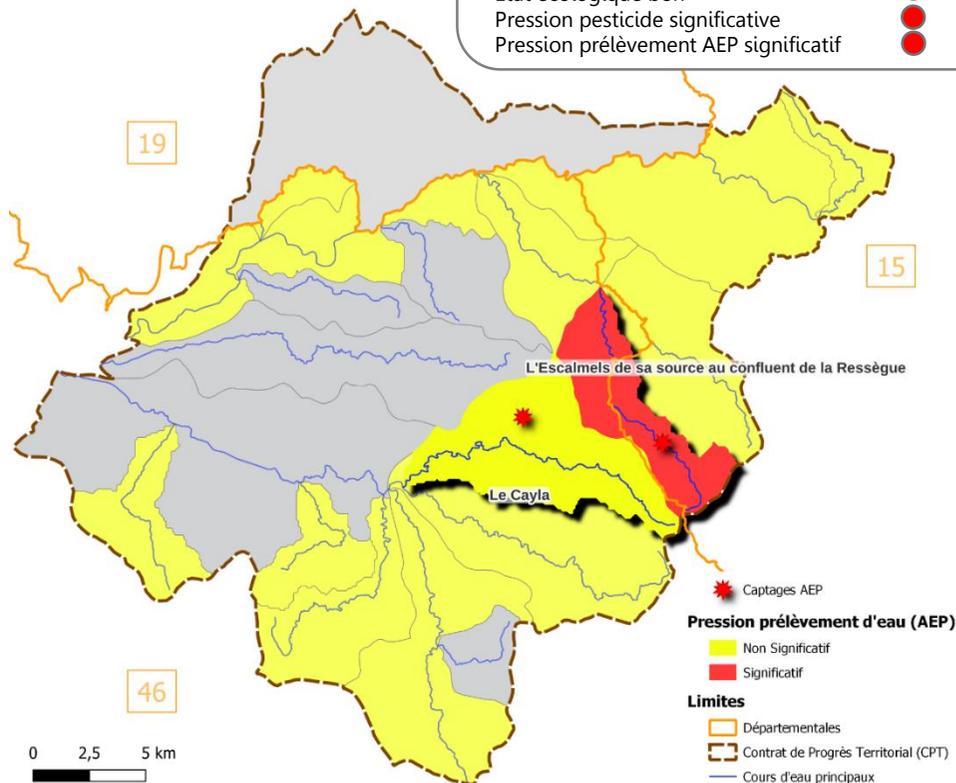
**Communes :** Saint-Saury, Sousceyrac-en-Quercy

**Masses d'eau :**

➤ **L'Escalmels de sa source au confluent de la Ressègue (FRFR490)**

**Etat Des Lieux SDAGE :**

- Etat écologique bon ●
- Pression pesticide significative ●
- Pression prélèvement AEP significatif ●



**VOLET : Gestion quantitative de la ressource**

Action : VRESS-A3

**SENSIBILISATION DES ACTEURS TERRITORIAUX SUR LES LEVIERS IDENTIFIÉS POUR L'AMÉLIORATION DE LA RESSOURCE QUANTITATIVE SUR LA MASSE D'EAU DE L'ESCALMELS (ANIMATION)**



**Objectifs opérationnels :** Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux  
**Objectifs stratégiques :** Fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau

Lien avec les autres actions : VRESS-A2

Contexte

La masse d'eau de l'Escalmels depuis sa source jusqu'au confluent de la Ressègue est en pression significative pour les prélèvements AEP. Il s'agit d'un prélèvement en eaux superficielles très sensible aux périodes d'étiage de plus en plus sévères. A l'aval de la prise d'eau se trouve le site Natura 2000 « affluents de la Cère en Chataigneraie », qui abrite des moules perlières, espèce à très hautes exigences de qualité d'eau et d'habitats. Un diagnostic prospectif de la ressource et des besoins sera réalisé dans le cadre du CPT. Un des objectifs de cette étude sera d'identifier les potentiels leviers d'actions permettant d'optimiser les usages pour une gestion plus équilibrée de la ressource

Contenu de l'action

Il pourrait être envisagé dans le cadre de cette action, de renforcer par la sensibilisation:

- L'amélioration de la structuration et de la gestion des réseaux
- La réutilisation d'eaux usées
- Les alternatives au réseau AEP (abreuvement du bétail et autres)
- ...

Maitrise d'ouvrage

Chambre d'Agriculture 15 / SMDMCA

Partenaires techniques

Indicateurs de suivi

Cf. ANNEXE 4 du CPT

Calendrier prévisionnel



Territoires concernés par l'action

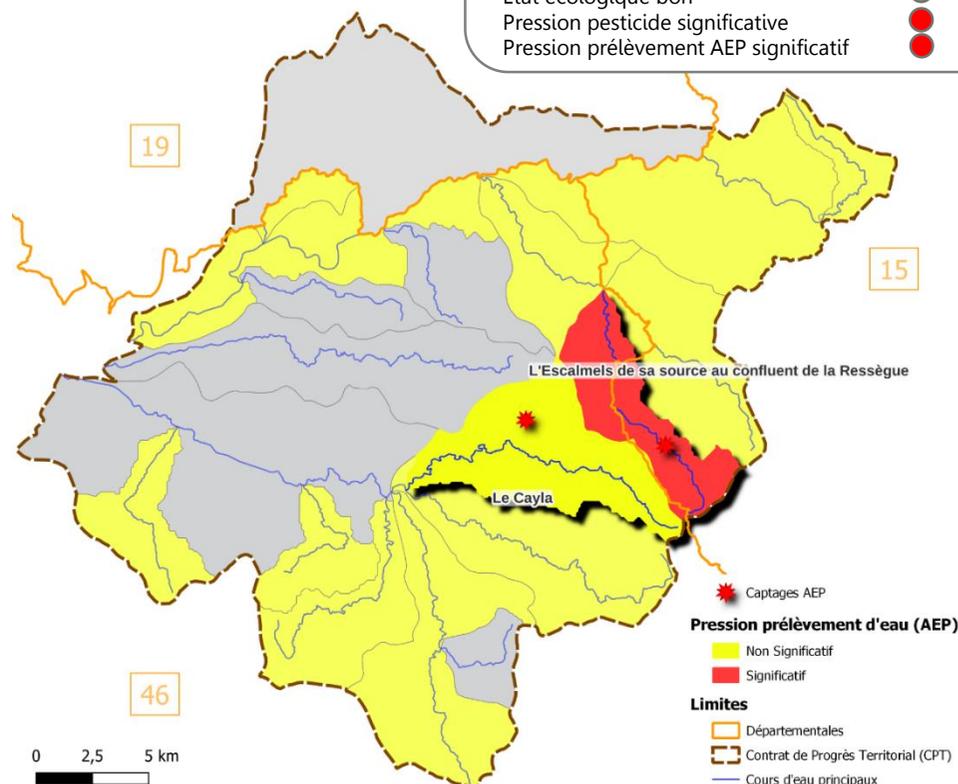
Communes : Saint-Saury, Souseyrac-en-Quercy

Masses d'eau :

➤ L'Escalmels de sa source au confluent de la Ressègue (FRFR490)

**Etat Des Lieux SDAGE :**

- Etat écologique bon (●)
- Pression pesticide significative (●)
- Pression prélèvement AEP significatif (●)



Budget et plan de financement prévisionnels

Coût estimatif (HT)	AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
10 000 €	7 000 €	70 %	X €	X %	3 000 €	30 %

**VOLET :**  
Communication  
**Action :** VCOMM-A1

**COMMUNICATION AUTOUR DU CPT ET DE SES ACTIONS (CONCEPTION ET SUPPORTS)**

**Objectifs opérationnels :** Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux  
**Objectifs stratégiques :** Fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau

**Lien avec les autres actions :** -

**Contexte**

Le Contrat de Progrès Territorial Bave/Mamoul/Cère aval a été élaboré de 2021 à 2023, et a abouti à la programmation de 48 actions étalées sur 5 ans et sur 5 volets thématiques : réduction des pressions domestiques, réduction des pressions industrielles, réduction des pressions agricoles et sylvicoles, restauration des milieux aquatiques et gestion quantitative de la ressource en eau. De nombreux partenaires ont été mobilisés, et un large public et directement ou indirectement ciblé par cette programmation. En premier lieu, l'ensemble des citoyens est concerné par la mise en œuvre de ce contrat du fait de son impact sur le bien commun à tous qu'est la ressource en eau. Par ailleurs, de nombreux particuliers/usagers de la ressource sont ciblés pour participer à la réalisation des actions, sur la base du volontariat (riverains de cours d'eau, agriculteurs, sylviculteurs). Ces acteurs de l'eau nécessitent donc d'être informés et sensibilisés sur la démarche « Contrat de Progrès Territorial » afin de se l'approprier pour éventuellement y contribuer.

**Contenu de l'action**

- La communication autour du CPT intègre plusieurs volets :
- Edition d'une plaquette pour communiquer sur le lancement du Contrat (ensemble du territoire CPT), et une plaquette pour communiquer sur son bilan
  - Edition de plaquettes thématiques pour mobiliser les acteurs concernés, notamment sur le volet « réduction des pressions agricoles et sylvicoles » et plus particulièrement sur l'ouverture de MAEC sur les territoires pilotes.
  - Les actions de sensibilisation pourront aussi éventuellement faire l'objet de plaquettes informatives pour optimiser la participation
  - Au-delà de la création de supports physiques, des articles pourront être publiés dans la presse, sur le site internet du SMDMCA ou autre média pertinent.

**Maitrise d'ouvrage**

SMDMCA

**Partenaires techniques**

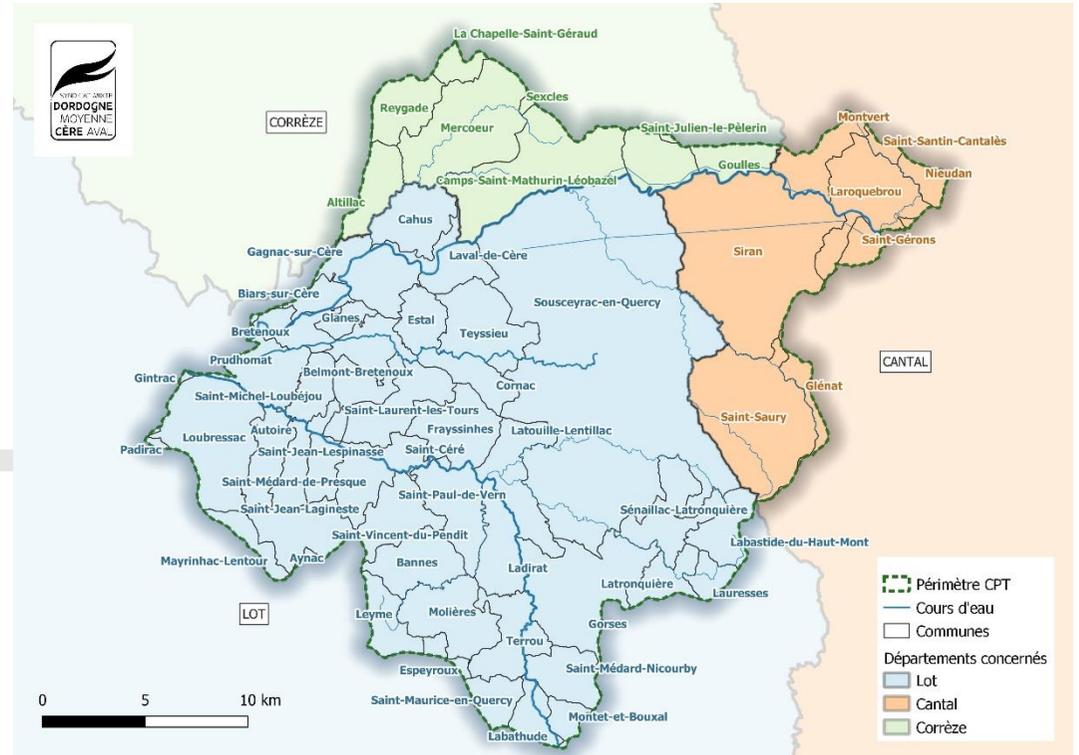
**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Calendrier prévisionnel**



**Territoires concernés par l'action : ensemble du territoire du Contrat**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	AEAG	Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum		
15 000 €	10 500 €	70 %	X €	X %	4 500 €	30 %

**VOLET :**  
Animation  
**Action : VANIM-A1**

**ANIMATION DU CPT**

**Objectifs opérationnels :** Alimenter une stratégie territoriale, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux  
**Objectifs stratégiques :** Fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau

**Lien avec les autres actions : -**

**Contexte**

Le Contrat de Progrès Territorial Bave/Mamoul/Cère aval a été élaboré par le SMDMCA de 2021 à 2023, et a abouti à la programmation de 48 actions étalées sur 5 ans et sur 5 volets thématiques : réduction des pressions domestiques, réduction des pressions industrielles, réduction des pressions agricoles et sylvicoles, restauration des milieux aquatiques et gestion quantitative de la ressource en eau. Le SMDMCA est à la fois animateur du CPT, mais aussi maître d'ouvrage ou partenaire d'un large panel d'actions.

L'animation du CPT (globale) consistera à coordonner les actions du contrat, accompagner les porteurs de projet dans la réalisation de leurs actions, et tenir un tableau de bord de l'avancée de l'ensemble des actions.

Un temps d'animation sera aussi dédié à la mise en œuvre des actions portées par le SMDMCA.

**Contenu de l'action**

L'animation du CPT sera assurée par plusieurs personnes ressources :

- Volet administratif : 0,1 ETP /an
- Volet technique : 1,5 ETP pour l'année 2023 et 2,1 ETP par an de 2024 à 2027.

L'animation globale du contrat (estimée à 0,7 ETP par an) consistera en :

- L'organisation et la mise en œuvre des comités de pilotage annuels (bilan, suivi et programmation du CPT), la tenue du tableau de bord du Contrat
- L'organisation et mise en œuvre de réunions en comité restreint, au besoin, afin d'accompagner les porteurs de projet dans la réalisation de leurs actions
- Une communication régulière avec les partenaires financiers pour informer les porteurs de projet de l'évolution des dispositifs

L'animation dédiée à la maîtrise d'ouvrage des actions portées par le SMDMCA (estimée à 1,4 ETP/an) consistera en :

- La définition et la mise en œuvre des prestations/conventionnements avec les partenaires
- Le suivi technique et financier des prestations produites
- La réalisation de certaines actions en régie

**Maîtrise d'ouvrage**

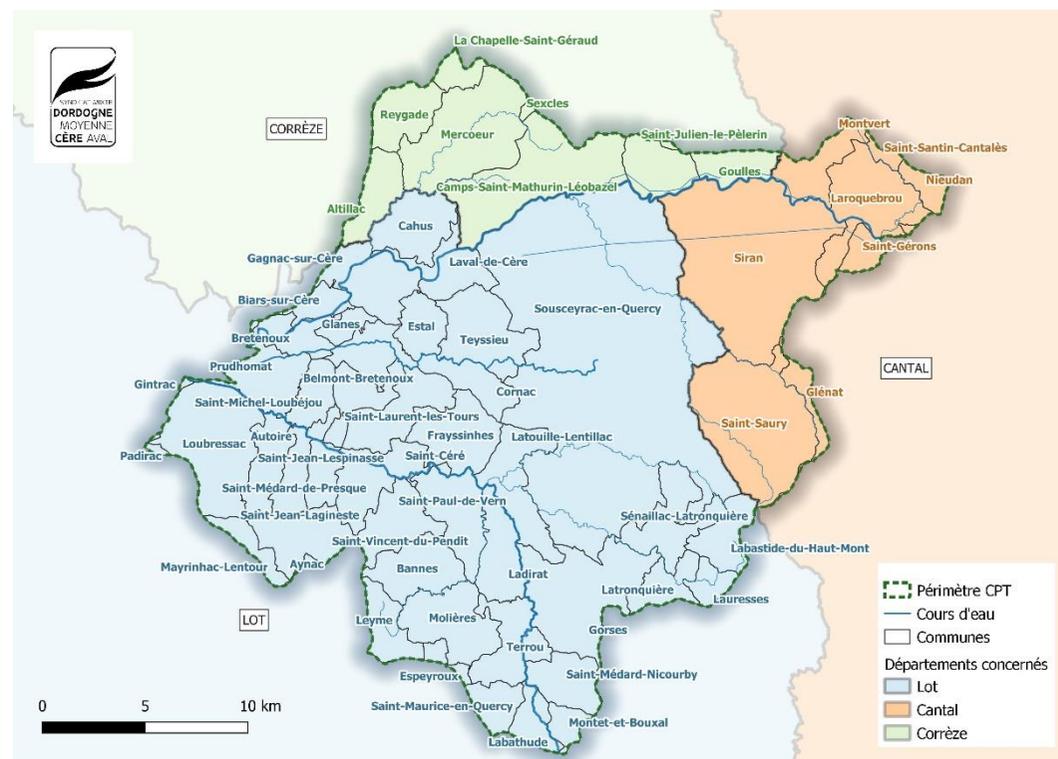
**SMDMCA**

**Indicateurs de suivi**

Cf. ANNEXE 4 du CPT

**Partenaires techniques**

**Territoires concernés par l'action : ensemble du territoire du Contrat**



**Calendrier prévisionnel**



**Budget et plan de financement prévisionnels**

Coût estimatif (HT)	AEAG		Autres partenaires à mobiliser		Autofinancement maximum	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
597 065 €	417 946 €	70 %	X €	X %	17 920 €	30 %